This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 824,754

6214 **Fochier** (Louis). *Souvenirs historiques sur Bourgoin*, titres et documents divers relatifs à cette ville. Vienne, Savigné, 1880, in-8, broché, couverture imprimée. 10 fr.

Œuvre historique estimée du docteur lyonnais, qui était natif de Bourgoin.

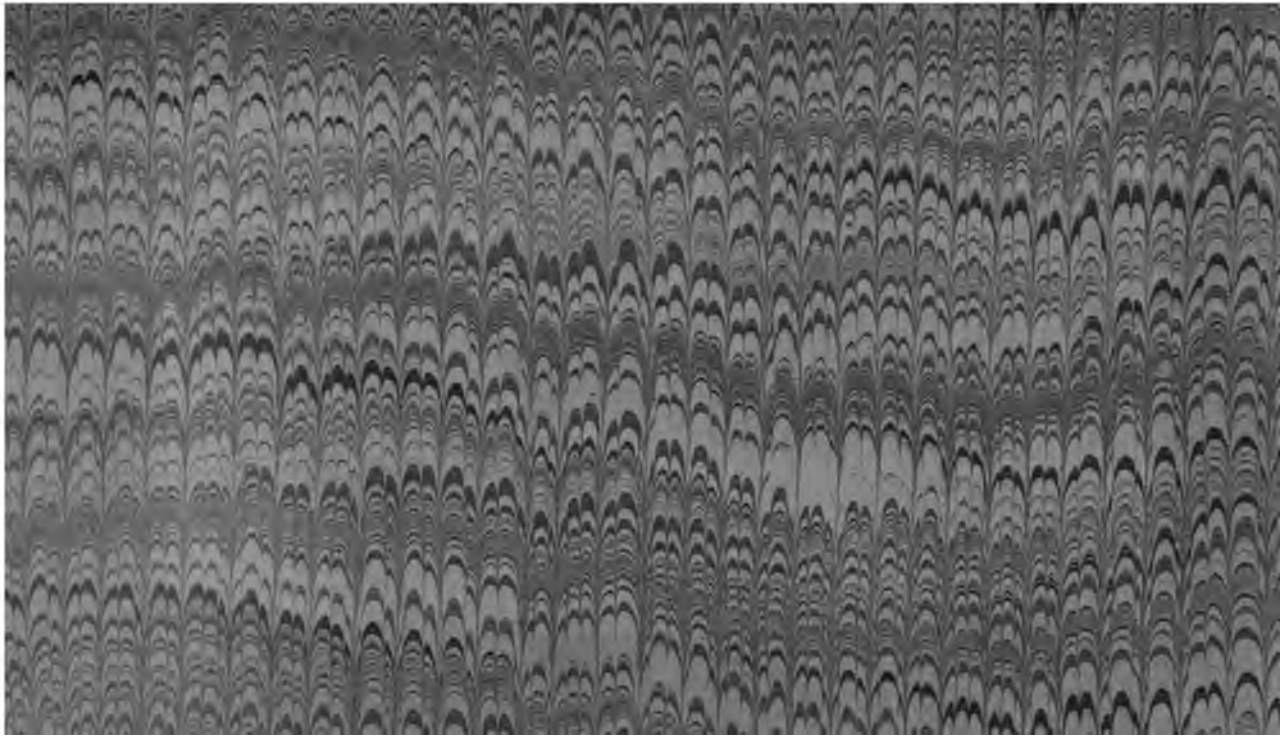

(Louis). *Souvenirs his-*
et do-
ville.
roché,
10 fr.
octeur
oin.

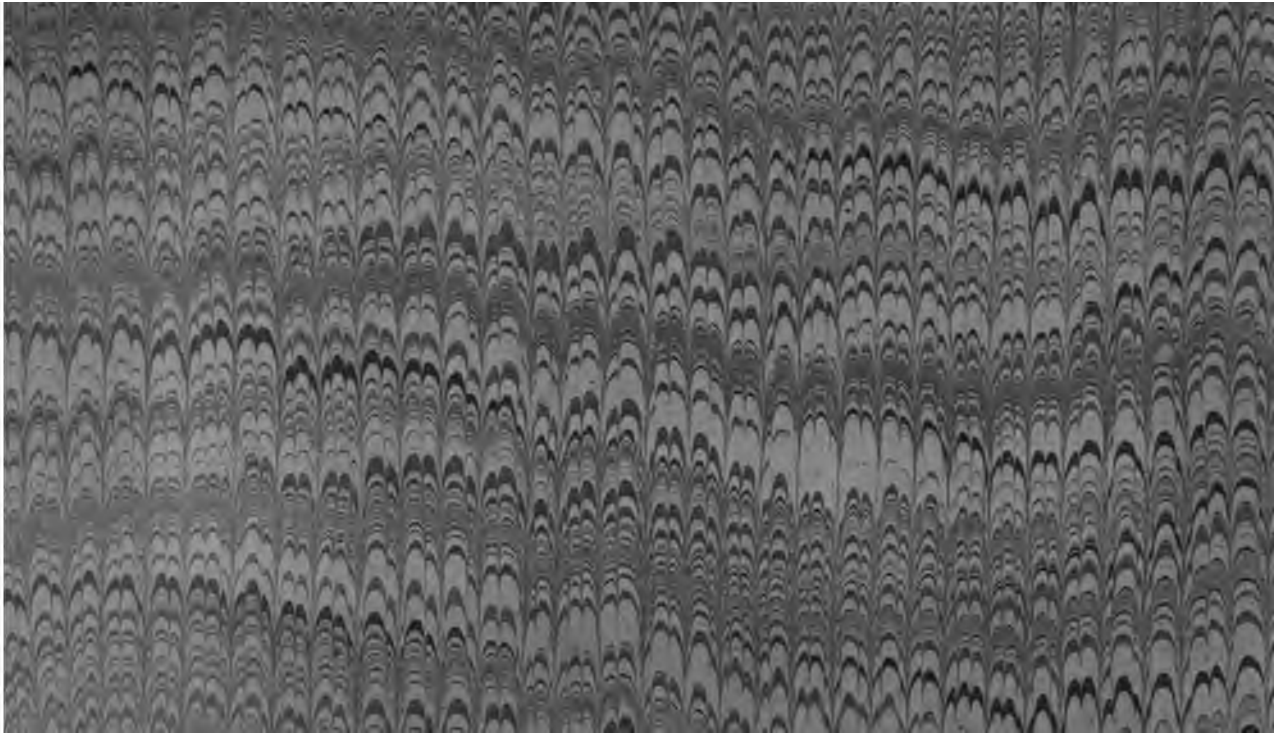

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LES ENVIRONS DE BOURGOIN.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LES

ENVIRONS DE BOURGOIN

(ISÈRE)

DEMPTÉZIEU. — SAINT-CHEF. — MAUBEC. —
SÉJOUR DE J.-J. ROUSSEAU. —
LA MARÉCHALE DE LHOSPITAL. — MGR. DE MERCY,
ARCHEVÊQUE DE BOURGES. —
MGR. RAILLON, ARCHEVÊQUE D'AIX. —
(BIOGRAPHIES.)

Par Louis FOCHIER
(DE BOURGOIN).

Memoria et spes.

LYON
L. ET O. BOULLIEUX, PÈRE ET FILS,
Libraires-Antiquaires,
48, QUAI DE L'HOPITAL, 48.

1865.

3
01
83
65

Tiré à 555 exemplaires, dont 500 sur papier ordinaire et 55 numérotés sur papier vélin.

ERRATA.

›age 7, dernière ligne du 2e alinéa, lisez *là* au lieu de *lui*.
›. 10, — 7e ligne, — supprimer le *S* à la fin du mot *ordonnée*.
›. 11, — à la note, — lisez *Duboys* au lieu de *Dussoes*.
›. 12, — un *t* au commencement du mot *terres*.
›. 16, — 17e ligne, — lisez *s'occupa* au lieu de *s'occuppa*.
›. 20, — dernière ligne, — lisez *évêques* au lieu de *évêque*.
›. 103, — lisez *Molan* au lieu de *Malan*.
›. 128, — 8e ligne, — lisez *dont* au lieu de *pont*.
›. 202, — 5e ligne du 2e alinéa, — lisez *se retira* au lieu de *se rendit*.
›. 207, — à la note et à l'avant-dernière ligne, lisez *injuste*, au lieu de *juste*.
›. 226, — 6e ligne, — lisez *peut* au lieu de *pouvait*.
›. 238, — lisez la date 1343, au lieu de 1353.

INTRODUCTION

Les revues, les albums et les chroniqueurs modernes ont maintes fois signalé au public les magnificences de la vallée de l'Isère, l'aspect grandiose des montagnes qui l'avoisinent, les sites pittoresques si multipliés dans les arrondissements de Grenoble et de Saint-Marcellin et les traditions du moyen-âge qui se rattachent à cette partie du vieux Dauphiné. Mais, à de rares exceptions près, il n'en a pas

été de même pour les régions situées au nord du département de l'Isère et qui formaient autrefois le *Viennois, terre de la Tour* , et , plus anciennement, la *Baronnie de la Tour-du-Pin.*

Et pourtant, ce pays est digne d'attirer les regards ; ses campagnes ont des beautés moins sévères, mais pleines de grâce et de fraîcheur ; les souvenirs historiques, les ruines , les vieux châteaux encore debout y abondent.....

De quelque côté qu'on dirige ses pas , en partant de Bourgoin , on est assuré de rencontrer des sites ravissants et des lieux dont le passé est intéressant à connaître. Il suffirait de signaler , entr'autres, dans le voisinage de cette ville , — les vastes ruines de l'ancienne forteresse féodale de Falavier ; — le castel de Montbailly , à Vauxmilieu , intéressant échantillon de l'architecture du XIVe siècle; — le *Temple de Vaulx* , vieux manoir qui fut une Commanderie des Templiers ; — Maubec,

autrefois le siége de l'une des quatre grandes baronnies de la province, et qui, à une époque plus rapprochée de nous, eut l'honneur de servir pendant plus d'une année de retraite à J.-J. Rousseau; — les châteaux de Lapoype-Serrière, de Montcarra, de Demptézieu, etc; — les ruines du manoir de Sablonière, vieille résidence et rendez-vous de chasse des barons de la Tour-du-Pin, devenus, en dernier lieu, dauphins de Viennois; — le joli lac de Moras et ses pittoresques abords; — enfin, la remarquable église romane de l'antique abbaye de Saint-Chef, abbaye fondée par saint Theudère, qui naquit dans ce lieu même.....

Chacun de ces lieux mériterait une étude particulière; je voudrais tenter de le prouver par des exemples. — C'est dans ce but que je réunis ici des notices sur quelques localités du voisinage de Bourgoin; notices dans lesquelles je me suis à peu près exclusivement préoccupé du point de vue historique. Heureux si je

parviens , par cette publication , à attirer l'attention sur un pays que j'aime comme on aime les lieux où l'on a pris naissance, où l'on a vécu et qui sont remplis et animés par nos souvenirs les plus chers.....

DEMPTÉZIEU.

Au nord de la ville de Bourgoin, s'étalent les pentes couvertes de vignes d'un coteau assez élevé, qui se prolonge du côté de l'est, et au-dessus duquel se déploie un vaste plateau. Lorsqu'après avoir gravi la pente du coteau, l'on se dirige vers le nord-est, en parcourant pendant trois quarts d'heure les gracieuses ondulations du sol, on se trouve bientôt en face du petit village de Demptézieu, qui est situé vers le bord septentrional du plateau. Les maisons du village se grou-

pent autour des restes d'un château féodal ; sur un mamelon voisin se montre une modeste église, dont le clocher blanchi se dressse en avant des tours du château. De là la vue se projette sur la fertile vallée de Saint-Savin, et, plus loin, sur une plaine étendue, bordée à l'ouest par les hauteurs de Vénérieu et de Saint-Hilaire de Brens.

L'aile encore subsistante du vieux manoir sert aujourd'hui de résidence au desservant de la paroisse, et ces lieux, témoins, pendant plusieurs siècles, de la vie bruyante et agitée des barons de l'âge féodal, sont désormais devenus l'asile de la paix et du silence.

A quelque distance de là, et toujours dominant la vallée de Saint-Savin, on remarque un vieux petit castel isolé, d'un aspect sombre et triste, qui était un fief relevant des seigneurs de Demptézieu, et qu'on nomme le château de *Peytieu.* Cette seigneurie a longtemps appartenu à une branche de la noble famille du *Bourg.*

Plus loin, du côté de l'ouest, et au point où l'on commence à descendre du plateau, par la gorge de *Mozas*, on tra-

verse la terre de *Champfort* (*Campi fortis*), où une maison moderne, bâtie dans une agréable situation, a remplacé l'ancienne maison forte du même nom, qui a été pendant des siècles possédée par des gentilshommes du nom d'*Ollier* (*a*).

Dans la riche vallée de Saint-Savin, se trouvait autrefois la maison forte de *Ville*, autre dépendance de Demptézieu, dont les vestiges ont aujourd'hui disparu, et dont la situation était assez éloignée du château moderne de la famille de *Menon-de-Ville*, qui a tiré de lui ce dernier nom (*b*).

Anciennement, Demptézieu était le centre d'un mandement, qui comprenait tout le territoire actuel de la vaste commune de Saint-Savin, et même des hameaux qui font, en l'état, partie des communes voisines. Aujourd'hui ce lieu ne donne pas même son nom à une commune ; il n'est plus qu'une simple section de celle de Saint-

(*a*) V. sur la famille Ollier de Champfort, Chorier, — *Etat Politique* et Supplément. Celui qui fut la tige de cette famille fut annobli par Louis XI : V. Guy Allard.

(*b*) Le fief de *Ville*, qui appartenait primitivement à une branche de la famille de Buffevent, tomba, par suite d'un mariage, dans la famille de Menon. (V. Guy Allard, *Dictionnaire*. V° Buffvent). Philippe de Ville-Saint-Savin figura à la bataille de Marignan (V. Guy Allard, *Dictionnaire*, V° *Guerre*.)

Savin. L'humble vallée a prospéré et a vu grandir son importance ; elle a courbé sous sa suprématie la colline et le château dont elle fut une dépendance et qui n'ont gardé que des souvenirs lointains et des vestiges de leur ancienne domination.

Pendant un certain temps, la terre de Demptézieu avait appartenu aux abbés de St-Chef, puisqu'ils reconnurent en 1270, la tenir en fief du Dauphin Guigues-André (*a*). On ne sait comment ils cessèrent ensuite d'en être les maîtres ; mais il est certain que, vers le commencement du XIVe siècle, la possession de cette seigneurie de Demptézieu fut, comme celles de bien d'autres terres, vivement contestée pendant plusieurs années, entre les comtes de Savoie et les Dauphins de la maison de la Tour. Ces contestations furent vidées par le traité de paix conclu le 23 juin 1314, entre Amé, comte de Savoie, et le dauphin Jean II. Par ce traité le Comte abandonna au Dauphin, en échange d'autres concessions, la terre de Demptézieu, dont il promit de lui faire donner l'investiture dans un an par l'archevêque

(*a*) Chorier, tom. II, pag. 149.

de Lyon, de qui elle relevait (*a*). Devenu ainsi le maître incontesté de cette terre, le même dauphin Jean II, dans la charte de priviléges et immunités donnée par lui aux habitants de St-Theudère, et datée de Bourgoin, le jour de la Saint-Jean-Baptiste 1316, leur concéda la faculté de mener paître leurs bestiaux dans ses bois et ses paquerages de *Demptézieu* (*in nemoribus et pascuis suis de Dempteziaco.*)

Peu d'années après cette époque, et le 11 juillet 1343, on voit Humbert II, Dauphin, successeur de Guigues VIII, son frère, faire un échange avec *Philippe-Guy de Vienne*, et lui remettre le château de Demptézieu avec ses dépendances, contre les châteaux de Montluel et autres lieux.

En 1442, la terre de Demptézieu avait passé dans les mains d'Antoine de Clermont, comme on le voit dans des reconnaissances de cens féodaux remontant à cette année-là.

En 1453, ce même Antoine de Clermont se pourvut auprès de Louis XI, encore Dauphin, pour faire opérer une délimitation entre les territoires des mande-

(*a*) Vall. tom. Ier, pag. 172, et tom. II. p. 156.

ments de Demptézieu et de Bourgoin, afin que les habitants de ce dernier lieu ne pussent pas mener paître leurs bestiaux dans les pâturages de Demptézieu. Il déclarait agir tant pour lui que pour ses *hommes* de Demptézieu. Le commissaire nommé procéda à la délimitation ordonnées et ses opérations furent ensuite approuvées par le Dauphin.

Le 20 mai 1484, Arthaud et Pierre de Villars, frères, héritiers d'Antoine de Clermont, vendirent à *Barrachin Alleman* le château et la seigneurie de Demptézieu, *villam, castrum et mandamentum, castellanum et ressortium de Dempteziaco, et territorium atque baronicam, cum introitibus, casalibus, pratis, terris cultis et incultis, hortis, vineis, nemoribus, piscariis, stagnis, molinaribus, pascuis, herbagiis,* etc...

Ce fut ainsi que la terre de Demptézieu tomba au pouvoir d'une branche de l'illustre famille *Alleman*, branche qui prit le nom de cette terre et la posséda pendant des siècles.

Depuis longtemps, à l'époque de cette acquisition, la famille Alleman figurait

parmi les maisons les plus puissantes du Dauphiné (*a*).

Vers le commencement du Xe siècle, les *Alleman*, ainsi que les *Béranger*, les *Lombard*, les *Eynard* (aujourd'hui *Monteynard*), furent, dit-on, appelés par *Isarn*, évêque de Grenoble, pour chasser une nation payenne, *gentem paganam* (disent les vieux cartulaires), laquelle avait ravagé le Graisivaudan et occupé Grenoble pendant un assez long espace de temps. Tout tend à démontrer qu'il s'agit ici des Sarrasins, qui, lors de leur seconde invasion en France, occupèrent la Provence, le Comtat, et une bonne partie de la région des *Alpes Cottiennes*. Quoi qu'il en soit, les traditions généalogiques des quatre familles nommées ci-dessus, confirmées par des actes du temps de saint Hugues, évêque de Grenoble, établissent assez clairement l'origine de leurs grandes possessions féodales.

Les Alleman furent donc de nobles aventuriers qui, amenés en Dauphiné

(*a*) J'ai puisé une bonne partie des indications qui vont suivre dans les excellentes notices de M. Albert Dussoés, insérées dans l'*Album du Dauphiné*, sous les titres d'*Uriage* et *Rochechinard*.

par l'amour de la gloire et l'enthousiasme religieux, vinrent mettre leur épée au service de la puissance ecclésiastique restée seule debout au milieu des ruines. Ces guerriers, appelés dans les vieux actes *Allemandi,* appartenaient sans doute à la nation des Allemands, et ce nom devint leur nom de famille. L'évêque de Grenoble, qui voyait autour de lui toute féodalité détruite par les massacres des infidèles, crut nécessaire d'implanter à l'entour de son diocèse un pouvoir militaire capable de le protéger contre les invasions des infidèles, et il partagea entre les chevaliers venus à son secours un territoire considérable et à moitié désert. Les *Béranger* eurent les montagnes et les vallées de Royans, et gardèrent ainsi le cours de l'Isère du côté de Valence. Les *Alleman* eurent en partage la chaîne des montagnes de Challenche, avec leurs vallées latérales, depuis Vizille et Vaulnaveys jusqu'au ruisseau de Varces. Les *Eynard* reçurent en don les montagnes qui dominent le cours du Drac, entre Jarrie et la Motte, et y ajoutèrent plus tard quelques terres dans le bas Graisivaudan. Ainsi les

Alleman et les Eynard étaient maîtres de toutes les issues qui pouvaient conduire des Alpes Cottiennes dans la plaine de Grenoble, et il faut reconnaître qu'ils s'en montrèrent les vaillants et fidèles gardiens.

Uriage fut la capitale de la vaste seigneurie des Alleman ; ils étendirent ensuite leur domination dans le Valbonnais, où se transplanta une de leurs branches les plus illustres. Ils acquirent ensuite dans le Royannais, la terre de *Rochechinard*, et dans le Viennois les terres de *Demptézieu* et de Montmartin et Champier.

« Jamais tige, dit Guy Allard, n'a pro-
» duit tant de branches, ni famille n'a
» été si unie. » Cette union si intime fit longtemps leur force et leur puissance. Ils se rassemblaient souvent, tantôt au château d'Uriage, tantôt au château de Valbonnais. Là, ils étaient présidés par le chef de la branche aînée ou par le plus ancien d'entr'eux, et ils traitaient de tout ce qui pouvait intéresser leur famille. Ils faisaient ces délibérations en présence des portraits de leurs ancêtres, qui semblaient les inviter du regard à conserver intact

le noble héritage d'honneur qui leur avait été transmis.

La dernière réunion solennelle des Alleman, dont il soit fait mention dans nos annales, eut lieu le 1er mars 1455, dans le palais de *Siboud Alleman*, évêque et prince de Grenoble. Vingt-cinq seigneurs ou gentilshommes de cette famille y représentaient les vingt branches dont elle se composait alors. Ils étaient divisés en trois cercles ; ils y firent divers reglements, et, suivant leur usage, ils signèrent en rond la délibération qui y fut prise, d'après la place qu'ils avaient occupée dans l'assemblée. De là, dit-on, venait le proverbe: *Gare la queue des Alleman.*

Les Alleman s'illustrèrent surtout dans les armes. Plusieurs d'entr'eux suivirent le comte de Toulouse dans les premières croisades. Il y eut ensuite dans cette famille trois lieutenants-généraux au gouvernement du Dauphiné, un grand Prieur de l'ordre de Rhodes, et le fameux capitaine du Molard, seigneur d'Uriage, qui fut le brillant émule des d'Arces, des Bayard et de tous ces chevaliers Dauphinois qui illustrèrent les règnes de Louis

XII et de François Ier. Enfin, le chevalier *sans peur et sans reproche*, notre immortel Bayard, appartenait par sa mère aux Alleman.

A l'illustration des emplois militaires les membres de cette grande famille ne négligèrent pas d'ajouter celle que l'on tirait alors des dignités ecclésiastiques. Deux Alleman furent évêques de Cahors, dans le XVe siècle ; quatre autres furent évêques de Grenoble, à différentes époques. Il y en eut un, Louis Alleman, qui fut archevêque d'Arles et cardinal, en 1426, et qui fut béatifié par le pape Clément VII, un siècle après. Parmi les évêques de Grenoble, il ne faut pas oublier Laurent Alleman, oncle maternel de Bayard et le protecteur de sa jeunesse.

Un souvenir historique fort intéressant se rattache au nom de *Barrachin Alleman*, seigneur de *Rochechinard*, qui fit, en 1484, l'acquisition de la terre de *Demptézieu* :

En 1482, après la mort de Mahomet II, ses deux fils, Bajazet et Zizim, ou plutôt *Djem*, s'étaient disputé, les armes à la main, la souveraineté de l'empire

Ottoman. Djem, vaincu par son frère dans deux batailles successives, se réfugia auprès des chevaliers de Rhodes, qui le reçurent avec de grands égards et lui promirent des secours pour recommencer la guerre. Mais bientôt, le grand-maître, gagné par Bajazet, qui lui promit une redevance annuelle de 45,000 ducats, retint Djem captif et le fit partir pour Nice. Là il fut remis à la garde de Charles Alleman, grand-prieur de Provence. La peste ayant éclaté à Nice, Charles Alleman fit partir le prince et le conduisit à Chambéry, où *Djem* fit connaissance avec le jeune duc Charles de Savoie, dont il sut s'attirer les sympathies, à un tel point, que le duc s'occuppa activement de lui procurer les moyens de briser ses fers et de parvenir en Hongrie. Le grand-prieur s'aperçut de ces trames secrètes, et, pour conserver à l'ordre de Rhodes un otage aussi précieux, il l'enleva subitement et le conduisit en Dauphiné, au château de *Rochechinard*, chez son neveu *Barrachin Alleman*, avec diverses personnes de sa suite.

Pendant son séjour assez prolongé dans

ce château, Djem, quoique gardé à vue, fut toujours traité avec respect, et l'on s'efforça de le distraire par des fêtes, des chasses et des courses dans les environs.

Il avait alors moins de vingt-trois ans; « Brave, robuste, adroit à tous les exer-
» cices du corps, d'un esprit brillant et
» orné, et poète remarquable, dit un
» historien, il exerçait sur tous ceux qui
» l'approchaient une espèce de fascina-
» tion. »

Parmi les seigneurs du voisinage que visitait le jeune prince, figurait Jacques de *Sassenage*, dont le sire de Rochechinard était un des principaux feudataires, et qui habitait le château de *Labâtie des Royans*. Djem avait été frappé de la beauté de Philippine, fille de ce grand baron; avec sa fougue orientale, il l'aima bientôt éperdument et fut, dit-on, payé de retour.

Les annalistes turcs, qui ont donné des détails sur le séjour de Djem en Europe et surtout en Dauphiné, disent que Philippine de Sassenage était extrêmement belle, et qu'elle *devint amoureuse du prince. Djem répondit à son ardeur, et bientôt il y eut entre les deux amants*

un commerce de lettres que suivirent des entrevues passionnées (*a*).

Nos vieux historiens Dauphinois qui, certes, n'avaient pas lu les chroniqueurs Turcs, racontent le même fait, avec des couleurs peu différentes :

« Le Commandeur, dit Chorier, con-
» duisit Zizim au château de Rochechi-
» nard. Zizim y eut toute la liberté qu'il
» désirait ; mais il trouva qui la lui ôta ;
» ce fut Philippine de Sassenage, fille de
» Jacques, baron de Sassenage. Elle était
» jeune, belle et spirituelle. Ce prince,
» qui prenait plaisir à visiter les maisons
» de la noblesse des environs, l'ayant vue
» dans le château de Labâtie des Royans,
» conçut d'abord tant d'estime et d'amour
» pour elle, qu'il ne put dissimuler ni l'une
» ni l'autre. Depuis il n'eut de conversa-
» tion qu'avec elle, et souvent elle vit la
» fierté ottomane soupirer et pleurer à ses
» pieds. S'il eût pu disposer de lui, il
» aurait préféré le plaisir de vivre avec
» elle à celui de régner dans l'Asie avec

(*a*) V. Saad -Eddin-effendi, historien turc, et Cantemir, auteur d'une vie de Bayesid II ; 33e et 51e cahiers de la société asiatique de M. de Hammer, et les diverses histoires de l'empire ottoman.

» Bajazet. Et, s'il faut en croire *du Ri-*
» *vail*, pour peu que son amour eût été
» secondé, pour devenir l'époux de cette
» demoiselle, il n'aurait pas refusé de de-
» venir chrétien (*a*). »

Faut-il croire, avec Chorier, que la belle Philippine n'ait pas répondu à la passion romanesque du prince ottoman ? — Il y a tout lieu d'en douter ; il était jeune, aimable et brave, et c'est peu, ce me semble, connaître le cœur féminin, que de penser qu'elle ait pu impunément voir soupirer pour elle un des plus grands princes de l'Orient. La version désintéressée des chroniqueurs turcs me paraît plus vraisemblable, d'autant mieux que Chorier, auteur Dauphinois, a dû cher-

(*a*) Aimar de Rivail, qui était presque contemporain du séjour de *Dem* en Dauphiné, fait ainsi le récit de cet incident, dans son livre *de Allobrogibus*, page 533 :

« Regnante hoc principe (Louis XI), Zizimus Turci frater, Rhodum venit, ne à fratre sibi principatum eripi timente occideretur, et à Rhodis militibus in Delphinatum ductus est, et in Rupe canina, Barrachinus Alemandus, Caroli Alemandi majoris Provinciæ prioris nepos, custodiam ejus habuit. Et tanto pulchritudinis et morum Philippæ Berengariæ amore capiebatur, ut eam desponsare et christianam legem suscipere voluerit. Inde Pontifici maximo Carolus rex et Rhodii Zizimum tradiderunt, et Romam per mare à Delphinatu ductus est. Et quotannis ab occupatore Principatus Turcorum ingens nummorum summa dextentori Zizimi persolvebatur, ne Zizimus ipse ad suos rediret et principatum suum repeteret. Ità quod, propter hoc tributum, Pontifex maximus Zizimum subtili medio à Gallis eripuit....

cher à ménager les susceptibilités d'une famille puissante encore de son temps, et dont il a même écrit l'histoire généalogique.

Quoi qu'il en soit, on ne sait trop quel aurait été le dénouement du roman commencé, s'il n'eût été brusquement interrompu par le départ involontaire de Djem.

Le grand-maître de Rhodes, qui tenait à l'énorme subvention que lui donnait le sultan Bajazet, pour retenir son frère captif, craignant que le duc de Savoie ne profitât du voisinage de ses états pour délivrer son ami Djem, donna l'ordre de l'emmener en Auvergne, à la Commanderie de Bourganeuf. Plus tard, il fut conduit à Rome, où il resta prisonnier des Papes, Clément VIII et Alexandre VI. Ce dernier irrité de ce que le roi Charles VIII voulait le forcer à mettre Djem en liberté, le lui fit livrer, mais empoisonné, assure-t-on, et le malheureux prince mourut bientôt à Naples, où il avait suivi le roi, après une captivité de treize années.

C'est de la branche des Alleman de Rochechinard qu'étaient les deux Antoine Alleman, qui furent évêque de Cahors, de

1466 à 1492 (*a*). Le second d'entr'eux, qui était fils de Barrachin Alleman, a possédé Demptézieu, où le souvenir de son nom s'est prolongé jusqu'à ce jour. Il paraît même que c'est lui qui avait fait reconstruire la portion du château qui se fait remarquer par sa riche ornementation et par ses emblêmes religieux.

En 1671, Pierre Alleman, seigneur de Demptézieu, était conseiller au Parlement de Grenoble. Ce fut lui qui, en 1685, vint revendiquer ses droits et ceux des habitants de la seigneurie de Demptézieu sur une partie des marais dits *de Bourgoin*, lorsque le duc de Bouillon, héritier de Turenne, voulut en prendre possession, en vertu de la concession faite par Louis XIV au maréchal.

La terre de Demptézieu et ses dépendances avaient ensuite passé, soit à titre héréditaire, soit autrement, au pouvoir de la famille de Vallin, qui a possédé cette terre jusques vers la Révolution.

A cette époque, le château de Demptézieu, avec tout ce qui s'y rattachait en-

(*a*) V. *Nobiliaire* de Guy Allard, V° Alleman.

core, fut vendu et se divisa et dispersa dans les mains de plusieurs villageois du pays ; ce n'est que depuis peu d'années que les restes du vieux manoir ont été achetés par la commune, pour y loger le curé du hameau, et ont ainsi échappé à une complète destruction.

Le château était, dans quelques-unes de ses parties, d'une construction remarquable, comme le témoigne encore la tour de l'escalier principal, dont l'architecture se rattache à l'époque de transition du gothique à la renaissance, c'est-à-dire, à la fin du XVe siècle. Toutefois, l'aile du château qui subsiste encore, et qui joint la tour dont on vient de parler est d'une date bien antérieure : cette aile porte le cachet de la vieille forteresse féodale. La muraille extérieure qui regarde le levant, est d'une grande épaisseur, tellement que dans cette épaisseur et vers les créneaux, un chemin de ronde se trouve ménagé, et que vers l'angle méridional, un escalier à vis est noyé dans le mur. En dehors de cette muraille on voit aussi les traces d'un large et profond fossé qui protégeait les approches du château.

Dans une des principales salles se trouvait un tableau sur bois, écrit au pinceau, de la hauteur d'environ deux mètres, sur un de large : ce tableau, monument curieux d'un autre âge, retrace le traité d'alliance mentionné plus haut, intervenu en 1455, par la médiation et sous la présidence de Syboud Alleman, évêque et prince de Grenoble, entre les différents membres et les diverses branches de la grande famille Alleman.

Quelques années après la révolution, M. le Marquis de Rigaud, propriétaire du château de Montcarra, situé à peu de distance de celui de Demptézieu, se fit céder ce tableau, qui, depuis lors est conservé dans la salle des archives du château de Montcarra.

Le texte du traité est en latin, sauf une annotation finale de M. Alleman de Montmartin. En tête on voit figurer en rond, sur plusieurs lignes concentriques, les noms des divers membres de la famille Alleman qui prennent part au traité ; on y voit aussi peintes les armoiries de cette famille, qui étaient de *gueules, semées de fleur de lys d'or, à la bande d'argent.*

On ne lira pas sans intérêt, la traduction suivante de ce traité :

« Au nom de la très-sainte et très-indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

» Rien n'étant plus recommandé, dans l'ancien et le nouveau Testament, que l'unité du corps mystique de la sainte Eglise, que représente *la colombe unique et la robe sans couture* de notre Seigneur Jésus-Christ, cette unité doit régner non-seulement dans les membres inférieurs de la société, mais encore, et principalement dans les membres plus élevés dont la noblesse et les fonctions répandent de la gloire et des bienfaits sur tous les autres.

» C'est pourquoi le révérend Père en Jésus-Christ Siboud d'Allemand, seigneur de Séchilienne, et, par la grâce de Dieu, évêque et prince de Grenoble, ainsi que les nobles et excellents seigneurs, ses parents et neveux, inscrits dans le cercle tracé ci-dessus, considérant combien est utile l'union des gens de bien et surtout de ceux qui appartiennent à la même famille, combien il est à désirer de la voir établie parmi eux, qui, issus du même sang des ba-

rons d'Allemand, ont les mêmes insignes et les mêmes armes ; combien la gloire ou le déshonneur d'un membre de la famille rejaillit également sur tous les autres membres ;

» En l'honneur du Dieu tout-puissant, de la glorieuse Vierge Marie, du bienheureux saint Jean-Baptiste, leur patron, et de toute la cour céleste ;

» Pour rendre hommage aux très-illustres princes, le seigneur du Dauphiné, etc., et le seigneur duc de Savoie, pour protester de leur soumission envers chacun d'eux, autant que le demandent l'autorité et les droits des juridictions et seigneuries respectives ; pour assurer, protéger et défendre ces mêmes droits et autorité acquis aux susdits très-illustres princes, en vertu des alliances contractées par leurs prédécesseurs ;

» Pour conserver l'honneur de la famille d'Allemand et de chaque membre, en particulier, de cette famille, pour en perpétuer la mémoire parmi leurs descendants ;

» Ont arrêté d'un commun accord tout ce qui est marqué dans le préseut acte fait à la diligence des seigneurs d'Allemand, et dont la teneur suit :

plaise, qu'un de nous eût à soutenir une guerre, un duel ou une persécution quelconque, dans laquelle ses biens ou son honneur se trouveraient compromis, et qu'il eût besoin du secours de ses amis ou de ses proches, tous les parents, l'Evêque, excepté, seront tenus de l'aider de leurs personnes, de leurs conseils et de toute autre espèce de service dans une si pressante nécessité qui mettrait en péril ses plus chers intérêts. Ils s'aideront de tous leurs moyens, chacun au moins, pendant un mois de l'année, s'ils ne pouvaient faire davantage; les frais seront supportés par nous tous, sans pouvoir réclamer aucune indemnité de celui qui aura été attaqué ou persécuté.

» VI. — Si deux ou trois de nous, ou un plus grand nombre sont, à la fois, dans le même besoin, les anciens ci-dessus désignés décideront quel est celui qui se trouve dans la plus pressante nécessité, afin que celui-là soit secouru de préférence. Si leurs besoins sont égaux, tous ceux de nous qui appartiennent à l'état séculier se partageront et diviseront leurs services, eu égard aux domiciles respectifs et à la na-

ture des affaires, afin que chacun soit secouru dans la position difficile et malheureuse où il est réduit.

» VII. — S'il arrivait qu'un de nous n'ait point d'enfant mâle, naturel et légitime, il sera tenu d'instituer un ou plusieurs héritiers à son choix, qui ne pourront être pris que dans la famille.

» VIII. — Tous les membres de la famille des Allemand devront porter à perpétuité, dans leur devise ou livrée, le bâton tiercé tel qu'il est marqué dans le cercle ci-dessus, où nous sommes tous nommés.

» IX. — Chacun de nous sera tenu de porter les armes de Valbonnais au premier côté de l'écu, et s'il l'écartelait avec d'autres armes, il conservera toujours et mettra en première ligne celles de la maison d'où nous sommes sortis. Si pour quelque circonstance particulière, il était dans le cas d'instituer hors de la famille un héritier universel, il pourra en obtenir la permission, pourvu, toutefois, que celui qui sera institué soit d'une noblesse militaire, qu'il s'engage à porter les armes de notre maison, comme il est expliqué ci-dessus, et fasse serment d'observer les présents rè-

» duc de Savoye, demeurant ez main de
» madame Guyonne Alleman, dame de Gor-
» des, mariée avec le seigneur de Gordes,
» lieutenant-général pour le roy en Dau-
» phiné, moy, Gaspar Allemand, sieur de
» Mont-Martin, l'a fait expédier l'an 1581.»

Voici ceux des Alleman qui figurèrent dans cette assemblée:

Révérend Père et seigneur Siboud Alleman, des seigneurs de Sechilienne, évêque et prince de Grenoble;
Guy Alleman, baron d'Uriage;
Antoine Alleman, seigneur de Saint-Georges;
Aymon Alleman, seigneur de Revel;
Henri Alleman, seigneur de Laval-Saint-Etienne;
Soffrey Alleman, baron de Châteauneuf;
Aymon Alleman, seigneur de Champs, de Taulignan, de Gières, de Roche-Paviot, de Beconne et de Cigalier;
Jean Alleman, des seigneurs de Sechilienne, chanoine de Grenoble;
Siboud Alleman, des barons d'Uriage;
Guillaume Alleman, seigneur de Séchilienne et de Lers, baron de Montfrin, de Sérignan, de Rochefort et de Beaulieu;
Boniface Alleman, baron d'Uriage;
Jean Alleman, seigneur d'Essirier, de Cormont et de Voserier, du diocèse de Genève;
Odon Alleman, seigneur d'Allières et de Cognet;
Guy Alleman, seigneur de Marieu;
Louis Alleman, fils aîné du seigneur de Séchilienne et seigneur de Ruinat, de Saint-Gervais et de Mont-Rocher;
Jean Alleman, seigneur de Rochechinard;
Aimar Alleman, seigneur d'Eyclose;
Charles Alleman, chevalier des seigneurs de Rochechinard;
Antoine Alleman, prieur de Romette;
Antoine Alleman, prieur de Carcassonne;
Henry Alleman, prieur de Bernin;
Claude Alleman, prieur de Saint-Michel de Connexe;
Charles Alleman, chanoine de Romans;
Claude Alleman, de Vizille, des seigneurs de Rochechinard;
Humbert Alleman, des seigneurs de Rochechinard.

SAINT-CHEF

Ce pays a possédé pendant onze siècles une abbaye célèbre, et il a donné le jour à deux personnages illustres dans l'église, saint Theudère, fondateur de l'abbaye, et le cardinal Hugues de Saint-Chef.....

Parmi les communes qui environnent Bourgoin, aucune n'est plus florissante que celle de Saint-Chef. Renommée pour ses bons vins et pour les autres productions variées de son beau et fertile territoire, cette localité se recommande encore par les intéressants souvenirs de son existence passée. La vénérable basilique de

son ancienne et célèbre abbaye offre à l'attention des touristes et des amateurs un remarquable sujet d'études ; car ce monument est, au dire des connaisseurs, une des productions les plus considérables de l'architecture romane en France.

C'est par saint Theudère que le monastère de Saint-Chef fut primitivement fondé, vers l'année 567. Ce saint, dont l'évêque Adon a écrit la biographie, était né dans le village d'*Arcisse*, qui dépend aujourd'hui de la vaste commune de Saint-Chef (*a*).

« Theudère vivait alors, dit Chorier ;
» l'évêque Philippe lui donna la charge
» de grand-pénitencier dans Vienne et l'y
» arrêta. Mais il avait déjà rempli la Fran-
» ce de sa réputation et établi un célèbre
» monastère en un lieu qui avait alors le
» nom d'*Alarone* et qui a maintenant celui
» de *Saint-Chef* (*b*). Ce n'était alors qu'une

(*a*) V. sur l'abbaye de St-Chef et sur la vie de St. Theudère ' l'intéressante notice publiée par M. l'abbé Varnet, né lui-même à St-Chef, intitulée *Saint Theudère fondateur et patron de St-Chef*. — Grenoble, Baratier frères et fils, imprimeurs, 1859.

(*b*) Il paraît y avoir ici une erreur manifeste de la part de Chorier. M. l'abbé Varnet me semble démontrer clairement, dans sa notice, que saint Theudère, après avoir fondé un premier monastère dans un lieu appelé *Alarone*, vint ensuite en fonder un autre dans son pays natal, à l'endroit appelé *Vallis Rupiana*, qu'il ne faut pas confondre avec le premier. C'est

» épaisse forêt , dont ce monastère occu-
» pait le fond ; mais aujourd'hui il est
» accompagné d'un bourg qui cède à peu
» d'autres. Ce grand anachorète était né
» dans le village voisin : Adon le nomme
» *Assise* , et en ce temps nous l'appelons
» *Arcisses* (*a*). »

« Saint Theudère, dit le même histo-
» rien dans un autre passage , est ap-
» pelé *Théodarius* dans les anciens mar-
» tyrologes , et entr'autres , dans celui
» d'Adon. Son corps ayant été déposé dans
» l'église de Vienne , où il demeura quel-
» que temps , fut porté depuis dans l'ab-
» baye qu'il avait fondée , situé dans un
» vallon qui avait alors le nom de *Vallis*
» *Rupiana* , comme le territoire qui l'en-
» toure a celui d'*Alarone.* »

De nombreuses habitations n'avaient pas tardé à se grouper autour du monastère, et à former le bourg important

sur la fausse tradition accréditée par Chorier , qu'on s'était fondé, en 1793, pour remplacer le nom de *Saint-Chef* par celui d'*Alarone* , et non pas par celui de *Franc-Vallon* (comme l'a cru M. Varnet) ; ce dernier nom révolutionnaire fut donné à *St-Savin.*

(*a*) *Assise* ou *Arcisses* se trouvait sur la voie romaine de Milan à Vienne par les Alpes grecques , entre *Augusta* (Aoste) et *Bergusium* (Bourgoin). On a trouvé près d'*Arcisse* des traces qui prouvent que la voie romaine suivait les vallées des Avenières , de Vézeronce et d'*Arcisse*.

qui subsiste encore aujourd'hui. C'est à la sainte Vierge que cette abbaye paraît avoir été d'abord dédiée ; elle prit ensuite le nom de saint Theudère, son fondateur.

Au IXe siècle, le chapitre des moines de Saint-Theudère avait été détruit. L'archevêque Barnouin le reconstitua avec quelques moines de *Montirandel* (*a*), en Champagne, qui s'étaient réfugiés dans son diocèse, après avoir été chassés de leur monastère par les Normands. Le pape Formose confirma cet établissement en 892 et permit à ces moines de se choisir un abbé, à la charge de payer tous les ans à l'archevêque de Vienne une livre d'argent. On voit dans certains documents que ce fut à la prière du comte Hugues, que Barnouin donna à ce monastère divers cens et revenus qui appartenaient à son église dans quelques paroisses des environs, telles qu'Arcisse, Dizimieu, Vignieu, Vasselin, etc. Louis, fils de Bozon et son successeur au royaume de Bourgogne, autorisa les privilèges qui avaient été accordés à cette abbaye par le Pape et par l'Archevêque (*b*).

(*a*) Montier-en-Der (Haute-Marne, arrondissement de Vassy)
(*b*) Valbonnais, tom. Ier, pag. 237-238.

Le nom de Saint-Theudère, que portait l'abbaye et qui lui est donné dans toutes les chartes latines, se transforma plus tard en celui de *Saint-Chef*, qui a fini par prévaloir et est seul resté celui du monastère et du bourg. Chorier prétend que ce nouveau nom avait été adopté dans les habitudes vulgaires, parce qu'un riche reliquaire, qui contenait la tête de saint Theudère, était exposé dans l'église de l'abbaye (*a*). Mais il paraît, au contraire, certain que cette relique, exposée à la vénération des fidèles, était la tête de saint Thibaud, archevêque de Vienne, au Xe siècle, qui avait été l'un des restaurateurs du monastère. De nombreux pèlerins se rendaient à l'église de Saint-Theudère, pour recourir à l'intercession de ce patriarche du monastère et à celle de saint Thibaud ; et, selon Charvet, historien de l'église de Vienne, l'habitude de dire : « Allons au saint chef, » fit probablement adopter la dénomination de ce lieu.

Une inscription que l'on voyait naguère, à côté de la petite porte communi-

(*a*) Chorier, t. II, p. 122.

quant de l'église aux cloîtres, est un témoignage de la vénération toute particulière dont le chef de saint Thibaud était l'objet à l'abbaye de Saint-Theudère. Voici en toutes lettres le texte de cette inscription, dégagé des signes abréviatifs qui en gênent la lecture :

ANNO : DOMINI : M : CCC : LXII : FECIT : FIERI : CAPUD : BEATI : THEOBALDI : IN : ECCLESIA : PRESENTI : FRATER : JOANNES : DE : SANCTO : GENISIO : SACRISTA : SANCTI : THEUDERII : ITEM : MAGNUM : CALICEM : PONDERIS : QUATUOR : MARCIS : ARGENTI : ITEM : PLANTAVIT : VINEAM : JUXTA : LOREPLAT : AD : OPUS : SACRISTIE : ITEM : DEDIT : VINEAM : FAETE : CANTUERE : BEATE : MARIE : VIRGINIS : ITEM.....

Cette inscription peut être traduite ainsi :

« L'an du Seigneur 1362, frère Jean » de Saint-Genis, sacristain de Saint- » Theudère, a fait faire le chef du bien- » heureux Thibaud, dans l'église de céans, » de même qu'un grand calice du poids » de quatre marcs d'argent. De même il » a planté une vigne près du Replat, pour » l'œuvre de la sacristie. De même, il a

» donné la vigne de la Faeta à la Chan-
» trerie de la bienheureuse vierge Marie.
» De même.....»

Saint Léger, aussi archevêque de Vienne, qui vint après saint Thibaud et mourut en 1069, continua la réédification du monastère et de son église.

« Il releva, dit Chorier, l'église et l'ab-
» baye de Saint-Chef, dont saint Theudè-
» re était le fondateur. Elle était tombée
» en ruines et il la rétablit dans l'état où
» elle est encore aujourd'hui. Elle est un
» illustre monument de son zèle et de sa
» magnificence. Aussi, on voit sa statue
» au-dessus du portail, avec celle de ce
» saint anachorète (*a*). »

(*a*) En faisant, il y a quelques années, des fouilles en dehors de l'abside de l'église, on découvrit un caveau, où, sur une espèce d'autel, on voyait trois têtes rangées symétriquement et une lampe funéraire. Il est regrettable que ces têtes aient été jetées pêle-mêle avec d'autres ossements dans une fosse commune. — Le soin respectueux avec lequel on avait pourvu à leur conservation démontre qu'elles étaient celles de trois des plus saints personnages qui ont fait la gloire de l'abbaye et de l'église.

Il est même fort à présumer que ces trois têtes étaient celles des trois grands patrons de l'église : saint *Theudère*, saint *Thibaud* et saint *Léger ;* cette probabilité serait appuyée par ce passage du *Voyage littéraire* de don *Martène* et d'un autre religieux bénédictin de Saint-Maur, où l'on lit, à propos de l'église de St-Chef, ce qui suit :

« On ne voit aucun tombeau dans l'église ; aucune sépulture
» ne s'est faite dans son intérieur ; cette abbaye a possédé
» les reliques de saint Theudère et de saint Thibaud, archevê-
» que de Vienne ; *mais elles ont disparu*, soit qu'elles aient
» été profanées par les hérétiques, au 16e siècle, soit *qu'elles*
» *soient restées cachées en terre.* »

L'abbaye de Saint-Theudère, ou, plus vulgairement, de Saint-Chef, était riche et puissante. C'était une abbaye chef d'ordre, soumise à la règle de saint Benoît, et qui avait sous sa dépendance un assez grand nombre de prieurés de Bénédictins, parmi lesquels on peut citer : 1° le prieuré de la Buisse ; 2° le prieuré de Tullins ; 3° celui de Penol ; 4° celui de St-Alban, qui fut réuni à l'abbaye en 1247 ; 5° celui de Lieu-Dieu ; 6° celui de Crémieu, dédié à saint Hippolyte, et qui fut réuni à l'abbaye en 1247 ; 7° celui de Jaillieu, réuni à l'abbaye en 1247 ; 8° celui de Vézeronce ; 9° celui de la Tour-du-Pin ; 10° celui de Voissant; 11° celui de Chirens (*a*).

Les abbés de Saint-Chef jouissaient, du temps des Dauphins, d'une grande influence ; on les voit figurer dans plusieurs événements importants de l'histoire de ces princes, dont ils étaient les auxiliaires et auxquels ils servaient de conseils et de médiateurs dans leurs différends avec les princes et seigneurs voisins.

(*a*) V. la nomenclature des anciens couvents du diocèse actuel de Grenoble, dans l'Almanach de la cour royale, de 1840. Il y avait en dehors du diocèse actuel de Grenoble beaucoup d'autres prieurés dépendant de St-Chef, mais dont nous n'avons pas les noms.

Le château et le mandement de Demptézieu avaient appartenu pendant un certain temps aux abbés de Saint-Chef ; mais les Dauphins se prétendaient leurs suzerains à raison de cette seigneurie. En 1270, Ainard, abbé de St-Chef, fit un traité avec Béatrix, veuve du Dauphin Guigues-André, pour régler ces prétentions. Il reconnut tenir ce château et cette terre en fief du Dauphin et promit d'entretenir fidèlement les conventions qui avaient déjà été arrêtées entr'eux à ce sujet. Le principal article de ces conventions était que l'abbé, même à raison de la ville de St-Chef, qui a dans l'acte le nom de St-Theudère, serait tenu de secourir le Dauphin dans les guerres qu'il aurait entre le Rhône et l'Isère (*a*).

Cet accord fut renouvelé plus tard, en 1288, entre Aymon, abbé de St-Chef, et le dauphin Humbert Ier, qui, entr'autres engagements, prit celui de défendre envers et contre tous, sauf contre l'archevêque, l'abbaye et ses dépendances (*b*).

(*a*) Chorier, t. II, page 149.
(*b*) Valb., t. Ier, p. 137.

Valbonnais (tom. II, p. 46, preuve 42.), rapporte une charte de l'empereur Frédéric II, de 1214, qui confirme en faveur de l'église de Vienne, c'est-à-dire, de l'archevêque, la translation autrefois faite à ladite église par les rois de Bourgogne et les empereurs ses prédécesseurs, de la propriété du château de St-Theudère avec toutes ses dépendances.

On voit encore le dauphin Jean II, par une charte donnée à Bourgoin, le jour de la fête de St. Jean-l'Evangéliste, l'an 1316, conférer différents privilèges et immunités aux habitants du bourg de St-Theudère, qui se soumettent, en échange, à payer annuellement au Dauphin deux sols Viennois par chaque feu, et à lui fournir cent hommes à pied; « *n'entendant point par là déroger au droit et à la juridiction de l'abbé et du monastère de St-Theudère et de l'archevêque de Vienne, ni violer en rien la fidélité due aux dits abbé, monastère et archevêque.* »

Dans les fréquents conflits qui s'élevaient entre les Dauphins et les comtes de Savoie, St-Chef était considéré comme une place indépendante, et ses abbés sa-

vaient faire respecter cette indépendance. « C'était en ce temps-là, dit Chorier, une » petite ville assez importante, pour que » son alliance fût recherchée par les Dau- » phins et les comtes de Savoie, plutôt » que de se trouver classée parmi leurs » sujets (*a*). »

La petite ville de St-Chef était fortifiée et défendue par un château, qui fut assiégé et pris plusieurs fois dans le cours des guerres féodales; car, de même que la plupart des grands seigneurs ecclésiastiques, les abbés de St-Chef et leurs vassaux prenaient souvent part à ces guerres.

Vers l'année 1402, alors que, comme on le verra plus loin, les archevêques de Vienne furent devenus abbés perpétuels de l'ordre de St-Chef et seigneurs du bourg et de ses dépendances, le château de St-Chef fut pris et ruiné dans la guerre acharnée que se firent Thibaud de Rougemont, archevêque de Vienne, et les frères Guy et Jean de Torchefelon. Ceux-ci, ayant refusé de faire hommage à l'archevêque de leur château de Montcarra, qui,

(*a*) T. II, pag. 221.

selon lui, était un fief de l'abbaye de St-Chef, le fougueux prélat attaqua brusquement ce château, le prit et le brûla. Les Torchefelon prirent bientôt leur revanche : ils surprirent et incendièrent celui de St-Chef, et, s'approchant de Vienne, ils en firent autant de celui de Seyssuel et ravagèrent tous les environs. L'archevêque allait user de représailles, lorsque le gouverneur du Dauphiné intervint pour chercher à arrêter ces désordres scandaleux. Rougemont, réduit à l'impuissance, devint furieux et excommunia les officiers du roi. L'année suivante, les Torchefelon s'étant remis en campagne, prirent sur lui et brûlèrent le château de Mantaille, qui, depuis lors, ne s'est plus relevé de ses ruines. L'archevêque ne tarda pas à se venger; ses troupes, ayant surpris Guy de Torchefelon, le défirent, prirent et incendièrent à leur tour le château de Torchefelon. Pour mettre fin à cette lutte atroce, le roi se plaignit au Pape ; un cardinal fut délégué, et condamna la conduite de l'archevêque....

Le château-fort de St-Chef, qui avait été restauré, et les murailles du bourg

ont subsisté jusqu'en 1576 , époque à laquelle , pendant les guerres de religion , elles furent rasées par les ordres de Gordes , lieutenant-général du roi en Dauphiné. C'était après la prise de Morestel par le parti catholique , et Gordes , qui se trouvait alors à Bourgoin , fit raser en même temps les fortifications de Morestel et le château d'Albon (*a*). La destruction du château de St-Chef laissa toutefois debout une tour gigantesque appelée *tour du Poulet* , qui subsiste encore aujourd'hui , et qui communiquait avec le bourg par une voie souterraine récemment découverte.

L'abbaye de St-Chef fut , dans le principe et pendant longtemps , un puissant élément de civilisation et de prospérité pour le pays. Dans ces siècles barbares qui suivirent la chute de l'empire romain dans les Gaules , la population qui se groupait autour des monastères , y trouvait une protection plus assurée qu'ailleurs et une direction favorable à l'adoucissement des mœurs.

« Ce fut longtemps , dit un auteur cé-
» lèbre , une consolation pour le genre

(*a*) Chorier, t. II, page 674.

» humain , qu'il y eût des asiles ouverts
» à tous ceux qui voulaient fuir les op-
» pressions d'une domination brutale.
» Presque tout ce qui n'était pas seigneur
» de château était esclave. On échappait,
» dans la douceur des cloîtres , à la ty-
» rannie et à la guerre..... — Le peu de
» connaissances qui restait après les in-
» vasions des barbares, fut perpétué dans
» les couvents ; les Bénédictins transcri-
» virent quelques livres. Peu à peu , il
» sortit des monastères des inventions
» utiles ; d'ailleurs , ces religieux culti-
» vaient la terre , chantaient les louanges
» de Dieu , vivaient sobrement , étaient
» hospitaliers, et leurs exemples pouvaient
» mitiger la férocité de ces temps malheu-
» reux..... »

Mais les meilleures institutions s'altèrent à la longue , surtout quand les circonstances qui les rendaient nécessaires viennent à disparaître.

Après quelques siècles d'existence édifiante et féconde , les richesses et l'indépendance de la puissante abbaye de St-Chef avaient fini par y faire naître une grande corruption de mœurs et l'anarchie

la plus complète : « En 1278 , dit Chorier, » les désordres de l'église de Vienne pas- » sèrent à celle de St-Chef ; un écrivain » de ce temps-là dit que cette abbaye si » célèbre était diffamée par la dissolution » et par l'insolence de ses membres. » — L'archevêque s'y transporta avec des forces imposantes. Son premier soin fut de se mettre en possession du château , qui était un fief de l'église de Vienne et d'y placer une forte garnison. Il sévit ensuite contre ceux des moines qui s'étaient le plus signalés par leur vie licencieuse et par leur turbulence , et en chassa une bonne partie du monastère. Il plaça les autres qui étaient moins incorrigibles , sous la direction des anciens qui n'avaient point eu de part à ces débordements. L'abbé , qui avait montré une coupable tolérance , fut forcé de résigner ses fonctions , qui furent données à un autre plus digne , et la discipline fut rétablie pendant quelques années dans ce lieu que des scandales aussi éclatants n'auraient jamais dû souiller (*a*).

(*a*) Chorier , t. II, page 160.

Mais, au bout d'un certain nombre d'années, de nouveaux désordres s'étaient introduits dans l'abbaye, et le Pape dût intervenir pour y apporter un remède énergique, en enlevant désormais à cet antique monastère l'indépendance dont il avait joui jusques-là.

En 1320, l'abbé venait de mourir, et il s'agissait d'en élire un nouveau ; les moines ne purent parvenir à s'entendre pour ce choix, et leurs brigues, leurs cabales et même leurs violences furent poussées à un dégré tel, que leur discorde était devenue un scandale public (*a*).

Pour faire cesser cet état de choses et mettre à l'avenir un frein aux abus et aux excès de ces indociles religieux, le Pape Jean XXII, fulmina une bulle d'après laquelle ils étaient désormais déchus du droit de nommer leur abbé, et placés sous l'autorité immédiate de l'archevêque de Vienne, qui fut nommé leur abbé perpétuel (*b*).

(*a*) « Plusieurs d'entr'eux espéraient à l'honneur de la pre » mière place et peu le méritaient ; et encore ce n'étaient pas » ceux-ci que l'on regardait. Quand la désobéissance et le li- » bertinage sont entrés dans un monastère, le premier soin » des moines pervertis est, sinon d'empêcher que la vertu y » soit honorée, du moins de faire qu'elle y soit sans auto- » rité. » Chorier, t. II, page 238.

(*b*) Valb., t. Ier, page 238.

L'abbaye, ainsi réduite à une condition subordonnée, eut une existence plus modeste, mais plus digne, jusqu'au moment où, en 1536, elle subit une transformation complète. A cette époque, le monastère fut sécularisé; une bulle authentique du Pape Paul III, rendue avec le consentement du roi François Ier, exempta les moines de St-Chef de l'obligation de faire des vœux; ils furent mis sur le pied des chanoines des églises collégiales, avec cette distinction spéciale, qu'on ne pouvait être admis dans le chapître qu'après avoir fait preuve d'une noblesse ancienne, tant du côté paternel que du côté maternel (*a*).

Le nouveau chapitre, ainsi constitué, subsista jusqu'au moment de sa translation à Vienne, qui s'opéra dans le cours du dernier siècle. Vers 1749, ses chanoines, tous nobles de naissance et dont les goûts mondains s'accommodaient mal d'un séjour trop monotone et trop triste,

(*a*) En 1698, il y avait 28 chanoines nobles, y compris le Doyen et les officiers claustraux, et de plus, un théologal et un capitoul non nobles. (V. Mémoire manuscrit de M. de Bouchu, intendant du Dauphiné).

avaient sollicité avec énergie cette translation.

En 1765, une bulle du Pape prononça la suppression du chapître de St-André-le-Bas, à Vienne, et ordonna sa réunion à l'église collégiale de St-Theudère. Cette bulle reçut son exécution en 1774, malgré l'opposition du chapitre métropolitain de St-Maurice, opposition appuyée par les paroissiens et le prieur de l'église de St-André, le vi-bailly, les consuls et les chevaliers résidant à Vienne. Les chanoines de St-Chef allèrent, au nombre de dix-huit, prendre possession de l'abbaye de St-André-le-Bas. Ils emportèrent dans cette église leur plus grosse cloche, qui est encore celle de la paroisse Saint-André. Elle pèse, dit-on, mille kilogrammes et elle est remarquable par sa grave et harmonieuse sonorité. Elle offre une inscription qu'il peut être intéressant de reproduire ici, parce qu'elle relate les noms des derniers chanoines de St-Chef :

JACENTES. EXCITO. SOMNOLENTOS. INCREPO. PERVIGILES. EXHILARO. NEGANTES. ARGUO. D. D. DE. RACHAIS. DEC. BELLECISE. CAMER. LATOUR. SACR. BATINES. OP. CHARCONNE. REF.

CHATEAUNEUF. INF. BIENASSIS. ELEEM. BONTE. HOST. NEYRIEU. DARCES-PPI. SACER. VEYRIN. BARDONNENCHE. DORIOL. SAINT-PRIEST. LORAS. MICHALLON. VALLIER. CORDON. MORIAC. SAINT OURS. DELISLE. DOLOMIEU. CANCI. 6 PREB. VAC. FUDERUNT. JOAN ET NICOL. CHATELAIN LINGONENSES. ANN. DOM. MDCCLXI (*a*).

Le nouveau chapitre de Saint-André-le-Bas fut réuni lui-même, en 1777, à celui de Saint-Pierre, de Vienne, en vertu d'une bulle du Pape Pie VI ; la révolution les anéantit tous les deux.

De l'abbaye de Saint-Chef, il ne reste plus aujourd'hui que l'église, à laquelle l'Etat et l'administration départementale font faire depuis un certain nombre d'années des restaurations importantes.

Ce monument précieux a été décrit dans une notice publiée par M. Victor Teste, architecte, dans la *Revue du Lyonnais.*

(*a*) « Je fais lever ceux qui sont couchés, je réprimande les endormis, je réjouis ceux qui veillent, j'accuse les paresseux. MM. de Rachais, doyen ; de Bellecise, camérier ; de la Tour, sacristain ; de Batines, maître de l'œuvre ; de Charconne, réfecturier ; de Châteauneuf, infirmier ; de Bienassis, aumônier ; de Bonte, hôtellier ; de Neyrieu, d'Arces, prêtres perpétuels ; de Veyrin, de Bardonnenche, d'Oriol, de Saint-Priest, de Loras, de Michallon, de Vallier, de Cordon, de Moriac, de Saint-Ours, de l'Isle, de Dolomieu, chanoines ; six prébendes vacantes.

» Jean et Nicolas Châtelain, de Langres, ont fondu cette cloche, l'an du Seigneur 1761. »

Voici la description que donne un juge aussi compétent en pareille matière :

« Deux styles sont nettement formulés dans la basilique de St-Chef : le style latin et le style romano-bysantin primaire. Le premier fut usité du IVe au XIe siècle, et le second au XIe siècle.

» Le plan de l'édifice est celui d'une croix latine. Trois nefs règnent dans sa longueur, jusqu'aux transsepts. La nef majeure a de largeur 9 mètres 15 cent. Les nefs latérales ont chacune 3 mètr. 875 mil. Les piliers ont, à leur base, 1 mètre carré ; largeur totale, 18 mèt. 90 c. — La largeur, prise de l'extrémité d'un transsept à l'autre, est d'environ 29 mètres. Les murs ont une épaisseur de 1 m. 50 c.

» La longueur du vaisseau jusqu'aux transsepts, est de 26 m. 80 c., et depuis les transsepts jusqu'au fond de l'abside, 13 m. 10 c. ; longueur générale, 39 m. 90 c. — L'élévation de l'édifice est en harmonie avec son plan.

» Pour établir une concordance entre les dates historiques et les deux styles dont se résume l'ensemble du monument, nous établirons d'abord une délimitation. Tout

le vaisseau renfermant les trois nefs appartient au style latin, et a été élevé dans la deuxième moitié du Xe siècle. Construit en pierre molasse, dont la carrière est perdue, il se compose de sept travées d'arcades, dont la retombée a lieu sur des piliers primitivement carrés, munis d'une simple imposte taillée en biseau. Des fenêtres, de moyenne dimension, ont leurs archivoltes formées de moëllons appareillés, sans interposition de briques. Les murs sont construits dans le petit appareil.

» Le plan primitif de l'édifice devait être celui d'une basilique sans transsepts, terminée par une abside, accompagnée de deux chapelles. Le chœur était placé en avant de l'abside et occupait deux travées.

Cette disposition pourrait être démontrée par l'existence de trous pratiqués par deux et par trois, dans le tympan de deux arcades correspondantes, et aboutissant à des vases de poterie, dans le but de répercuter la voix des chantres. Cette même disposition a été remarquée daus la basilique d'Ainay, de Lyon, avant les restaurations qui ont dénaturé le caractère de ce vénérable temple.

» La basilique de St-Theudère, ne fut pas destinée à recevoir des voûtes, mais de simples lambris, comme celle de Saint-Pierre, de Vienne. Un toit à deux pentes couvre les trois nefs, dont l'existence n'est accusée à l'extérieur que par la disposition de trois fenêtres à plein cintre sur la façade.

» Nous avons dit dans notre premier article que l'archevêque de Vienne, Barnouin, vers la fin du IXe siècle, forma le chapitre de St-Chef, qui avait été détruit, de quelques moines de Montirandel, en Champagne, qui s'étaient réfugiés dans son diocèse après avoir été chassés de leur monastère par les Normands. Nous pourrions, sans être en opposition avec les règles de la science monumentale, attribuer à ce prélat la construction de la partie de l'édifice que nous avons décrite ; mais si nous mettons en parallèle le fait du rétablissement du monastère de St-Chef par quelques moines, avec la grandeur des proportions des trois nefs de la basilique, nous serons fondés à reporter la date à un siècle environ plus tard, à une époque d'accroissement, et à regarder l'archevê-

que saint Thibaud comme le véritable édificateur, ainsi que nous avons essayé déjà de le démontrer. Cette époque sera la deuxième moitié du Xe siècle.

» Les transsepts et l'abside appartiennent au style romano-bysantin primaire (XIe siècle). L'archevêque saint Léger aurait fait construire cette partie importante de l'édifice. A la même époque aurait été refait le mur de façade, ainsi que le témoignent le même appareil moyen, les chapiteaux des colonnettes des fenêtres et les piliers engagés, munis de deux demi-colonnes. Aucune coupole ne s'élève à l'intersection des transsepts, qui devaient être couronnés par des tours ; celle de droite a seulement un premier étage. L'abside est flanquée de quatre chapelles voûtées comme elle en quart de sphère. Les grands arcs sont supportés par des piliers à colonnes engagées; les petits arcs reposent sur des colonnettes. C'est ici que règnent la richesse et l'harmonie des lignes et des masses. Au-dessus des transsepts s'élèvent des tribunes (*triforium*) percées de trois arcades. Ces deux tribunes ont une communication visuelle par le moyen

d'arcs géminés ou écrans, ouverts au-dessus des grands arcs du chœur. Un escalier à vis pratiqué dans l'épaisseur du mur, donne accès à ces tribunes. Celle de gauche est remarquable par la fondation d'une chapelle dont nous devons donner une courte description. Elle appartient à la deuxième moitié du XIIe siècle, et les peintures qui décorent les murailles et les voûtes datent de cette époque. L'ornementation est empruntée à l'architecture romano-bysantine secondaire. Un petit autel s'élevait dans l'abside sur un pavé en mosaïque formulant d'élégants rinceaux. Nous reproduisons en toutes lettres, en conservant son orthographe, une inscription peinte derrière l'autel, sur le mur de l'abside, et retraçant la dédicace de cette chapelle :

CONSECRATUM. EST. HOC. ALTARE. IN. ONORE. DOMINI. NOSTRI. JHESU. XRISTI. ET. SANCTORUM. ARCHANGELORUM. MICAELIS. GABRIELIS. ET. RAPHAELIS. ET. SANCTI. GEORGII. MARTYRIS. (*a*).

(*a*) Cet autel a été consacré en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des saints archanges Michel, Gabriel et Raphaël et de saint Georges, martyr.

» Sur la voûte en arc du cloître, le peintre a représenté le paradis. Le Christ, au centre, dans une auréole appelée par quelques auteurs *vesica piscis*, est entouré d'un chœur d'anges; au-dessous sont groupés les saints. Sur l'un des petits côtés est représentée la Jérusalem céleste, sous la forme d'un palais dominé par l'*Agnus Dei* dans un nimbe circulaire; de l'autre côté est la sainte Vierge. Le Père Eternel est représenté sur la voûte de l'abside. Cet édicule, dont l'ensemble est d'un merveilleux effet, mériterait une publication particulière. L'iconographie chrétienne trouverait dans ces peintures l'une de ses plus belles pages.

» La basilique de Saint-Theudère subit une restauration considérable à la fin du XVe siècle. L'on abattit alors les angles des piliers carrés de la nef majeure, pour leur donner la forme octogonale et on les décora de bases et de chapiteaux ou moulures. Les lambris et les combles furent relevés; ces derniers prirent la forme aiguë. La façade fut décorée d'un portail à deux baies, d'une délicatesse et d'une richesse d'exécution remarquables, et une rosace

fut établie audessus de la fenêtre centrale.

» En terminant notre aperçu descriptif, nous ferons remarquer le rapprochement de style du chevet de la basilique de Saint-Chef, avec celui d'une grande partie de celui d'Ainay de Lyon, dont nous avons donné une esquisse monographique dans la *Revue du Lyonnais*. Nous trouverons aussi des parties homogènes dans la basilique de Saint-Pierre de Vienne.

» Des travaux considérables ont été entrepris par les ordres du gouvernement pour l'assainissement de l'église de Saint-Chef, dont l'abside et le flanc septentrional étaient ensevelis de près de cinq mètres sous un terrain à pente rapide. Ce terrain, consacré depuis longtemps aux sépultures, présentait plusieurs étages de tombes ; il a été enlevé et un chemin de ronde protégé par un bon mur de terrasse en pierre de Trept, règne dans cette partie de l'édifice. Il est indispensable que ce chemin soit continué au sud ; le gouvernement ne saurait laisser imparfaite une œuvre si bien commencée. Des reprises en pierre de Trept ont été faites partout où les dégradations les réclamaient, et l'on

doit les plus grands éloges à l'architecte, M. Quenin, dont l'habileté dans la conception et la direction a su mener à bien des travaux remplis de difficultés. Les entrepreneurs ont rivalisé de zèle et d'abnégation de leurs propres intérêts, en poursuivant, sans hésiter, des travaux que le devis n'avait pu prévoir. N'oublions pas de mentionner que des restes d'antiquités romaines ont été découverts dans les fouilles et déposés dans la chapelle supérieure que nous avons décrite. Le bénitier de l'église est lui-même porté sur un cippe romain sans inscription.

» Jusqu'à présent, des travaux de simple construction ont seuls été exécutés pour les réparations urgentes de l'église de Saint-Chef ; des travaux d'art devront plus tard avoir lieu et nous appelons d'avance la sollicitude des comités des arts et monuments sur leur ordonnance, afin de n'avoir pas à déplorer des actes irréparables comme en ont déjà subi d'autres monuments. Nous prions aussi le comité de décider que les inscriptions qui existaient à l'extérieur de l'église, dans les cloîtres aujourd'hui détruits, et qui ont

été enlevées des murailles pour les soustraire aux actes de vandalisme, soient scellés dans l'intérieur de l'église, dans un lieu convenable. L'une de ces inscriptions est remarquable par son ornementation ; elle est du XIIIe siécle et a été signée par le sculpteur : VLDRICVS ME FECIT (sic). C'est un nouveau nom à ajouter à la liste des artistes du moyen-âge. »

On trouve encore, quoiqu'elles soient devenues rares, des médailles ou méreaux anciens de l'abbaye de Saint-Theudère. Ces méreaux n'étaient pas une monnaie, mais il servaient de jetons de présence aux chanoines. Il en existe plusieurs variétés. Les uns portent sur une face l'effigie de la sainte Vierge sur un globe, avec la légende : *Mat. spes nostra*, et de l'autre, une croix fleuronnée avec cette légende : *Libra canonicorum sancti Theuderii* ; les autres présentent d'un côté le buste de saint Theudère, accompagné de deux étoiles, avec la légende, *sanctus Theuderius*, et au revers la croix fleuronnée, avec la légende, *Libra canonicorum sancti Theuderii.* Tous ceux que l'on connaît remontent par leur date au XVIe siècle.

Dans le cours des guerres de religion, les huguenots avaient pris et dévasté Saint-Chef et son abbaye, dont le trésor et les archives furent alors pillés ou détruits.

« Ces impies (dit le Bénédictin don *Martène,* dans son *Voyage littéraire*), brûlèrent toutes les chartes en 1562; mais jamais ils ne purent brûler l'église.

» Un des plus déterminés monta sur la charpente pour mettre le feu au lambris; mais, s'étant laissé tomber, il légua à la postérité des marques visibles du châtiment de Dieu, car la dalle sur laquelle son corps s'est brisé est restée rougie de son sang, et l'on n'a pu parvenir, quoiqu'on l'ait lavé à plusieurs reprises, à en effacer les traces. »

On montre encore, au milieu de l'église une pierre à taches rouges qu'on rattache à cet événement. Mais les sceptiques prétendent qu'on trouve dans plusieurs carrières, notamment à Venérieu, des pierres de la même couleur.

Au moyen-âge, Saint-Chef a donné le jour à plusieurs personnages remarquables.

En première ligne, se présente l'imposante figure de *Hugues de Saint-Chef*, qui naquit près du monastère de Saint-Theudère, vers la fin du XIIe siècle. Entré dans l'ordre de saint Dominique, où il se fit remarquer par son savoir et son rare mérite, il devint Provincial de France, et au concile œcuménique de Lyon, en 1245, il fut créé cardinal.

Employé par le Pape dans des missions d'une grande importance, il trouva le temps de composer des ouvrages remarquables, parmi lesquelles on signale *la Concordance de la Bible*, répertoire qui suppose un immense travail, et qui est fort apprécié encore aujourd'hui par les prédicateurs et par les théologiens.

L'illustre cardinal mourut à Orviéto, en 1263; son corps fut apporté et inhumé à Lyon, où l'on voyait gravé sur son tombeau ce remarquable éloge :

« *Ici repose, etc..... La sagesse, à sa mort, a souffert une éclipse.....* »

Etienne Bertrand, célèbre jurisconsulte, du XVIe siècle, était également sorti de Saint-Chef; il a laissé un ouvrage considérable sur le droit et la jurisprudence,

intitulé *Stephani Bertrandi Consilia* — Lugd. 1532. A son mérite scientifique Bertrand joignait celui d'une grande piété et d'un esprit de charité exceptionnel ; car ses contemporains rapportent qu'il s'était fait une loi de réserver pour les pauvres au moins la dixième partie du produit de son travail (*a*).

(*a*) *Bertrandus, jureconsultus hisce temporibus, Carpentoractæ florebat. Delphinas natione erat, et propè Sanctum Theuderium, in agro Viennensi, paternam familiam habebat, et decimam horam quam lucrebatur, pauperibus dabat.* (Aimar du Rivail, page 557.)

MAUBEC

Ils portaient d'or, aux deux léopards d'azur, et leur cri de guerre était : Maubec.

(Armoiries des anciens seigneurs de Maubec).

Au-dessus de ces roches parées de verdure, qu'on aperçoit de Bourgoin, à peu de distance vers le sud, et qui dominent le joli vallon, dit *la Combe de Bion*, se dressait jadis le donjon féodal de Maubec. La génération qui nous a précédés a vu encore debout ce manoir seigneurial, ou plutôt ses restes imposants, ses tours qui

couronnaient le précipice, son enceinte et sa chapelle antique.

A la suite de la Révolution, les acheteurs de la bande noire ont fait disparaître ces vieux édifices, qui, depuis longtemps ne servaient plus de demeure qu'à de paisibles laboureurs, et contribuaient à donner un aspect romantique à un gracieux paysage.

Ce château, qui fut souvent le théâtre de scènes sanglantes, servit de principale résidence et donna son nom à des seigneurs qui ont joué un rôle important dans l'histoire de notre contrée.

La seigneurie de Maubec, dont la domination s'étendait sur un assez vaste territoire, appartenait primitivement à une ancienne famille du même nom (*a*). Elle passa ensuite au pouvoir de l'illustre maimon de Bocsozel.

Cette dernière maison tirait son nom d'un château situé entre Champier et la Frette, lequel avait sous sa dépendance différentes localités, et entr'autres le pays de la Côte-Saint-André. C'était là ce qui

(*a*) Salvaing de Boissieu, *de l'Usage des fiefs*, p. 232.

formaitle vaste mandement de Bocsozel (*a*).

On ignore l'époque précise à laquelle une branche de la famille de Bocsozel fut appelée, par mariage ou autrement, à recueillir la seigneurie de Maubec; mais, une fois au pouvoir de cette famille, cette seigneurie acquit une grande importance.

On voit figurer les seigneurs de Maubec, comme personnages considérables, dans diverses circonstances mémorables.

En 1277, Guillaume de Beauvoir de Marc, l'un des principaux seigneurs du Viennois, qui y possédait de grandes terres, fit son testament par lequef il partageait ses possessions entre ses deux fils, Drodon et Aymar de Beauvoir. Dans le lot de Drodon, figurent les terres et les châteaux de Beauvoir, de Jonages et de Ruy. Parmi les huit témoins de ce testament, on trouve Humbert de la Tour, qui fut depuis Dauphin, et Jacques Bocsozel, seigneur de Maubec. Ils étaient également

(*a*) V. Chorier, t. 1er, p. 775. — On aperçoit encore les ruines du château de Bocsozel, dans la commune du Mottier, non loin de la grande route de Champier à la Frette, sur une éminence isolée. Par corruption de langage, on nomme ces ruines *Beau-Sujet* dans le pays.

les exécuteurs testamentaires désignés par le testateur(*a*).

En 1279, le seigneur de Maubec se trouva mêlé dans la grande querelle qui avait éclaté à l'occasion du meurtre commis à Vienne sur la personne de Pierre de *Brohen* (*Bron*), courrier de l'archevêque. Les principales familles du Viennois s'étaient armées pour venger de *Brohen*. Les terres de Roche et de Maubec furent ravagées pendant cette lutte féodale, qui fut terminée par un traité conclu à Bourgoin, au mois d'octobre 1279 (*b*).

Humbert de Bocsozel, qui était seigneur de Maubec en 1308, était l'un des amis et des conseillers du comte de Savoie. Des différends s'étant élevés entre ce prince et le comte de Genève, au sujet de l'interprétation d'un traité, la difficulté fut soumise à des arbitres, en tête desquels se trouvait le seigneur de Maubec. La sentence qui fut rendue est datée du château de Saint-Georges d'Espéranche, le 6 novembre 1308 (*c*).

(*a*) Valb. t. II, p. 15, — et *Nobiliaire du Dauphiné*, v° Bocsozel.
(*b*) V. Mermet, *Histoire de Vienne*, Chorier, etc.
(*c*) Valb. t. II. p. 139.

On voit le même Humbert de Bocsozel, figurer parmi les médiateurs et les témoins d'un traité conclu au mois de septembre 1308, entre le comte de Savoie, la dauphine Béatrix, veuve de Jean Ier, et Hugues, seigneur de Faucigny (*a*).

On rencontre encore à différentes époques les noms des seigneurs de Maubec, avec les qualités d'arbitres, de cautions et de témoins, dans une foule de traités et d'actes importants.

Une partie de leurs domaines relevait des comtes de Savoie, et une autre des dauphins; du moins, ces princes prétendaient réciproquement à un droit de suzeraineté sur les seigneurs de Maubec, ce qui donnait lieu à des contestations et à des luttes sans fin.

En l'année 1290, le dauphin Humbert Ier avait su amener Aymon de Bocsozel, seigneur de Maubec à se reconnaître son vassal.

« Humbert, dit Valbonnais (*b*), attentif » à profiter des occasions d'accroître son » domaine, ne laissait échapper aucune

(*a*) Valb. t. II, p. 141.
(*b*) T. Ier, p. 240.

» de celles qui se présentaient d'acquérir
» les hommages des terres voisines ou de
» celles qui étaient enclavées dans les
» siennes ; il engagea Aymon de Bocsozel
» à tenir en fief de la baronnie de la Tour,
» les terres de Maubec, etc. »

La reconnaissance passée par Aymon de Bocsozel est à la date du 11 mars 1290 ; elle constate que ce seigneur fit hommage entre les mains du dauphin, sur le pont de Chéruis, en présence d'un grand nombre de chevaliers et d'une grande affluence de population. Par cet acte, Aymon reconnut, pour lui et ses successeurs, tenir en fief du Dauphin, seigneur de la Tour (*ab illustri viro domino Humberto Dalphino Viennensi et Albonis comite, dominoque de Turre*) le château et le mandement de Maubec, et spécialement, la garde d'Artas, le château de Chèze-Neuve (*de Cheza nova*) et son mandement, le château et le mandement des Eparres, le château de Mont-Lyopard (*a*), le château

(*a*) Le château de *Mont-Lyopard*, qui était, peut-être, le manoir primitif des seigneurs de Maubec, occupait l'éminence qui s'élève à 4 ou 500 mètres à l'ouest des roches de Maubec et qui domine tout le plateau. Cette éminence, qui a une forme assez régulière, est celle qui est tout près du prieuré ac-

et le fief de Pusignan, le péage du chemin public de Saint-Alban, tout ce que ledit Aymon possède dans la dépendance du château et de la paroisse de Bourgoin, la maison forte et le fief de Viriville, et généralement tous les biens qu'il possède, à l'exception, toutefois, du territoire situé entre la rivière d'Aygne (*Aygni*) et celle de Crotet, parce qu'à raison de ce territoire, il est vassal du comte de Savoie (*a*).

Ce même Aymon de Bocsozel donna aux habitants de la baronnie de Maubec une charte de franchises et immunités, mentionnée par Salvaing de Boissieu (*Usage des fiefs*, pag. 281), dans les termes suivants :

« J'ai vu aussi dans la charte des fran-
» chises et immunités octroyée aux ha-
» bitants de la baronnie de Maubec, par
» Aymon, leur seigneur, le 4 devant les
» Kalendes d'août 1291, un article en ces
» termes :

tuel des Dominicains ; elle est surmontée d'une plateforme et d'une terrasse qui l'entoure à mi-hauteur ; un chemin tournant y conduit, et l'on y trouve partout, dans le sol, des débris de constructions. Le nom de *Mont-Lyopard* lui a été conservé dans la contrée, et il est à remarquer que ce nom est en parfaite harmonie avec les armes de l'ancienne famille de Maubec, où figuraient des *Léopards*.

(*a*) Valb. t. Ier p. 20. — Chorier, t. Ier p. 867.

Item promisit dictus Aymo pro se et suis successoribus dictis nobilibus solemniter stipulantibus et recipientibus tenere et manutenere dictos homines ad illa bona usagia quibus dominus Ægidius quondam pater dicti Aymonis ipsos tenuit et servavit sine aliquo detrimento..... (*a*)

Aymon périt d'une façon tragique en 1300 ou 1301, dans la circonstance que voici :

Ce seigneur, qui ménageait tour à tour ses deux puissants voisins, le Dauphin et le comte de Savoie, était, à ce qu'il paraît, nonobstant l'hommage qu'il avait rendu au Dauphin en 1290, disposé à se tourner du côté du comte. Dans le but d'empêcher l'exécution de ce dessein, Guillaume de Virieu, châtelain de Bourgoin, agissant probablement par excès de zèle et sans en avoir prévenu le Dauphin, se concerta avec plusieurs seigneurs, vassaux de la baronnie de la Tour, et par-

(*a*) Quel était cet Ægidius dont il est parlé dans cette charte ? — Était-ce le père d'Aymon ou l'un de ses ancêtres, père d'un autre Aymon (car il y avait eu déjà plusieurs Aymon de Bocsozel) ? — Ce mot *quondam* semblerait favoriser cette dernière interprétation, d'autant mieux que Chorier, dans son *Etat politique*, dit qu'Aymon, qui vivait vers 1290, avait pour père *Guillaume*. Il peut se faire aussi que ce dernier personnage soit le même que l'*Ægidius* mentionné dans la charte.

mi lesquels figuraient Pierre de Drens, Thomas de Gumin et Guillaume de Miribel; puis, accompagné par eux et aidé des gens de Bourgoin et d'autres terres voisines, il s'empara par surprise du château de Maubec, où tous ceux qui s'y trouvèrent furent massacrés, y compris le seigneur. Le comte de Savoie protesta hautement contre cet acte de violence et contre le meurtre de celui qu'il appelait son vassal; son envoyé, le juge Bertrandy, demanda formellement au Dauphin la remise des coupables, dont il signalait les noms, afin que le comte pût les faire punir. Humbert Ier répondit qu'on ne pouvait lui imputer en aucune façon la mort d'Aymon de Bocsozel, et qu'il blâmait formellement l'entreprise qui avait amené cette mort; qu'Aymon était son proche parent, son ami et son vassal, et qu'il regrettait vivement sa perte. Il ajouta, au surplus, que le lieu de Maubec dépendant de sa justice et non de celle du comte, c'était aux officiers de sa cour de connaître des crimes qui s'y commettaient (*a*).

(*a*) Valb., t. Ier, p. 254, et t. II, p. 92.

Aymon laissait pour héritière une fille, jeune encore, Jeanne de Bocsozel, dont le Dauphin se porta hautement le protecteur, et qu'il se proposait de donner en mariage à quelque seigneur qui lui fût tout dévoué. Bientôt après la mort de son père, Jeanne de Bocsozel vint au château de la Balme, résidence favorite du Dauphin, et, dans la cour de ce château, en présence de nombreux seigneurs et chevaliers, elle lui rendit hommage pour toutes les possessions qu'Aymon avait reconnu tenir de lui en 1298.

Chorier donne des détails assez curieux au sujet de cette cérémonie:

« Les nobles rendaient leurs hommages,
» découverts, debout et armés, les mains
» jointes entre celles du suzerain, qui,
» après qu'ils lui avaient promis tout ce
» qui était porté par les conditions de
» leurs fiefs, leur donnait un baiser sur la
» bouche; ce baiser est appelé dans les
» anciens actes *osculum pacis et amoris.*
» Il n'y avait pas de forme particulière
» pour les femmes. Béatrix de Viennois,
» dame d'Arlay, rendant hommage au
» dauphin Humbert II, son neveu, le 16

» avril 1340, l'acte apprend que ce fut
» *complosis manibus et oris osculo*, les
» mains jointes, et par un baiser. Néan-
» moins, lorsque Jeanne de Bocsozel ren-
» dit hommage de la terre de Maubec au
» dauphin Humbert Ier, en 1301, l'acte
» que j'en ai vu dit que ce fut *manus suas*
» *habens junctas intrà manus domini Del-*
» *phini* ; mais il n'ajoute pas que le Dau-
» phin lui donna ce baiser, qui n'aurait
» pas été omis, s'il l'avait fait, cette for-
» malité étant de l'essence de l'hommage.
» Elle était encore fille et jeune ; aussi
» la qualité de *nobilis Domicella* lui est
» donnée, et ce fut sans doute par cette
» raison que le Dauphin eut cette com-
» plaisance pour elle. Le vassal non noble
» rendait hommage à genoux et sans ar-
» mes, et, au lieu que le noble baisait
» son seigneur à la bouche, le vassal non
» noble ne lui baisait que le pouce (*a*). »

(*a*) Chorier, t. Ier p. 842-867.
À propos du mot *Domicella* appliqué ici à Jeanne de Bocsozel, ce même Chorier, dans un autre passage (p. 839), se livre à des réflexions qui méritent d'être reproduites : « L'ori-
» gine du nom de *Damoiseau*, dit-il, n'est pas très-difficile à
» trouver. Il est assuré que ce n'est qu'un diminutif du latin
» *Dominus*, qui signifie maître et seigneur. Premièrement
» on en a fait *Dominicellus*, et après, *Domicellus*. Notre lan-
» gue en a fait d'abord *Damoisel* et après, *Damoiseau* ou *De-*
» *moiseau*, comme l'on parle présentement. Déjà, en 1301,

Le comte de Savoie voyait avec peine la nouvelle atteinte portée à ses prétentions

» comme nous l'apprend l'hommage rendu par Jeanne de Boc-
» sozel, il avait, de notre sexe, été porté à l'autre, et comme
» les fils des grandes familles étaient appelés *Domicelli* ou *Da-*
» *moiseaux*, dans les nobles maisons les filles furent appelées
» *Domicellæ* ou *Damoiselles*. Par un abus extraordinaire, cette
» qualité de *Demoiselle* qui n'était propre qu'aux filles des gran-
» des et illustres maisons, est devenue si commune en ce siè-
» cle, que l'usurpation injuste qu'il a été permis d'en faire
» à toutes les conditions, l'a enfin presque déshonorée. »

Salvaing de Boissieu (*Usage des fiefs*, p. 60 et suiv.), confirme ce que dit Chorier sur les formes de l'hommage féodal en Dauphiné, et il donne à ce propos des détails qui ont bien leur côté plaisant :

« L'hommage étant un acte de révérence et de respect en-
» vers le seigneur, il est bien juste qu'il se fasse avec quel-
» que solennité qui marque sa nature, dont la forme est dif-
» férente, selon la coutume des lieux, qui doit être observée.
» Celle de Berry veut que le vassal, qui ne trouve point le
» seigneur, ni personne de sa part au lieu du fief dominant,
» fasse le devoir en baisant le verrouil de la porte. Et comme
» la forme qui est prescrite par l'inféodation doit être suivie,
» il y a des fiefs qui sont sujets à des devoirs bizarres, selon
» le caprice du seigneur dont ils sont procédés, qui s'est
» trouvé d'humeur plaisante, ou qui a cru de rendre son vas-
» sal plus soumis par des conditions extravagantes. Tel est un
» fief du pays du Maine, à cause duquel le vassal est obligé,
» pour toute prestation de foi et devoir seigneurial, de con-
» trefaire l'ivrogne et de dire une chanson gaillarde à la dame
» de Levaray, et ensuite de courir la quintaine à la manière
» des paysans, et de jeter son chapeau ou une perche en
» courant. Tels ont été quelques fiefs du baron de Moncontour,
» auquel le nouveau vassal devait présenter une alouette liée
» sur un char à bœufs. Il n'en est point de si ridicule ni si peu
» honnête que celui qui était tenu en Angleterre par un Bau-
» doin, pour lequel, *debuit facere*, portait le titre, *die Natali*
» *Domini*, *singulis annis*, *coram domino rege Angliæ, unum*
» *saltum*, *unum suffletum*, *et unum bombulum*, ce que Cambdé-
» mus explique de telle sorte : *ut saltaret, buccas cum sonitu*
» *inflaret, et ventris crepitum ederet.* »

Salvaing fait ensuite observer que l'hommage devait être rendu en personne de la part du vassal, et non par un procureur ; que si le vassal était une femme, fusse même une abbesse représentant son monastère pour quelque fief, elle ne pouvait, malgré la formalité essentielle du baiser (*osculi pacis et amoris*), se dispenser de ce devoir tout personnel, à moins que le suzerain ne consentit à recevoir l'hommage par procureur, ou à renoncer au baiser.

sur la seigneurie de Maubec, par l'influence exclusive que le Dauphin prenait sur Jeanne de Bocsozel ; mais comme il y avait alors une trève jurée entre lui et Humbert Ier, trève dont Charles de Valois, frère du roi de France, s'était rendu le garant, en attendant qu'il eût résolu, en qualité d'arbitre, les difficultés qui divisaient les deux princes, le comte n'osa agir trop ouvertement. Toutefois, il favorisa autant qu'il était en lui les prétentions d'Humbert de Bocsozel, seigneur de Chatonnay, frère d'Aymon, qui soutenait, à tort ou à raison, avoir seul le droit de recueillir la seigneurie de Maubec, à l'exclusion de sa nièce. Humbert de Bocsozel ne s'en tint pas à de vaines réclamations. Avec les secours que lui fournit clandestinement le comte de Savoie, il s'empara à son tour, en 1302, du château de Maubec, qui était alors occupé par les gens des terres du Dauphin, et déclara tenir cette seigneurie en fief du comte de Savoie. Puis, usant froidement de représailles, pour venger la mort de son frère, il fit périr par divers supplices un bon nombre d'hommes du Dauphin qui occupaient le château ou qui

passaient pour avoir participé à l'acte de violence commis l'année précédente. Les uns furent précipités du haut du rocher, d'autres eurent la tête tranchée ou furent pendus : « *Et ibidem homines Dalphini quamplurimos diversis mortis generibus interfecit; nam aliquos de rupe præcipitavit, alios decapitari fecit, alios suspendi et usque ad numerum octovigenti hominum Dalphini prædictis mortis generibus interfecit* (*a*). »

Vainement le Dauphin porta ses plaintes, à l'occasion de cet attentat, à Charles de Valois, l'arbitre commun. Le comte de Savoie répondit que ce n'était là qu'une représaille et fit valoir ses différents griefs. La terre de Maubec fut longtemps encore un sujet de discorde entre les dauphins et les princes de Savoie, et la médiation de Charles de Valois devint infructueuse. Ce fut seulement en 1314 que Jean II, dauphin, et Amé, comte de Savoie, parvinrent à se mettre d'accord. Un traité fut conclu entr'eux, et le Dauphin abandonna ses prétentions sur Maubec et sur ses dépendances, qu'Aymon, fils d'Humbert, dut

(*a*) Valb. t. Ier, p. 275 et t. II, p. 61 et 99.

posséder désormais comme vassal du comte de Savoie (*a*).

Le nom de Jeanne de Bocsozel n'est pas même mentionné dans le traité. Rien ne nous apprend si elle était alors décédée, ou si l'on avait fait taire ses prétentions au moyen d'une compensation quelconque.

La maison de Bocsozel fut, jusqu'en 1355, époque où les comtes de Savoie cédèrent au Dauphiné toutes leurs possessions en-deçà du Guiers, un des plus fermes appuis de ces comtes. En 1325, Guillaume de Bocsozel, seigneur de Maubec, et son fils Hugues, seigneur de Roche, rendirent, à la bataille de Varey, en Bresse, un service signalé au comte Edouard.

Ce prince et le jeune et belliqueux dauphin Guigues VIII se faisaient alors une guerre acharnée. Le comte de Savoie espérait profiter de la jeunesse et de l'inexpérience du Dauphin, pour lui enlever tout ce qu'il possédait au-delà du Rhône, dans la Bresse et dans le Bugey. Son armée était la plus nombreuse que jamais la Savoie eût mise sur pied. Le ban et l'arrière-ban de l'état de Savoie avaient été

(*a*) Valb. t. Ier, p. 272 et 273, et t. II, p. 156.

assemblés ; le duc de Bourgogne lui avait envoyé un puissant secours, sous la conduite de Robert de Bourgogne, comte de Tonnerre, son frère, et de Jean de Châlons, comte d'Auxerre. D'autres princes lui avaient amené des troupes. A la tête de ces troupes, le comte Edouard se mit à assiéger le bourg et le château de Varey, qui appartenaient au Dauphin. Celui-ci, de son côté, était parvenu à assembler une armée plus faible, à la vérité, que celle du comte, mais qui le mit néanmoins en état de tenir la campagne. Il avait avec lui les comtes de Valentinois et de Genève, le baron d'Arlay et la plus grande partie de la noblesse de ses états. Il s'avança, dans le dessein de faire lever le siége de Varey, et livra bataille au comte. La victoire fut longtemps balancée; le comte, quoique avec des forces supérieures, fut entièrement défait. Plusieurs de ses alliés furent faits prisonniers, et entr'autres les comtes de Tonnerre et d'Auxerre, et Guichard, sire de Beaujeu.

Le comte Edouard lui-même, après avoir vaillamment combattu, avait été

pris par Auberjon de Maille, chevalier dauphinois, et par le seigneur de Tournon, Déjà ils l'avaient entraîné hors du champ de bataille et se mettaient en mesure de lui ôter son casque, lorsque Guillaume de Bocsozel, seigneur de Maubec, les ayant aperçus, appela à son aide Hugues de Bocsozel, son fils, seigneur de Roche, et, avec son assistance, il parvint à délivrer le comte. Voici comment la chronique manuscrite de Savoie fait le récit de cette délivrance :

« A l'appel de son père, Hugues de » Bocsozel se partit de la mêlée, et pres- » tement s'en alla après ceux qui menaient » le seigneur comte prisonnier; rencon- » trant le seigneur d'Entremont, lui dit : » Suivez-moi hâtivement, car on emmène » près notre seigneur. Lors s'en allèrent » tous deux et trouvèrent le seigneur de » Tournon et Auberjon de Maille lez un » buisson, qui déjà voulaient ôter le ba- » cinet au comte, frappèrent de grand » randon sur eux, si qu'ils occirent Au- » berjon de Maille et mirent le comte » Edouard à cheval, et lui firent passer » le pont d'Ains, retournèrent alors au

» conflit et y demeurèrent prison-
» niers (*a*). »

La perte de la bataille de Varey porta une rude atteinte à la puissance du comte de Savoie et à son influence. « Mais, » dit Chorier, quoique les affaires du comte fussent ruinées, la maison de Maubec n'en demeura pas moins ferme dans » son parti. Aussi le comte, qui savait de » quelle importance cet attachement des » seigneurs de Maubec lui était dans le » Viennois, eut grand soin de se les conserver. Pour cela, Hugues de Bocsozel, » seigneur de Roche, qui l'avait si utilement servi à la journée de Varey, reçut » des témoignages de sa reconnaissance; » l'étant allé voir à Chambéry, le comte » le gratifia de plusieurs fiefs, le 17 mars » 1327 (*b*). »

Ce même Hugues de Bocsozel obtint plus tard, par son mérite et sa valeur, d'autres distinctions signalées, comme le démontrent les faits que voici :

Aymon, comte de Savoie, mourut vers l'année 1342 ; il laissait pour successeur

(*a*) Valb. t. Ier, p. 288 et 289.— Chorier, t. II, p. 217 et suiv. — *Usage des fiefs*, p. 6.
(*b*) Chorier, loc. cit.

Amé VI, son fils, alors âgé seulement de dix ans. Bien que le jeune prince eût pour tuteurs Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et Amé, comte de Genève, Aymon avait eu soin de limiter leur autorité, en ordonnant que les affaires de chaque province seraient exclusivement dirigées par un conseil spécial. Hugues, seigneur de Maubec, Amédée, seigneur de Miribel, Pierre de Maubec et Guillaume de Miribel, seigneur de Faramans, formèrent le conseil des terres que la Savoie possédait dans le Viennois (*a*).

Quelques années après, le jeune Amé, qui est resté célèbre dans l'histoire sous le nom de *Comte vert* (nom qui lui venait de la couleur de sa cotte d'armes), venait de livrer un combat meurtrier aux habitants du Valais, qui s'étaient révoltés contre l'évêque de Sion, et l'avaient chassé de son siége. A la suite de ce combat et d'un assaut terrible, il prit la ville de Sion, qui fut entièrement saccagée. C'est dans cette circonstance qu'Amé se fit armer chevalier, et ce fut par la main d'Hugues de Bocsozel : « En cet ordre,

(*a*) Chorier, t. II, p. 304.

» fut au matin au point du jour sonné
» l'assaut contre la cité de Syon , lequel
» dura depuis le soleil levant jusques
» à heure de vêpres, faisans les habi-
» tants extrême défense. Toutefois enfin
» fut la ville prise par force et mise
» à sac , et grand nombre de ceux qui
» furent trouvés en armes massacrés. En
» cest furieux assault fut fait chevalier le
» comte Verd par les mains de messire
» Guillaume de Gransson, hardi et vaillant
» chevalier , et par les mains de Hugues
» de Bocsozel, sage chevalier et très-ex-
» pert au mestier des armes (*a*). »

Lorsqu'en 1365 , le même *comte vert*, alla au secours de l'empereur des Grecs , Jean Paléologue , vivement attaqué par Amurat Ier , on vit encore figurer, parmi les chevaliers qui faisaient partie de cette expédition , François , seigneur de Maubec (*b*).

Ce ne fut qu'après la cession du Dauphiné aux rois de France , que les comtes de Savoie renoncèrent, par le traité de 1355 , à toutes leurs possessions et à tous

(*a*) Paradin , *Chronique de Savois* , p. 284.
(*b*) Guy Allard, *Dict.* v° *Guerre*.

leurs droits de suzeraineté dans le pays situé en-deçà du Guiers. A partir de cette époque, les seigneurs de Maubec, devenus vassaux des rois de France, continuèrent à occuper une haute position dans le Dauphiné. Lorsqu'en 1430, pendant que Charles VII luttait contre les Anglais, Louis de Châlon, prince d'Orange, qui était un des chefs du parti Bourguignon, entra avec une armée dans le Dauphiné, Raoul de Gaucourt, gouverneur de cette province, rassembla à la hâte les troupes dauphinoises et attaqua le prince d'Orange dans les environs d'Anthon, où il le mit en pleine déroute. Le récit de cette bataille, qui eut les conséquences les plus heureuses pour le parti français, mentionne parmi les principaux chefs de l'armée Dauphinoise, Hugues, seigneur de Maubec, qui y est qualifié de *vir strenuus et bellicosus*, et qui commandait l'aile gauche de l'armée, assisté de *Valette*, célèbre capitaine de routiers (*a*).

Quand, après la mort de Louis XI, le duc d'Orléans engagea, sous le prétexte du bien public, une nouvelle guerre ci-

(*a*) Aymar Du Rivail, p. 501. — Valb. t. Ier, p. 62, et Chorier, t. II, p. 429.

vile, qui se termina par la bataille de St-Aubin du Cormier, de nombreux seigneurs dauphinois suivirent son parti, et, parmi eux se trouvait François, baron de Maubec.

Les membres de la famille de Maubec ne cessèrent, jusqu'à l'extinction de cette famille, de s'illustrer dans les armes. En 1515, Jean de Maubec figura à la bataille de Marignan. L'année suivante, il fut fait prisonnier à la bataille de Pavie, avec un autre Dauphinois, Guy de Maugiron (*a*).

En 1527, Jacques de Maubec fit partie de l'expédition de l'armée française à Naples, sous le commandement de Lautrec; mais on sait qu'après un brillant début, cette expédition échoua. La peste et les autres maladies détruisirent la moitié de l'armée qui assiégeait Naples, et dont les faibles débris regagnèrent avec peine la France. Près de deux cents gentilshommes dauphinois y périrent; Jacques de Maubec fut du petit nombre de ceux qui revinrent (*b*). On le vit figurer plus tard dans les guerres de religion.

(*a*) Mermet, *Hist. de Vienne*, t. III, p. 252 et 255.
(*b*) Aymar du Rivail, p. 589.

La terre seigneuriale de Maubec avait toujours été comptée parmi les quatre anciennes baronnies du Dauphiné. Ces anciennes baronnies étaient les plus hautes dignités nobiliaires de ce pays ; elles étaient au nombre de quatre: celle de Clermont, celle de Sassenage, celle de Montmaur; Maubec et Bressieu formaient concurremment la quatrième, qui prenait rang immédiatement après celle de Sassenage. Les barons de Maubec et ceux de Bressieu siégeaient alternativement en qualité de grands barons, dans les assemblées des états du Dauphiné (*a*).

Après avoir appartenu pendant plusieurs siècles à diverses branches de la maison de Bocsozel, la baronnie de Maubec, qui fut érigée en marquisat, vers la fin du XVIe siècle, passa par les femmes en d'autres maisons. Elle était, en 1632, au pouvoir de Marie de Montlor, veuve du maréchal d'Ornano, fils de l'ancien lieutenant-général du roi en Dauphiné.

Marie de Montlor était l'héritière d'une illustre famille du Vivarais, dans la-

(*a*) *Usage des fiefs*, p. 313 et suiv., 318 et s. 321 et suiv. etc.

quelle était venue se fondre la maison des Bocsozel, seigneurs de Maubec ; elle était dame d'Aubenas, etc., et avait épousé le maréchal d'Ornano , lequel , compromis dans une des conjurations de Gaston d'Orléans , fut emprisonné à Vincennes et secrètement étranglé dans sa prison par les ordres de Richelieu. Sa veuve lui fit ériger un magnifique tombeau dans l'église d'Aubenas.

Anne d'Ornano , comtesse de Montlor, fille et héritière de la maréchale, épousa, en 1645 , François de Lorraine , comte d'Harcourt , et mourut en 1695. C'est par ce mariage que la terre de Maubec tomba au pouvoir d'une branche de la famille de Lorraine. En 1725 , elle était possédée par Anne-Marie-Joseph de Lorraine , prince de Guise et comte d'Harcourt, auquel les princesses de la maison de Bourbon-Soissons , ou leur héritier , transmirent aussi la terre domaniale de Bourgoin. Dans un arrêt du Parlement , du 3 décembre 1725 , ce comte d'Harcourt , à raison de la terre de Maubec , est encore désigné comme l'un des quatre premiers barons du Dauphiné. Il eut pour

successeur Louis-Léopold-Marie de Lorraine, dont les héritiers, quant à la terre de Maubec et à celle de Bourgoin, étaient, en 1751, Charles-Juste de Beauvau et dame Sophie-Charlotte de la Tour-d'Auvergne, son épouse ; Sophie Duplessis, *duc de Richelieu*, Jeanne-Septimanie-Sophie-Elisabeth-Louise-Armande Duplessis *de Richelieu.* Ainsi, par un des jeux singuliers de la fortune, le marquisat de Maubec, revenait par voie d'hérédité aux représentants du terrible cardinal, qui avait fait si cruellement mettre à mort le maréchal d'Ornano, trisaïeul du comte d'Harcourt (*a*).

Dans le courant de cette même année 1751, et le 9 juin, les *commissaires généraux, députés de Sa Majesté pour juger les contestations nées et à naître, au sujet des successions des prince et princesse de Guise*, adjugèrent le marquisat de Maubec et la terre de Bourgoin à M. Laurent Planelli-Mascrani de la Valette, seigneur de Charly, au prix de 355,000 livres (*b*).

(*a*) V. ci-après, les pièces justificatives.
(*b*) V. n° 6 des pièces justificatives, ci-après.

Le fils aîné de M. Laurent Planelli de la Valette, M. Louis-Gabriel Planelli de la Valette, dernier marquis de Maubec, qui n'est mort, à Grenoble, qu'en 1832, à l'âge de 89 ans, possédait Maubec au moment de la Révolution. Par suite de son émigration, en 1792, cette terre fut comprise dans la vente des biens nationaux et fut aliénée en détail.

La famille *Planelli* ou *Pianello* était originaire d'Italie. Une de ses branches vint se fixer à Lyon pendant le XVIe siècle, et ses membres avaient toujours eu dans cette ville une position élevée, due, plus encore à leur mérite personnel qu'à leur noble origine. Plusieurs d'entr'eux s'étaient signalés par leur savoir et leur goût pour les lettres. Ils avaient rassemblé une bibliothèque considérable, où se trouvait une grande quantité de manuscrits précieux sur l'histoire de Lyon et des provinces qui l'environnent. Cette bibliothèque, devenue célèbre, fut confisquée avec les autres biens du marquis de Maubec, lorsqu'il eut émigré, et fut ensuite dispersée dans diverses collections publiques. Ce qu'elle contenait de plus intéres-

sant sur l'histoire de nos contrées, se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier, par l'effet d'un concours de circonstances qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Dans le territoire de Maubec, était l'ancien fief de Montquin, dont les seigneurs *portaient d'or, à la bande d'azur chargée de trois épagneuls d'argent* (a).

Dans ce même marquisat de Maubec, se trouvait aussi la terre de Césarges, qui appartient encore aujourd'hui, de même que Montquin, à la famille de Meffrey.

Ces deux fiefs relevaient de la baronnie de Maubec.

Chorier, dans son *Etat politique du Dauphiné*, parle ainsi de la famille de Meffrey :

« *Meffrey (Meffredi).* — Jean de Mef-
» frey est entre les nobles d'Artamonan,
» dans la révision des feux de l'an 1458,
» et Etienne son fils, dans celles de
» 1484 et 1485. Celui-là fit son testament

(a) On voit le nom des Montquin dans les procès-verbaux de l'arrière-ban du Dauphiné de 1495 à 1524.

Louis de Montquin, après avoir fait les guerres d'Italie, figura comme capitaine dans les guerres de religion, et combattit pour le parti catholique, comme presque tous les gentilshommes du Viennois.

» l'an 1526, et vécut ainsi fort longtemps.
» Jean de Meffrey, fils d'Etienne, épousa,
» l'an 1552, Barbe de Césarges, fille de
» Pierre de Césarges (*a*). Antoine de Cé-
» sarges était son frère, qui mourant
» sans enfants, institua pour héritier
» Antoine de Meffrey, son neveu, par son
» testament du 6 juin 1582 ; mais ce fut
» à la charge de porter son nom et ses
» armes. D'eux descend Florimond de
» Meffrey de Césarges, sieur de la Poip-
» pe (*b*), fils de Jacques de Meffrey et de
» Catherine de Neyrieu.

» Armes : *Party au 1er, de gueules, au*
» *griffon volant d'or, et au 2e, de gueules*
» *à la fasce d'or, chargée de trois sautoirs*
» *de sable.* »

C'est dans l'ancien castel de Montquin, situé entre le château de Césarges et le vieux château de Maubec, que J.-J. Rousseau a résidé pendant près de dix-huit mois, en 1769 et 1770. J'ai donné

(*a*) La maison de *Césarges* était une branche de l'ancienne et noble famille *Dubourg*. — V. les Nobiliaires. — En 1435, Luc de Césarges figura parmi d'autres seigneurs de la contrée, comme l'un des fidéjusseurs de la dot, dans le contrat de mariage de Catherine de Soliers avec Louis Blanc.

(*b*) Il s'agit ici d'un fief appelé *la Poippe de Rajat*, acquis dans le temps par les seigneurs de Césarges, de la maison de Maubec.

ailleurs , dans une notice particulière, des détails sur ce séjour.

Parmi les autres feudataires des seigneurs de Maubec , figuraient également deux maisons dont le souvenir mérite d'être conservé. C'étaient les familles Joffrey de Meyriez, et de Polloud de Saint-Agnin.

Les Joffrey étaient les seigneurs du fief de Meyriez, qui a pris plus tard le nom *de la Barre.* Une partie de leur ancien manoir, qui porte encore le nom de château de la Barre , s'aperçoit à la crète du coteau qui domine le vallon dit la Combe-de-Bion , à peu près en face de l'église de Maubec.

C'est à cette famille qu'appartenait *Jacques Joffrey* , qui succéda auprès de Bayard , comme écuyer et maître d'hôtel, à Humbert *de Vaulx, seigneur de Milieu,* tué au siége de Mézières (*a*).

Après le passage de la Sézia , Joffrey était auprès du héros Dauphinois , lors-

(*a*) «.... Le chevalier y perdit Imbert de Vaulx , sieur de » Milieu. Il était le cadet de la maison de *Vaulx* , entre Bour- » goin et la Verpillière , de laquelle sont sortis de braves ». gentilshommes. Tous ceux de cette race sont vaillants. Le » sieur de Milieu fut tué à une sortie. » (*Expilly* , supplément à l'Histoire de Bayard).

que celui-ci fut mortellement atteint d'un coup d'arquebuse.

« Jésus, hélas ! mon Dieu ! je suis mort ! — s'écria Bayard, portant à ses lèvres la garde de son épée en forme de croix : — *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam.....*» — Il ne put achever ; une pâleur mortelle couvrit son visage ; mais il ne tomba pas et eut le courage de se retenir à l'arçon de sa selle. Jacques Joffrey accourut et le reçut dans ses bras.

« Qu'on me descende au pied de cet arbre, — dit Bayard, et me mettez en sorte que j'aie la face regardant les ennemis.....»

Joffrey exécuta sa volonté, avec l'aide de quelques soldats suisses. Le jeune gentilhomme fondait en larmes en voyant son bon maître mortellement blessé. — « Jacques, mon ami, — dit le héros — laisse ton deuil ; c'est le vouloir de Dieu de me retirer aujourd'hui de ce monde, où il m'a comblé de plus de joie et de biens que je n'en ai mérité..... »

On sait ce qui se passa ensuite ; l'arrivée du connétable de Bourbon, les paroles

de sa mère, fonda, en 1556 , la chapelle de la Barre , dans l'église de Mériez. Sur cette chapelle , se voient encore sculptées les armes de la Barre, qui étaient de *sable aux deux aigles éployées d'argent , à la bande d'azur brochant sur le tout chargée d'un lion montant d'or.* Le second fils , Antoine de la Barre , fut curé de Mériez. Quant au troisième, Pierre , qui , par suite du décès de son frère Claude , devint l'héritier de sa maison , il avait épousé Claudine de Maubec, qu'il laissa pour sa légataire universelle. Elle se remaria, en 1586 , à Arthaud de Virieu , seigneur de Ponterreys et Bizonnes , et laissa le fief de la Barre à Claudine de Virieu, sa fille , qui épousa, en 1612 , Jean-Philibert de Dortan , seigneur du Marteray. Jean-François de Dortan , leur fils , vendit, en 1672, la terre de Mériez ou de la Barre à noble Antoine de Perrotin , sieur de la Bertonnière. Celui-ci laissa cette terre à Balthazar de Perrotin, son fils , lequel n'eut de son mariage avec Catherine de Chivallet de Chamont , qu'une fille, Claudine de Perrotin de la Barre , qui épousa Jean-Baptiste de Neyrieu , seigneur de

Domarin. Ce fut ainsi que le fief de la Barre passa au pouvoir de la famille de Neyrieu, qui l'a possédé jusqu'à nos jours. En 1834, la famille de Neyrieu a vendu la terre de la Barre à divers particuliers. C'est un M. Gonin qui possède aujourd'hui le vieux manoir de la Barre, avec quelques dépendances.

La terre et la maison forte de Saint-Agnin, voisines de la terre de Mériez, étaient possédées, depuis plusieurs siècles, par la famille *de Polloud*. Vers la fin du XIIIe siècle, les dîmes de la paroisse de Saint-Agnin furent inféodées par l'archevêque de Vienne à *Louis de Polloud*, en récompense de sa belle conduite pendant la dernière croisade (*a*).

(*a*) « Louis *de Polloud* (dit Chorier), fut un de ceux qui firent, l'an 1279, le voyage de la Terre-Sainte avec Eudes, fils aîné de Hugues IV, duc de Bourgogne. Il s'y acquit tant d'honneur par sa vertu et par son courage contre les infidèles, que l'on ne douta pas que l'Eglise qu'il avait utilement servie, ne fût obligée de l'en récompenser elle-même. Les dixmes de la paroisse de St-Laurent, dans la terre de Maubec, lui furent inféodées, et le nom de *St-Agnan* corrompu en celui de *St-Agnin*, étant alors propre à cette paroisse, sa postérité qui, dans le progrès des temps, y a acquis d'autres biens, s'en est fait un titre. » (V. Chorier, *Etat politique*, etc.).

Les Polloud ont, du reste, figuré avec éclat dans les différentes phases de l'histoire de notre province. (V. Guy-Allard.) Les Polloud figurèrent dans l'arrière-ban du Dauphiné en 1495, 1512, 1515, 1523 et 1524.

Hugues de Polloud Saint-Agnin combattit à la bataille de Cérisoles, en 1544.

Dans la première partie du XVIIe siècle, vivait noble Scipion de Polloud, seigneur de Saint-Agnin, qui se distingua dans la carrière des armes. Il obtint de bonne heure le titre de grand-prévôt de la maréchaussée en Dauphiné.

Ce fut lui qui fit élever, à ses frais, à Bayard, dans l'église des Minimes de la Plaine, près de Grenoble, un tombeau qui manquait encore à ses cendres, déposées dans cette église. On voit aujourd'hui ce monument dans l'église de Saint-André, à Grenoble, où il fut transporté pendant la Révolution. La longue épitaphe latine qu'on lit sur ce tombeau, se termine par ces mots :

«..... *Moriturum monumentum, non morituris cineribus, N. Scipio de Polloud, D. de S. Agnin, suis sumptibus accuravit* (*a*). »

Scipion de Polloud mourut encore jeune. Il fut enseveli dans l'église du couvent de Sainte-Claire, à Grenoble, et sur sa

Pendant les guerres de religion, Jean de Polloud Saint-Agnin, capitaine, fut tué dans l'église de Moidieu, où il s'était retranché. Il était du parti catholique.

(*a*) Noble Scipion de Polloud, seigneur de St-Agnin, fit élever à ses frais ce monument périssable à des cendres immortelles.

tombe, on lisait cette pompeuse épitaphe :

Scipio de Polloud de S. Agnin, incliti ac generosi pectoris adolescens, legionis Delphinatus, sub illustrissimo comite saltuensi (comte de Sault) *dum castrensi imperio ac subalpina expeditione cum gloria defunctus, Gratianopoli statuam habet, milit. avaræ sorti vitam male mutilanti concessit. Auxit tamen illa gloriam dum minuit vitam, et adolescenti ad æternitatem maturo geminavit præmium, ut pote debitum magnæ virtuti et vitæ brevi : — Id ni esset, bone advena, ad sepulchrum gemens diceres : heu sortis malignæ crudele monumentum ! heu parentes inconsolabiles !*

Obiit VIII Kal. Jul. MDC,XXI, æt. suæ XXV (*a*).

Scipion de Polloud laissa un fils, Arnaud de Polloud, sieur de Foissy et de la maison forte de St-Agnin. C'est sous ces titres qu'il figure dans une procédure dressée devant Me Rosset, notaire à Bourgoin, le 20 septembre 1647, où il agit comme héritier de son père, et combat les

(*a*) Cette inscription est rapportée à la note 50 de la Vie du baron des Adrets, par Martin.

prétentions que fait valoir contre lui noble Antoine de Malivert, seigneur de Conflans, en qualité d'époux de Françoise de Polloud, sœur de Scipion.

Après avoir suivi longtemps la carrière des armes, Arnaud de Polloud, retiré du service, se livra avec ardeur à des études archéologiques, et se distingua comme numismate.

Le vieux manoir de St-Agnin, connu sous le nom de *Tour aux Polloud*, est encore en partie debout aujourd'hui : ce n'est plus qu'une ferme avec des tourelles, d'un aspect assez délabré, qui appartient à M. de Meffrey. On voit ce castel à quelques pas de la route de Bourgoin à St-Jean-de-Bournay, sur la droite, vers le fond du vallon, au-dessous du château de Césarges.

Les armoiries des Polloud étaient d'*or fretté de gueules*. Devise : *Contrà audentior ito.*

—

Je me suis principalement attaché, dans la notice qui précède, à signaler les souvenirs et les traces qu'a laissés la maison de Bocsozel, en me bornant à indiquer seulement les noms des familles qui lui ont succédé. C'est qu'en effet, l'époque de la domination des Bocsozel est, si je puis m'exprimer ainsi, l'âge héroïque de la seigneurie de Maubec. C'est la période de son existence où son nom a eu le plus de retentissement. Cette seigneurie puissante vivait alors d'une vie qui lui était propre ; elle jouait un rôle important dans le cours de l'ère féodale. Lorsqu'elle a passé plus tard au pouvoir des Montlor, des d'Ornano, des Guise et des Planelli de la Valette, la terre de Maubec ne constituait plus une espèce de souveraineté pour ses maîtres. Ils ne pouvaient guères qu'y puiser un titre honorifique, et y trouver une source de revenus territoriaux et de redevances féodales ; et si quelques-uns d'entr'eux ont occupé des positions considérables dans la société, ce n'est nullement à la seigneurie de Maubec qu'ils en ont été redevables. Les chroniques et les documents écrits ne nous fournissent, d'ail-

leurs rien de digne de remarque ;
cette période moderne, et les trad
locales sont à peu près muettes à ce

DOCUMENTS DIVERS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

AU SUJET DE MAUBEC.

No 1er.

Généalogie des seigneurs de Maubec, de la maison de Bocsozel, et de celle de Montlor, d'après Guy-Allard.

Extrait de l'histoire généalogique des familles. — Grenoble, 1672 :

MAUBEC.

D'or à deux léopards d'azur, posés l'un sur l'autre.

ALLIANCES :

Agout.	Dio.	Miolans.	Rouvière.
Alleman.	Lafayette.	Malan.	Sassenage.
Anduse.	Greizy.	Montbel.	Terrail.
Balsac.	Grimoald.	Montchenu.	Theys.
Bocsozel.	Grolée.	Montlor.	Vesc.
Brissac.	Juis.	Ornano.	Vienne.
Charno.	Lastre.	Poitiers.	Villars.
Clermont.	La Maladière.	Polignac.	
Cordon.	Maugiron.	Raymond.	

ARBRE GÉNÉALOGIQUE.

Première branche, qui est celle des barons de MAUBEC :

AYMON. (1239.)

HUMBERT. (1276).
AYMON. (1276).

HUMBERT. (1297).
AGNÈS DE CLERMONT. | ALIX.
FALQUE DE MONTCHENUE. | JEANNE.

GILET FRANÇOIS (1343).
ALIX DE GROLÉE. | BELMONT. | JACQUEMETTE. | BLANCHE.

HUGUES. (1429).
JEANNE DE MONTLOR. | FRANÇOIS. | HUMBERT, a fait branche. | ALIX à FRANÇOIS DE GREIZY. | PHILIBERTE PHILIPPE DE VIENNE. | CATHERINE GUIGUE DE MONTBEL.

FRANÇOIS-LOUIS. (1478).
ANNE DE LAFAYETTE. | HUGUES a fait branche. | ARTHAUD. | ALIX à PIERRE DE DIO. | ANTOINETTE à ROBERT DE LASTIC. | GUÉRINE.

LOUIS. (1524).
ALIX DE MIOLANS. | CLAUDE. | ANNE.
FRANÇOIS ROUVIÈRE.

FRANÇOIS. JEANNE.

LOUIS. (1531).
PHILIPPINE DE BALSAC.

ANNE.
LOUIS DE SASSENAGE.

FLEURIE. (1576).
JEAN DE VESC.
JACQUES DE RAYMOND.

FLEURY.
DIANE DE CLERMONT.

FRANÇOISE à GABRIEL DE BRESSAC.

JEANNE
FRANÇOIS D'AGOUT.

FRANÇOISE
RELIGIEUSE.

LOUIS.
MARIE DE MAUGIRON.

MARIE.
PHILIPPE D'AGOUT.
JEAN-BAPTISTE D'ORNANO.

MARGUERITE.
CLAUDE DE GROLÉE.
FRANÇOIS D'ORNANO.

JACQUELINE.
JACQUES
DE GRIMOALD.

Deuxième branche qui est celle de ROCHE :

HUGUES (1478).
ENNEMONDE ALLEMAN.

AYMAR (1529).
CLAUDINE DE THEYS.

JACQUES
CHEVALIER DE SAINT-JEAN.

FRANÇOISE
JEANNE DE CHARNO.
AYNARDE.
JEAN DE MOLAN.

JEAN.

GUILLAUME.

FRANÇOIS
sans enfants.

ANNE
CLAUDE DE LAMALADIÈRE.

MARTIANE.
PHILIBERT DE CORDON.

HISTOIRE ET PREUVES :

Quoique cette famille ne subsiste plus, elle est du nombre de celles qui ne doivent jamais mourir dans la mémoire des hommes, parce que ceux qui l'ont composée l'ont immortalisée en s'immortalisant eux-mêmes par leurs belles actions.

Maubec est une des grandes terres du Dauphiné. Elle est située dans le Viennois . et porte le titre de marquisat. On n'a pas trouvé dans la chambre des comptes de Grenoble le temps de son érection. C'est une des quatre baronnies anciennes de cette province, alternative, néanmoins, avec celle de Bressieu, et elle fait la troisième ; Clermont est la première, Sassenage la deuxième et Montmaur la quatrième. Ceux qui sont maîtres de ces cinq terres, se peuvent dire les cinq premiers gentilshommes de Dauphiné, en dignité. Lors des Etats, ils avaient seuls des fauteuils ; les autres nobles n'étaient assis que sur des bancs. Il ne se fait aucune érection de terre en marquisat, comté ou autre dignité, que dans les lettres, il ne soit ajouté : *Sans préjudice des quatre anciennes baronnies de Dauphiné.*

La famille de Maubec tire son nom de cette baronnie et son origine de la maison de Bocsozel, comme je justifierai à la suite. Mais, auparavant, je crois qu'il est à propos de parler des premiers degrés de la généalogie de Bocsozel, afin d'en faire voir l'ancienneté.

Humbert de Bocsozel vivait en 1093. Il eut pour fils un autre Humbert de Bocsozel de l'an 1134. Celui-ci fut père d'Aymon de Bocsozel de 1182. Cet Aymon eut un autre Aymon de l'an 1202, et celui-ci eut, entr'autres

enfants , Guy , Aymon et Humbert. Guy et Humbert ont continué sous le nom de Bocsozel. Le seigneur de Montgontier et ses frères sont les seuls qui restent de leur postérité. D'Aymon est descendue la famille qui depuis , a porté le nom de Maubec. Si je fais imprimer la généalogie de Bocsozel , je rapporterai les preuves nécessaires pour cette descendance. Maintenant il ne s'agit que de celle de Maubee ; je commencerai donc par cet Aymon III.

Il est certain qu'il y a eu une autre famille du nom de Maubec, de laquelle je n'ai que de légers mémoires. Les historiens de notre province en parlent en quelques endroits.

AYMON DE BOCSOZEL III, DU NOM,

Seigneur de Maubec et de Roche. — 1er degré.

A compter par les degrés de la généalogie de Bocsozel, il en serait le cinquième ; mais comme je détache sa branche de son tronc, que j'en fais une généalogie particulière, et que c'est le premier de sa race à qui la terre de Maubec ait appartenu, je crois que je dois le mettre dans un premier degré. De dire comment il acquit cette terre , c'est ce que je n'ai pas pu apprendre. La plus commune opinion est qu'il épousa l'héritière de l'ancienne famille de Maubec. Un cartulaire de Vienne porte dans l'une de ses chartes, qu'Aymon, son père , lui donna ce qu'il avait dans le mandement de Roche ; par acte du mois d'août de l'année 1202, et que le même jour, l'archevêque et le chapitre l'en investirent en présence de Burnon, chanoine, et de Hugues Malet, chevalier. L'an 1239 et le des ides de mars , cet Aymon de Bocsozel, troisième du nom , prit la qualité de

seigneur de Maubec, en un hommage qu'il rendit au comte de Savoie ; — il eut pour fils :

AYMON DE BOCSOZEL IV, DU NOM,

Seigneur de Maubec et de Roche, — 2e degré,

Qui laissa les armoiries de Bocsozel, qui sont d'or, au chef échiqueté d'argent et d'azur, de deux traits, et prit celles de l'ancien Maubec, qui étaient d'or au léopard d'azur. Ses successeurs y ont ajouté un autre léopard. Il y a un sceau de cet Aymon de l'an 1276, où le léopard est empreint.

Aymon fut père de :

1° Humbert, qui suit ;
2° Alix, femme de Falque, seigneur de Montchenu;
3° Jeanne, héritière de sa mère, mourut fille (*a*).

HUMBERT DE BOCSOZEL III, DU NOM,

Chevalier, seigneur de Maubec et de Roche, — 3e degré,

N'est nommé que Humbert, seigneur de Maubec, dans un accord du pénultième des kalendes de septembre 1297, entre Amédée, comte de Genève, et Amédée, comte de Savoie, où il parait comme témoin. Il avait du crédit dans la cour du comte de Savoie, duquel il était conseiller. Guichenon dit, dans l'Histoire de Savoie, que l'an 1308, la guerre s'étant allumée entre

(*a*) Guy-Allard commet ici, évidemment, une erreur. Humbert de Bocsozel était le frère et non le fils d'Aymon IV, et Jeanne, fille d'Aymon, était la nièce d'Humbert, qui, après qu'Aymon eut été tué par les gens du Dauphin, commandés par le châtelain de Bourgoin, s'empara du château de Maubec et se maintint dans la possession de cette seigneurie, au préjudice de Jeanne, sa nièce, dont les prétentions étaient appuyées par le dauphin Humbert. (V. la Notice.)

le Dauphin et ce comte, à cause du siége d'Entremont, de tous côtés les seigneurs feudataires de Savoie prirent les armes pour leur prince et que, parmi eux, Humbert, seigneur de Maubec et Aynard de Miribel, seigneur d'Ornacieux furent les plus zélés. Le roi Philippe-le-Bel les accommoda l'an 1309. Cette même année et le 5 des ides de septembre, Hugues, Dauphin, seigneur de Faucigny, épousa Marie de Savoie, fille du comte Amé V du nom, en présence de cet Humbert, seigneur de Maubec, qui y est qualifié chevalier. Il fut encore présent dans l'hommage de ce Dauphin au comte, rendu le même jour. On voit quelques endroits dans l'histoire des dauphins de Viennois et des comtes de Valentinois, où l'auteur, André Duchesne, fait mention de lui. Il mourut à la fin de l'année 1309 ou au commencement de l'autre, car Aynarde de Clermont se nomme veuve de Humbert de Bocsozel, seigneur de Maubec, dans une vente qu'elle fit au mois de juillet 1310, de la maison forte de Montgontier, à Guillaume de Gottefrey, chevalier. Elle était fille d'Aymon 1er du nom, seigneur de Clermont, et d'Alix de Villars. Elle fit cette vente tant en son nom qu'en celui de ses enfants, qui sont appelés dans le contrat :

1° Aymon, seigneur de Maubec, qui reçut un ordre de Jean, dauphin, d'obéir au comte Amédée de Savoie, comme à son souverain seigneur, d'autant qu'il avait été ainsi résolu entre ces deux princes, qui venaient de faire la paix après une rude guerre, et en faveur desquels les gentilshommes du Viennois s'étaient déclarés suivant leur inclination. Cet Aymon avait suivi le parti du dauphin, quoiqu'il fût homme-lige de l'autre ; mais l'accord ayant été fait le 10 juin 1314, l'un des articles fut qu'Aymon, seigneur de Maubec, Aymar de Beauvoir, seigneur de Villeneuve de Marc et

de la Palu, et Pierre, seigneur d'Arvillars, chevaliers, reconnaîtraient le comte. Ce traité est dans un cartulaire de M. le président de Boissieu. On y remarque encore cet article, que le fief de Maubec demeurait au comte, de la manière qu'il l'avait été sous ses seigneurs Humbert et Aymon, père et aïeul de celui-ci, qui mourut sans postérité. Il vivait encore, l'an 1331, car le 28 de mai, de la même année, il prêta hommage à l'abbaye de Bonnevaux, pour quelques fonds de sa directe.

2° Hugues a continué.

3° Aynard.

HUGUES DE MAUBEC,

Chevalier, seigneur de Maubec, de Roche, de Saint-Alban, de Serpèze, de Montfort et de Val-d'Ilins. — 4e degré.

Son frère Aymon, étant mort, il lui succéda en la terre de Maubec. Le comte Aymon de Savoie, en mourant, le nomma l'un des conseillers d'Amé V, son fils, par son testament de l'an 1343. Ce Hugues de Maubec se dit aussi homme-lige du comte de Savoie, dans son testament de l'an 1349. Sa femme fut Marguerite d'Anduse, fille de Bernon d'Anduse, seigneur de la Voulte, et de Fleurie de Blacas. Il y eut une quittance de la dot qu'il passa, au père de cette Marguerite, l'an 1339. Il en eut pour enfants :

4° Jacquemette.

5° Blanche.

FRANÇOIS DE MAUBEC,

Chevalier, seigneur de Maubec, de Roche, des Eparres, de Chatonnay, etc. — 5e degré.

André Fovin, dans son théâtre d'honneur et de che-

valerie, parlant des seigneurs qui furent au voyage de Prusse, sous le lieutenant-général Syntré, l'an 1370, du temps du roi Charles V, dit qu'il y en eut dix de Dauphiné, et les nomme : *Clermont*, qui portait de gueules à deux clefs d'argent en sautoir, et criait *Clermont* ; — 2° *Vaubonnais* ; — 3° *Sassenage*, dont les armoiries étaient burelées d'argent et d'azur, au lion de gueules, et criait *Sassenage* ; — 4° *Maubec*, qui portait de gueules à trois léopards d'or, armés d'argent, et criait *Maubec* ; — 5° *Montchenu*, qui portait de gueules, engrelé d'argent, et criait *Montchenu* ; — 6° *Chasteauneuf*, d'argent au chef de gueules, et criait *Chasteauneuf* ; — 7° *Bellecombe*, qui portait d'or, à la bande sablée, et criait *Bellecombe* ; — 8° *Montlor*, portait au lion de vair ; — 9° *Chasteauvilain*, gironné d'argent et de sable, de huit pièces ; — 10° *Gières*, de vair, au chef de gueules, au lion naissant d'or. Fovin n'en dit pas davantage et ne savait les noms propres de ces dix chevaliers. Il se trompe même en trois endroits, car il dit que le lion de Sassenage était componé, ce qui n'a jamais été ; il blasonne mal les armoiries de *Maubec*, et il met pour le 10e chevalier, le seigneur de Grève, au lieu du seigneur de Gières. Voici leurs véritables noms et surnoms :

Geoffroy, seigneur de Clermont.
Guigues Alleman, conseigneur de Vaubonnais.
François, baron de Sassenage.
François, seigneur de Maubec.
Richard, seigneur de Montchenu.
Bertrand, seigneur de Chasteauneuf.
Guigues de Bellecombe.
Guy, seigneur de Montlor.
Guy de Grolée, seigneur de Passins.
Lantelme Eynard, seigneur de Gières.

J'appréhende fort que Fovin ne se soit encore trompé touchant le seigneur de Châteauvilain, 9e chevalier de ceux que j'ai nommés ; car il lui donne pour armoiries celles de Grolée, et cependant Châteauvilain n'est entré dans cette famille que l'année 1423, en faveur d'Imbert de Grolée, seigneur de Viriville, à qui le roi Charles VII le donna. Je le justifierai dans la généalogie de Grolée.

Je reviens au seigneur de Maubec, qui fit hommage au noble dauphin le 22 de mars 1363, pour la terre de Maubec et pour celles de Cazeneuve et des Eparres. Il vendit les Eparres, l'an 1381 à Guillaume de Bocsozel et il racheta cette seigneurie des enfants de celui-ci ; puis il en fit hommage le 18 de janvier 1393. Il avait épousé, l'an 1363, Alix de Grolée, fille de Jean de Grolée, seigneur d'Heyrieu, et d'Eléonor de Juis, et il eut pour enfants :

1° Hugues, dont je parlerai au degré suivant.

2° François, seigneur de Roche, qui mourut sans postérité.

3° Humbert, qui a fait la branche de Renage, qui ne subsiste plus, et de laquelle j'ai appris peu de chose. Elle est fondue dans la famille de Falcoz.

4° Alix, qui fut mariée à François de Greyzy, chevalier. Elle testa en faveur de Hugues, son frère, l'an 1420.

5° Philiberte eut pour mari Philippe de Vienne, qu'elle épousa le 14 de juin 1395, et elle lui porta en dot la terre de Chatonnay. Elle en fit rendre hommage en son nom, le 3 de mars 1402, au prince dauphin. Ce Philippe de Vienne était fils de Jean de Vienne, seigneur de Balland, admiral de France.

6° Catherine eut pour mari, l'an 1387, Guigues de Montbel., chevalier, seigneur d'Entremont.

HUGUES DE MAUBEC II DU NOM,

Chevalier, seigneur et baron de Maubec, de Roche, des Eparres, etc. — 6e degré.

Lors des guerres que la France eut avec les Anglais, et que tout le monde jouait avec le roi Charles VII *au roi dépouillé*, le prince d'Orange, le duc de Bourgogne et celui de Savoie firent dessein de partager le Dauphiné, et pour s'en saisir, ils mirent de grandes troupes sur pied. Les sujets même de ces princes, qui croyaient que cette province ne pourrait résister à leur attaque, contribuèrent en argent tout ce qu'on leur demanda et le prêtèrent de la manière que l'on fait lorsque l'on établit un commerce. C'est la pensée de Serre en l'Histoire de France. Enfin l'armée ennemie vint fondre en Dauphiné, où elle trouva Raoul de Gaucourt son gouverneur, avec la noblesse de la même province, que de Serre, au même endroit, dit être de tout temps renommée pour sa fidélité et pour sa valeur, et qui en donna alors de grandes marques, car elle repoussa vigoureusement les troupes des princes alliés, les battit avec une valeur admirable et les défit presque toutes. Gaucourt s'y signala particulièrement, et tous ensemble, ils obligèrent le prince d'Orange à passer le Rhône sur son cheval, à la nage. Ce fut dans le Viennois que la bataille se donna, et auprès d'Anthon, l'an 1429. De Serre et les autres historiens français disent que le baron de Maubec, entre tous, y fut remarqué pour avoir extrêmement bien fait. C'est de ce Hugues, dont ils parlent. Il épousa Jeanne de Montlor par contrat de mariage du 21 janvier 1425. Elle était fille et héritière de *Louis de Montlor* et de Marguerite de Polignac, sa seconde femme. Cette alliance obligea

ses successeurs en ligne directe, de prendre le surnom de Montlor. Voici ses enfants :

1° François-Louis, mentionné ci-après.

2° Hugues a fait branche.

3° Arthaud.

4° Alix fut la femme de Pierre de Dio.

5° Antoinette, alliée par mariage à Robert de Lastic, seigneur du Sac, au diocèse de Clermont en Auvergne.

6° Guérine.

FRANÇOIS-LOUIS DE MAUBEC DE MONTLOR,

Seigneur et baron de Montlor, de Maubec, etc. — 7e degré,

Le 26 juin 1445, contracta mariage avec Anne de Lafayette, fille de Gilbert de Lafayette, maréchal de France. Duchesne, dans l'histoire des comtes de Valentinois, aux preuves, pag. 99, rapporte un extrait des registres du Parlement de Paris, touchant un procès d'Armand de Polignac, contre Anne de Montlor, veuve de Charles de Poitiers, et François de Maubec dit Louis de Montlor, Arthaud, Hugues et Antoinette de Maubec, enfants de Hugues, seigneur de Maubec et de Jeanne de Montlor, de l'an 1454. Ce François fit son testament l'an 1478 et laissa pour enfants :

1° Louis, dont il sera parlé.

2° Claude, seigneur de Salezieu et de Lugnets en Auvergne, transigea, le 5 de mars 1511, avec Louis son frère. Il laissa deux enfants nommés François et Jeanne, qui transigèrent avec Fleurie de Montlor-Maubec, leur parente, l'an 1541. Je n'ai pas appris que ce François ait laissé une postérité qui dure encore.

3° Anne, mariée à François Bouvier, sieur de Peyniers. Elle testa l'an 1506 et mourut sans enfants. Louis, son neveu, fut son héritier.

LOUIS DE MAUBEC DE MONTLOR,

Chevalier, seigneur et baron de Maubec et de Montlor, et chambellan du roi, — 8e degré,

Prit pour femme, l'an 1476, Alix de Miolans, fille de François, seigneur de Miolans en Savoie. Il prêta hommage au roi Dauphin, le dernier d'avril 1491, et testa le 17 d'octobre 1524. Voici ses enfants :

1° Louis, qui suit.

2e Anne, femme de Louis, baron de Sassenage.

LOUIS DE MONTLOR III DU NOM,

Seigneur et baron de Montlor et de Maubec, — 9e degré,

Epousa, l'an 1497, Philippine de Balzac, fille de Robert de Balzac, baron d'Entragues, et mourut intestat et elle testa le 17 de juin 1531, ne laissant qu'une fille nommée :

FLEURIE DE MONTLOR,

Comtesse de Montlor, marquise de Maubec, dame de Moiris en Vivarais, de Serpèze en Dauphiné, etc. — 10e degré.

L'an 1518, elle fiança Antoine Boyer, seigneur de la Chapelle et ne l'épousa pas. L'an 1521, elle en fit autant avec Claude de Vesc, seigneur de Vesc. Elle contracta mariage, le 6 novembre 1526, avec Jean de Vesc, baron de Grimaud. Louis de Montlor, son père, et elle donnèrent aux enfants qui naîtraient de ce mariage tous leurs biens, à la charge qu'ils prendraient le surnom de Montlor. Elle eut un deuxième mari,

nommé Jacques de Raymond, seigneur de Modène, qui de nos jours a produit le brave baron de Modène, célèbre dans les dernières guerres civiles de Naples. Cette Fleurie de Montlor, testa le 2 de février 1576 et ordonna que le fils qu'elle avait eu du dernier mari prendrait le surnom de Montlor, aussi bien que les aînés qui naîtraient de sa postérité. Voici les enfants qu'elle eut :

Du premier lit,

1° Fleury de Montlor de Vesc, qui mourut sans postérité avant sa mère. Il avait épousé, le 1er de mars 1552, Diane de Clermont, fille d'Antoine, baron de Clermont en Viennois, et vicomte de Clermont en Trièves, et de Françoise de Poitiers;

2° Françoise, mariée à Gabriel de Bressac, sénéchal de Castres;

3° Jeanne, mariée à François d'Agout comte de Sault, par contrat de mariage du 26 novembre 1554; elle dame et baronne de Grimaud, de Château-Reynard, de Carouil, de Châteauneuf, de Mohant, de Savigny;

4° Françoise, abbesse du monastère de Villemur, dans l'Albigeois.

Du deuxième lit,

5° Louis de Montlor qui suit :

LOUIS DE MONTLOR IV DU NOM,

Comte de Montlor, marquis de Maubec, baron de Modène, etc. — 11e degré.

Marie de Maugiron a été sa femme. Elle était fille de Laurent de Maugiron, comte de Montléans, baron d'Ampuis, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant-général au gouvernement du Dauphiné, et de Jeanne

de Maugiron. Il n'a laissé que des filles, desquelles voici les noms :

1° Marie de Montlor, comtesse de Montlor, dame d'Aubenas, laquelle épousa en premières noces, le 18 décembre 1604, Philippe d'Agout, baron de Grimaud, fils du comte de Sault, et ne lui fit aucun enfant, ce qui l'obligea à passer à de deuxièmes nœuds avec Jean-Baptiste d'Ornano, maréchal de France.

2° Marguerite fut mariée, le 13 juin 1600, avec Claude de Grolée, comte de Grolée, puis elle épousa François d'Ornano, seigneur de Nazargues, frère du maréchal.

3° Jacqueline eut pour mari Jacques de Grimaud de Beauvoir, comte de Bove, seigneur de Visac, de Bellegarde et de Randon.

MAUBEC DE ROCHE.

2e BRANCHE.

HUGUES DE MAUBEC III DU NOM,

Seigneur de Roche en Dauphiné et de Châteauneuf du Monestier en Vivarais, — 7e degré,

Fils de Hugues de Maubec deuxième du nom, seigneur de Maubec et de Roche, et de Jeanne de Montlor, comme il se tire d'un extrait des registres du Parlement de Paris de l'an 1454, dont j'ai parlé en l'article de François-Louis, son frère. Il transigea avec ce frère, le 23 de novembre 1478. Il eut pour femme En-

nemonde Alleman, fille d'Aymar Alleman V du nom, seigneur de Rochechinard et de Jeanne de Bocsozel, qu'il épousa environ le même temps. Il fit deux autres transactions avec Louis de Montlor de Maubec, son neveu, le 6 de mars 1492 et le 12 avril 1494, touchant les dispositions testamentaires de leurs ancêtres. Il vivait encore l'an 1514, car le 27 de mars de la même année, il transigea avec Falcoz Alleman, neveu de sa femme, touchant sa dot. Il laissa pour enfants :

1° Aymar, qui sera mentionné à la suite.

2° Jacques, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem.

3° François, marié avec Jeanne de Charno, qui lui procréa Ainarde de Maubec, mariée, l'an 1571, le 26 d'avril, à Jean de Molan, seigneur de la Tour de Neuville.

4° Jean combattit en la journée de Marignan, l'an 1515, comme le dit le Père Hilarion de Coste, en l'éloge des Dauphins de France. Il parut en celle de Cérizoles, en 1544.

5° Guillaume.

AYMAR DE MAUBEC,

Seigneur de Roche, — 8e degré,

En 1529, assista au mariage de Gabriel Alleman, seigneur de *Demptézieu*. En 1538, il fut présent en celui de noble Claude Girard de la Coste-Saint-André. Il en contracta un avec Claudine de Theys, fille de noble Antoine de Theys, seigneur de la Boyette et de Bellecombe, et de Claudine *Terrail-Bayard*, de laquelle il eut pour enfants :

1° François de Maubec, seigneur de Roche, décédé sans postérité en 1608.

2° Anne, épouse de noble Claude de la Maladière, seigneur de Massonas.

3° Martine eut pour mari noble Philibert de Cordon, seigneur de Cordon et d'Evieu, en Bugey.

N° 2.

Extrait de diverses pièces analysées dans une requête en tête d'une ordonnance du Parlement de Grenoble, du 26 janvier 1770, rendue en faveur de messire Laurent Planelli de Mascrani de la Valette, baron de Maubec, les Eparres, Saint-Alban, seigneur de Bourgoin et autres lieux.

Acte du 18 juillet 1632, reçu Me Dorléans, notaire, par lequel les habitants de la communauté et mandement de Maubec, passent une reconnaissance générale au profit de puissante dame Marie, comtesse de Montlor, marquise de Maubec, veuve du seigneur maréchal d'Ornano, lequel marquisat de Maubec est composé des villages et paroisses de St-Agnin, Chèzeneuve, Paleysin, Cracher, Four et Alliat. La reconnaissance a pour objet différents droits seigneuriaux spécifiés dans l'acte.

Arrêt du Parlement du 3 décembre 1725, rendu entre messire Anne-Marie-Joseph de Lorraine, prince de Guise, comte d'Harcourt, de Clermont et de Neubourg, marquis de Maubec, seigneur de Bourgoin et autres places, l'un des quatre premiers barons de cette province, d'une part, — et les consuls, communautés et habitants des paroisses de St-Agnin, Cracher, Chèzeneuve, Four, Paleysin et Alliat, dépendant dudit marquisat de Maubec, et divers particuliers. — Cet arrêt maintient le prince de Guise, comme représentant la dame maréchale d'Ornano, en possession et

jouissance des droits et devoirs seigneuriaux, énumérés dans la reconnaissance générale du 18 juillet 1632.

Acte reçu Me Silvent, notaire, le 27 avril 1732, portant reconnaissance générale, au profit dudit prince de Guise, en sa qualité de marquis de Maubec, les Eparres, St-Alban, par les habitants, communautés et paroisses des Eparres, Badinière, Pachoudière, les Perrets, les Ferrands, Tramolée, Vermelle et Ruffieu, Culin et Bagnieu, faisant et composant le mandement des Eparres. La reconnaissance a aussi pour objet différents droits seigneuriaux.

Autre acte, reçu Me Silvent, notaire, le 14 novembre 1728, par les consuls, communauté et habitants de St-Alban, susdit mandement du marquisat de Maubec, en faveur du prince de Guise, pour semblable objet.

Nota. — L'ordonnance du Parlement, du 26 janvier 1770, déclare exécutoires, en faveur de M. de la Valette, les titres précités.

No 3.

Vente de la terre de la Thuillière (*Tivollière*), par le prince de Guise, comte d'Harcourt et marquis de Maubec, à M. de Vallin.

Au nom de Dieu, soit-il à tous notoire que l'an de grâce 1662, avant midi, et le 21e jour du mois de novembre, reignant très-chrétien prince Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, pardevant nous, notaires royaux, delphinaux, héréditaires, soussignés, et en présence des témoins ci-bas nommés, s'est établi en personne très-haut et très-puissant prince, François de Lorraine, prince d'Harcourt, comte de Montlor et Revesc, baron d'Aubenas, marquis de Maubec et autres places, lequel, de son bon

gré et libre volonté, tant en son propre et privé nom que de très-haute et très-puissante princesse, dame Anne d'Ornano, princesse d'Harcourt, son épouse....

A vendu..... à messire Aymard de Vallin, seigneur du lieu de Chateauvillain, la Mure, les Espinois et autres places..... à savoir : — La maison forte de la Thuillière, avec les membres en dépendant, et ainsi qu'elle se comporte, — le grangeage de ladite Thuill-l'ière avec ses dépendances, les moulins blancs et bruns, battoirs à chanvre, et grangeage appelé de Manier, avec ses dépendances, prés, terres, vignes et paquerages, bois, forêts, hermages, colombiers et quelconques autres fonds dépendant de la maison forte de la Thuillière, grangeage et moulins, le tout situé dans les mandements de Cessieu, Chateauvillain, Bourgoin, Ruy et autres, où lesdits fonds sont assis et situés (*a*), ensemble les ayguages, cours d'eau, droits de patronage, rentes directes, pensions, servitudes et autres droits personnels, honorifiques et réels en dépendant, avec tous les bestiaux, etc. et autres choses dont sieur Jacques Donin de Rosière, rentier moderne de ladite maison de la Thuillière, se trouve chargé par l'inventaire reçu par Me Dorléans, notaire, au mois de décembre 1657, cédant et remettant encore

(*a*) Outre les terres et domaines que les seigneurs de Maubec possédaient dans l'étendue des mandements de Maubec et des Eparres, qui composaient la baronnie et ensuite le marquisat de Maubec, ils avaient des fiefs enclavés dans d'autres seigneuries, tels que la *Tivollière*, à Coiranne (qui est ici vendue), et la maison forte de la *Salière*, à Ruy, qui fut aussi aliénée en faveur de la famille de Mercy. Cette dernière famille venait de la Lorraine. J'ai vu dans des actes anciens, que les de Mercy avaient le titre de *capitaines des chasses* des princes de Guise, marquis de Maubec. L'un des derniers représentants de cette même famille, M. *Marie-Charles-Isidore de Mercy*, évêque de Luçon au moment de la Révolution, était né à Maubec, le 3 février 1736.

le seigneur vendeur audit seigneur acquéreur les fruits pendant par racines auxdits fonds, sauf les droits de culture des rentier et sous-rentiers, et des termes du prix de l'arrentement qui pourraient être dûs par lesdits fermiers pour les prises perçues, à haute et puissante dame Marie de Montlor, maréchale d'Ornano, à laquelle ledit seigneur vendeur en aurait remis la jouissance et perception des fruits, etc. . . . .
Se réservant ledit seigneur vendeur les rentes directes, pensions et autres charges auxquelles les fonds appartenant en propre auxdits seigneur et dame princesse, dépendant du marquisat de Maubec, pourraient être sujets et asservis à ladite maison de la Thuillière comme non comprises en la présente vente, maintenant au surplus le domaine et les choses vendues francs et libres de toutes dettes, pensions, hypothèques et imbringations quelconques, à la chargé du seul et simple servis dû au seigneur direct mieux informant, etc..

La présente vente étant faite pour et moyennant la somme de 52,000 livres et deux chevaux appelés coureurs, l'un apprécié 48 pistoles d'or, valeur de onze livres pièce, et l'autre, 35 pistoles d'or de même valeur; lesdits deux coureurs, présentement et effectivement délivrés par ledit seigneur acquéreur audit seigneur prince, et outre ce, 50 pistoles pour le prix d'un autre cheval, réellement comptées par ledit seigneur de Vallin en pistoles d'Espagne et louis d'or, etc.

Et lesdits 52,000 livres du surplus du prix, ledit seigneur de Vallin a promis les payer aux créanciers de ladite dame maréchale d'Ornano, de laquelle ladite dame princesse et donataire par son contrat de mariage avec ledit seigneur prince, et chargé d'acquitter ses dettes, savoir : à messire Pierre de Perrachon, seigneur de Saint-Mauris, comme ayant droit des seigneurs et dame d'Ayguebonne, la somme de

19,000 livres, à lui due par la dame Maréchale, etc. ..... et le surplus dudit prix arrivant à 33,000 livres, le seigneur de Vallin le paiera à l'acquit et décharge de la Maréchale, à messire Denis de Salvaing, seigneur de Boissieu et autres places, conseiller du roi en tous ses conseils et premier président à sa chambre des comptes de Dauphiné, et à messire François Roux, conseiller du roi en parlement de cette province, ayant droit de messire Guichard Deagent, en déduction de la somme de 37050 livres, qui leur est due tant par lesdits seigneurs et dame princesse, mariés, que par ladite dame Maréchale, en vertu d'actes reçus Froment, notaire à Grenoble, les 8 avril 1631, etc. . . . .

Fait, publié et récité au lieu d'Artas, dans la maison de noble Jean-Baptiste de Tarneysieu, seigneur d'Artas, en la présence de messire Jacques Dusserre, docteur ès-droits, juge général de la comté de Montlor et baronnie d'Aubenas, et Monsieur Maître Jean Arnaud, docteur ès-droits, avocat aux cours de Vienne, et de Me Louis Maurin, notaire royal dudit Aubenas, et de sieur Etienne Revison dudit lieu de Maubec, témoins requis, signés avec les parties, ainsi signé à l'original. François de Lorraine, prince d'Harcourt; Vallin, Arnaud, Dusserre, Revison, Maurin, et nous, notaires royaux, delphinaux, héréditaires, recevant — Degourd, Vignon.

No 4.

Ordonnance du Parlement de Dauphiné, qui défend le port d'armes et la chasse sur le marquisat de Maubec, terre et seigneurie de Bourgoin.

A nos seigneurs de Parlement;

Supplie très-humblement, Me Louis Serre, procureur en la cour, en qualité de procureur juridictionnel du marquisat de Maubec et de la terre et seigneurie de Bourgoin,

Que Son Altesse messire Anne-Marie-Joseph de Lorraine, prince de Guise, comte d'Harcourt, de Clermont et de Neubourg, marquis de Maubec, seigneur de Bourgoin et autres places, l'un des quatre premiers barons de cette province de Dauphiné, a nommé et pourvu le suppléant de l'état et office de son procureur juridictionnel du marquisat et baronnie de Maubec, et de la terre et seigneurie de Bourgoin et leurs mandements, par lettres de provisions du 28 novembre dernier;

Son Altesse a aussi en même temps donné ordre et charge au suppliant de se pourvoir à la cour, où elle a ses causes commises en première instance, comme l'un des quatre premiers barons de la province, pour obtenir des inhibitions et défenses précises à toutes sortes de personnes qui n'ont pas droit de porter les armes, d'en porter dans lesdits marquisat de Maubec, terre et seigneurie de Bourgoin et leurs mandements, et à toutes sortes de personnes d'y chasser avec chiens, filets, lacets, à l'affut, ni autrement, soit pendant le jour ni la nuit, attendu que les habitants de Maubec, de Bourgoin et ceux du voisinage et autres personnes y chassent journellement et tuent les *cerfs*, *biches*, perdrix, lièvres, lapins et autres gibiers, ce qui est contraire à la disposition des ordonnances royaux, arrêts et règlements de la cour, qui prohibent et défendent le port d'armes et la chasse sous de très-grandes peines, même corporelles en cas de récidive. En conséquence, le suppliant recourt,

A ce qu'il plaise à la cour, nos seigneurs, apparaissant des pièces et provisions ci-humblement jointes, inhiber et défendre à toutes sortes de personnes qui n'ont pas droit de porter les armes, d'en porter sur ledit marquisat de Maubec, terre et seigneurie de Bourgoin; comme aussi, inhiber et défendre à toutes

sortes de personnes, de quelque état, qualité et condition qu'elles soient, de chasser avec chiens, filets, lacets, à l'affut et autrement, de jour ou de nuit, sur le territoire du marquisat de Maubec, terre et seigneurie de Bourgoin et leurs mandements, conformément aux ordonnances et règlements de la cour, sous les peines y portées, et en cas de contravention, ordonner qu'il en sera informé par les juges et officiers desdits lieux, à la poursuite du suppliant, et le procès fait aux contrevenants à la forme de l'ordonnance, et afin que personne n'en puisse ignorer, permettre au suppliant de faire lire, publier et afficher la présente requête et l'ordonnance qu'il plaira à la cour de rendre sur icelle, aux portes des églises paroissiales desdits lieux et partout où besoin sera, et sera justice.

SERRE.

Soit montré au procureur-général du roi; fait en parlement, le 19 décembre 1725. CHAUMAT.

N'empêchons les inhibitions requises; délibéré au parquet le 19 décembre 1725; BONETY, substitut.

Vu les conclusions du procureur-général du roi, sont octroyées les inhibitions et permissions requises. Fait en Parlement, le 20 décembre 1725, CHAUMAT.

Louis par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, Dauphin de Viennois, comte de Valentinois et Diois, au premier notre huissier ou sergent sus requis suivant l'ordonnance de notre cour de Parlement, etc..... te mandons et commandons mettre ladite ordonnance à due et entière exécution, de point en point, selon sa forme et teneur, à l'encontre de tous qu'il appartiendra, et pour ce, toi dit huissier feras tous actes et exploits de justice requis et nécessaires; de ce faire te donnons pouvoir. Donné à Grenoble, en Parlement, le 20 décembre 1725 et de notre règne le onzième. Pour la cour, signé : Chaumat.

N° 5.

Extrait des registres du Parlement, du 3 juillet 1751. Défaut de présenter à messire Charles-Juste de Beauvau et dame Sophie-Charlotte de la Tour-d'Auvergne, son épouse, à Me Joseph Bellet, notaire, tuteur onéraire de messire Sophie Duplessis de Richelieu, demoiselle Jeanne-Septimanie-Sophie-Elisabeth-Louise-Armande Duplessis de Richelieu, tous héritiers de messire Louis-Léopold-Marie de Lorraine, prince de Guise, seigneur de la baronnie et marquisat de Maubec, leur fermier demandeur aux fins de leur demande exploitée le 27 mars 1751, par Mastellat sergent, controllé à Bourgoin par Vincendon ; contre Françoise Perrichon, veuve en premières noces de Louis Bonvallet et Benoît-Silvent Patron son second mari, ce dernier pour l'autoriser ; assignés, défendeurs et défaillants ; requis par Me Perraud procureur des demandeurs. Fait en Parlement, le 3 juillet 1751. Mieulard.

N° 6.

Extrait d'un arrêt du conseil d'Etat du 20 septembre 1778, dont la copie imprimée se trouve aux archives de la mairie de Bourgoin, à la liasse du procès de La Valette.

Parmi les pièces visées dans l'arrêt, se trouve celle-ci :

« Extrait pardevant notaires, d'une adjudication faite le 9 juin 1751, par les commissaires généraux, députés de Sa Majesté, pour juger les contestations nées et à naître, concernant les successions des prince et princesse de Guise, au profit du sieur Laurent Planellí Mascrani de la Valette, des marquisat de Maubec et baronnie de Bourgoin, situés en Dauphiné..... moyennant 355,000 livres....

J.-J. ROUSSEAU

A BOURGOIN.

Quand il s'agit d'un homme célèbre, dont les actions ou les écrits ont profondément ému ses contemporains, et ont voué son nom à une gloire immortelle, rien de ce qui se rattache à sa vie ne paraît indifférent; les moindres incidents dont fut semée son existence ont le don d'intéresser. On aime à connaître tous les lieux où il a vecu, les noms de ceux qu'il a connus et aimés, ne fût-ce que pour un

instant, ses habitudes intérieures, ses actes et ses discours dans les circonstances les plus familières. Il n'est pas jusqu'à ses travers et à ses faiblesses, qu'on ne se plaise à connaître. Si cela est vrai en général, à l'égard de tous les personnages illustres, il n'en est pas pont on aime autant à explorer les traces que J.-J. Rousseau. Cet homme doué d'une sensibilité si vive, mêlée à un orgueil si étrange, semble avoir lui-même provoqué le public à diriger de minutieuses investigations sur sa vie intime, par les singulières révélations que ses *Confessions* contiennent.

A un autre point de vue, chaque localité où un homme éclatant, philosophe ou poète, a passé une portion de sa carrière, s'enorgueillit, pour ainsi dire, de l'avoir possédé dans son sein. On se plaît à signaler les marques de son passage, on aime à dire à propos d'un tel homme : « Il a habité parmi nous, c'est dans cette » maison qu'il a résidé, voilà les sites qu'il » a parcourus, les coteaux et les vallées » où il portait ses méditations et ses rê- » veries; il a connu ou aimé tel ou tel des

» habitants du pays; c'est ici que s'est
» accompli tel événement de sa vie; notre
» pays a été pendant tant de temps sa
» patrie d'adoption; il est, en quelque
» sorte, des nôtres..... »

En fouillant dans les Archives de la Mairie de Bourgoin, et en feuilletant un ancien registre, le hasard me fit jeter les yeux sur une délibération du Conseil de la ville, du 12 juillet 1772, qui réglait le budget des dépenses municipales. Parmi divers articles insignifiants, j'y lus ce qui suit :

« M. Barge, maire, expose à l'Assemblée:
» 1° Etc.

» En 4e lieu: il est dû au nommé
» Bouvier, traiteur, la somme de 56 livres,
» pour un repas pris par les Officiers
» municipaux, le 15 août 1768, jour de
» l'Assomption de Notre-Dame, et, auquel,
» en ce temps-là, les Officiers municipaux
» étaient en coutume de prendre pareil
» repas, après avoir assisté à la procession
» qui se fait à semblable jour pour le vœu
» du Roi. Les dépenses de ce repas furent
» un peu plus considérables que celles
» des précédents, parce que *M. Jean-*

» *Jacques Rousseau, qui arriva dans ce*
» *pays le même jour*, s'empressa de prier
» lesdits Officiers municipaux de l'ad-
» mettre dans leur société, avec quelques
» personnes qui étaient avec lui, et qu'en
» conséquence, on eut soin de se procurer
» des mets et des vins plus délicats, et en
» plus grande abondance; auquel repas,
» M. *Rousseau ayant été accueilli et com-*
» *blé d'honnêtetés, fut fort gai et très-*
» *agréable.*

» L'Assemblée ordonne qu'il sera délivré
» un mandat de 56 livres à Bouvier. » (*)

Ce document officiel, assez curieux par lui-même, me rappela le séjour prolongé qu'avait fait à Bourgoin et à Maubec Jean-Jacques Rousseau, et m'a donné l'idée de retracer quelques souvenirs qui se rattachent à ce séjour.

En 1768, après son retour d'Angleterre, et un séjour assez long au château de *Trie*, appartenant au prince de Conti, l'illustre écrivain, souffrant, inquiet, et cherchant partout un asile où il pût se

(*) Au mois d'août 1768, M. de Rosière-Champagneux était maire de Bourgoin, et MM. Barge, Chauvin-Dumas et Roux de Pollardière, échevins.

croire à l'abri des persécutions de ceux qu'il regardait comme ses ennemis, était arrivé à Grenoble, où il avait été parfaitement accueilli par le comte de Clermont-Tonnerre, lieutenant du Roi en Dauphiné, qui lui avait promis son appui. De là, il ne tarda pas à se rendre à Bourgoin, où, sous ce puissant patronage, il espérait jouir de quelque tranquillité. Sa correspondance, d'accord avec le document cité plus haut, indique qu'il y arriva au milieu du mois d'août, et qu'il s'y installa dans l'auberge de la *Fontaine d'or*, qui n'était alors, ainsi qu'il le dit lui-même, qu'un méchant cabaret (*). Il y resta jusqu'à la fin du mois de janvier 1769.

C'est à Bourgoin que Rousseau donna le titre d'épouse à Thérèse Levasseur, la vieille compagne de sa vie, comme il l'explique dans sa lettre du 31 août 1768, adressée à M. Lalliaud :

« J'ai le plaisir d'avoir ici depuis quel-
» ques jours, dit-il, la compagne de mes
» infortunes; voyant qu'à tout prix elle

(*) La maison où était cette auberge, existe encore aujourd'hui dans la rue Impériale; elle n'a cessé que depuis peu de servir d'auberge. On voit encore sur sa façade, la vieille image de la Fontaine d'Or. C'est là qu'eut lieu ce que Rousseau appelle *son mariage*.

» voulait suivre ma destinée, j'ai fait en
» sorte au moins qu'elle pût la suivre avec
» honneur. J'ai cru ne rien risquer de
» rendre indissoluble un attachement de
» vingt-cinq ans, qu'une estime mu-
» tuelle, sans laquelle il n'est point d'a-
» mitié durable, n'a fait qu'augmenter
» incessamment. La tendre et pure fra-
» ternité dans laquelle nous vivons depuis
» 13 ans, n'a point changé de nature par
» le nœud conjugal; elle est et sera,
» jusqu'à la mort, ma femme par la force
» de nos liens, et ma sœur par leur
» pureté. Cet honnête et saint engagement
» a été contracté dans toute la simplicité,
» mais aussi dans toute la vérité de la
» nature, en présence de deux hommes
» de mérite et d'honneur: l'un officier
» d'artillerie et fils d'un de mes anciens
» amis du bon temps, c'est-à-dire avant
» que j'eusse aucun nom dans le monde;
» et l'autre, maire de cette ville, et proche
» parent du premier. Durant cet acte si
» court et si simple, j'ai vu fondre en
» larmes ces deux dignes hommes, et je
» ne puis vous dire combien cette marque
» de bonté de leurs cœurs m'a attaché
» à l'un et à l'autre.... »

Les deux personnes dont parle ici Rousseau sont nommées par lui dans sa lettre au comte de Clermont-Tonnerre, du 18 septembre : c'étaient M. Donin de Rosière, officier d'artillerie, et M. Donin-Champagneux, son cousin, maire et châtelain de Bourgoin. J'ai sous les yeux des fragments de mémoires manuscrits, où M. Champagneux confirme et raconte l'événement mentionné dans la lettre de Rousseau, et donne d'intéressants détails sur son séjour dans nos contrées. On trouvera ces fragments à la suite de cette notice.

Après avoir demeuré près de six mois à Bourgoin, Rousseau, attribuant le mauvais état de sa santé à l'air humide que le voisinage des marais faisait alors régner dans la vallée, et cherchant d'ailleurs la solitude, se décida, vers la fin du mois de janvier 1769, à aller habiter un appartement que madame de Césarges lui avait fait préparer dans sa ferme de Montquin, vieux petit castel délabré, à une demi-lieue de Bourgoin, et sur les hauteurs de Maubec. De ce plateau élevé, la vue se projette sur un magnifique panorama,

bordé d'un côté par les Alpes, et de l'autre, par les montagnes du Bugey. De là, Jean-Jacques apercevait le gigantesque *Mont-blanc*, qui se dresse dans le lointain, et qui lui rappelait la Savoie, la Suisse et Genève, sa patrie. Sur un plan plus rapproché, l'aspect du *Mont-du-Chat* parlait à son cœur ulcéré de la douce vallée de Chambéry, des Charmettes et des paisibles années écoulées auprès de Mme de Warrens. C'est dans cette retraite qu'il resta jusqu'au commencement de juin 1770, époque à laquelle il quitta le Dauphiné pour retourner à Paris.

A l'époque où Rousseau arriva à Bourgoin, il se trouvait dans cette ville un certain nombre d'hommes lettrés et polis, parmi lesquels il put se former une société agréable, et même établir des liaisons sérieuses. On peut citer, entr'autres, les noms de MM. de Rosière, Champagneux, de Saint-Germain, Barge, Roux de Pollardière, avocat, de Montciset, de Beffroy, gouverneur de la ville, etc., etc.

MM. Donin de Rosière et Donin-Champagneux étaient cousins germains. La famille Donin était une des plus hono-

rables de l'ancienne bourgeoisie de Bourgoin ; elle s'était divisée en deux branches au commencement du XVIIIe siècle. L'une avait gardé le nom de Donin-Rosière, et l'autre avait pris celui de Champagneux. M. Louis Donin-Rosière ou de Rosière, oncle de M. Champagneux et père de M. de Rosière, capitaine d'artillerie, avait été greffier en chef au parlement du Dauphiné, charge qui conférait, je le crois, la noblesse personnelle au bout d'un certain temps d'exercice. En 1746, il avait été nommé maire *ancien* de Bourgoin, Jallieu et Ruy, avec le droit de nommer un lieutenant de maire pour exercer à sa place ces dernières fonctions. Rousseau avait lié des relations d'amitié avec lui, dans un temps où, comme il le dit, il n'avait encore aucun nom dans le monde. En 1768, il trouvait à Bourgoin, le fils de cet ancien ami, et eut avec lui des rapports assez intimes ; il en parle dans sa correspondance comme d'un homme de mérite et d'honneur.

M. Luc-Antoine Donin-Rosière-Champagneux, avocat en parlement, cousin du précédent, joignait à un esprit élevé et

actif, une instruction solide. Jeune encore, il avait été, sur la présentation de son oncle, nommé maire et châtelain de Bourgoin (*). Il exerça ces deux fonctions, à plusieurs reprises différentes, pendant de longues années, et fut le promoteur de beaucoup d'améliorations qui se sont réalisées dans le pays, soit de son temps, soit après lui. Aux approches de la Révolution, il fut nommé député du tiers-état aux états provinciaux de Romans, et alla ensuite fonder à Lyon, où il exerçait alors la profession d'avocat, un journal patriotique sous le nom de *Courrier de Lyon.* Il rédigea cette feuille conçue dans des idées fort avancées, et qui fit grand bruit dans le temps à Lyon, jusque vers le milieu de l'année 1790. Elu second officier municipal dans cette grande cité, au mois de novembre 1790, il eut à remplir ces pénibles fonctions pendant la période fort orageuse qui s'écoula jusqu'en 1792, et il s'en acquitta avec beaucoup de capacité et d'énergie. Ce fut à Lyon qu'il fit connaissance avec Roland de la Platière, inspecteur des

(*) M. Champagneux avait tout au plus 25 ans au moment de l'arrivée de Rousseau.

manufactures, et avec sa célèbre épouse. Quand Roland fut appelé au ministère de l'Intérieur, M. Champagneux l'y suivit en qualité de premier commis de ce ministère. Dans cette position, il prit part aux luttes et aux dangers de cette terrible époque; à la chute des Girondins, dont il partagea les opinions et les malheurs, il fut arrêté; mais après treize mois de captivité, la révolution du 9 thermidor vint l'arracher à l'échafaud. Il redevint secrétaire-général du ministère de l'intérieur, sous le ministre Benésech, et plus tard il fut nommé juge à la Cour d'appel de Grenoble. Ce fut dans ces fonctions, qu'il occupait avec distinction, que la mort le surprit, en 1807, à l'âge de 63 ans. Disciple enthousiaste de Rousseau, imbu des idées de sa philosophie sentimentale, M. Champagneux voulut être enseveli dans sa propriété de Champagneux, près de Bourgoin, au milieu d'un bosquet solitaire, sur la pente d'un coteau qui domine le riant vallon de Rosière, souvent parcouru par Jean-Jacques. C'est là qu'on voit encore son tombeau entretenu avec soin par sa fa-

mille. Il avait fondé par son testament, dans la commune de Jallieu, un prix de vertu, qui s'y distribue chaque année à l'un des garçons ou à l'une des filles du pays, alternativement (*a*).

M. de SAINT-GERMAIN était aussi d'une ancienne famille de la bourgeoisie de Bourgoin, connue sous le nom d'ANGLANCIER. On voit ce nom figurer dans tous les vieux registres des assemblées des notables de la ville. Les Anglancier furent notaires de père en fils, jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Vers cette époque, le représentant de la famille fut pourvu d'une charge de conseiller à la chambre des comptes du Dauphiné, charge qui conférait la noblesse après vingt ans d'exercice.

Depuis lors, les Anglancier ajoutèrent

(*a*) Quelques années après la fin tragique de M. et de Mme Roland, le second fils de M. Champagneux, M. Léon Champagneux, avait épousé Mlle Eudora Roland, leur fille unique. M. Léon Champagneux, après avoir perdu sa femme en 1858, est mort lui-même à un âge fort avancé (88 ans), au château de Rosière, près Bourgoin, le 23 octobre 1864. Il n'a laissé de son mariage qu'une fille, Mme Zélie Champagneux, veuve de M. l'ingénieur Chalez, qui représente seule, avec ses enfants, son illustre aïeule. Quant au nom de Champagneux, il est aujourd'hui éteint. Il n'est pas sans intérêt de dire ici que M. Léon Roche, ancien consul de France à Tunis, et aujourd'hui ministre plénipotentiaire de France, au Japon, est le petit-fils, par sa mère, de M. Champagneux père, dont il est parlé dans la notice.

à leur nom celui de Saint-Germain, tiré d'une terre assez considérable qu'ils possédaient près de Bourgoin, à côté de l'Isle-d'Abeau. Le fils de celui qui fut l'ami de Rousseau, a été le dernier rejeton de cette famille; il est mort conseiller à la cour impériale de Lyon, vers l'année 1830.

Successivement maire de Bourgoin, subdélégué de l'intendance du Dauphiné à la subdélégation de Bourgoin, et plus tard juge au tribunal civil de cette ville, M. Barge, avocat en Parlement, eut un fils qui fut avocat-général à la chambre des comptes de la Province. Celui-ci était le père de MM. Barge de Certeau qui possèdent aujourd'hui les châteaux de *Chapeau-Cornu* et de *Passins.*

Parmi les personnes que Rousseau voyait à Bourgoin, s'il se trouvait un personnage singulier, c'était assurément M. de Monciset, gentilhomme de Nivolas (village voisin de Bourgoin), dont M. Champagneux a laissé ce portrait assez piquant :

« Les conversations de Rousseau, » » dit-il, « la lecture de ses livres et de

» ceux des philosophes anciens et mo-
» dernes, avaient fait passer ses prin-
» cipes dans mon âme. Je détestais les
» abus de l'ancien gouvernement autant
» que la tyrannie féodale. J'avais quel-
» ques amis qui pensaient comme moi ;
» je les rassemblais quelquefois à table,
» et dans nos réunions, nous réformions
» la France, soupirions après la liberté
» et méritions parfois l'honneur de la
» Bastille.

« Je ne peux pas me rappeler sans
» quelque plaisir, le souvenir d'un origi-
» nal qui était de nos parties et dont les
» idées gigantesques nous avaient souvent
» amusés. Il se nommait MONTCISET; la
» nature lui avait fait présent d'une grande
» mémoire, mais un peu au dépens du
» bon sens. Montesquieu, Rousseau, Vol-
» taire, Bayle, Pope, Locke et autres
» auteurs philosophiques français et an-
» glais s'étaient placés dans ce vaste
» magasin, mais avec si peu d'ordre, que
» souvent, les pensées en sortaient avec
» effroi de se voir accouplées. Son esprit,
» au reste, avait une tournure républi-
» caine, un peu à la don Quichotte, ce

qui lui faisait combattre quelquefois des moulins à vent, et recueillir des blessures inutiles. Nous l'appelions le GRAND RÉFORMATEUR. Il n'arrivait pas un nouveau contrôleur des finances, un ministre de la guerre ou de la marine, qu'il ne lui adressât ses projets de réforme, à l'exécution desquels il attachait le bonheur de la France. Ses emportements lui valurent quelquefois les prisons de la contrée, et il vécut en général malheureux, au milieu d'une foule de recettes infaillibles, suivant lui, pour le bonheur. Il avait aussi ses secrets contre toutes sortes de maladies, et personne ne vécut moins exempt de maux que lui. Il prétendait encore qu'il possédait tout ce qui peut plaire aux femmes, et je ne crois pas qu'il ait eu une seule maîtresse; s'il avait eu des débats en la cour de Vénus, il en était toujours sorti éclopé. Ses systèmes étaient infaillibles pour enrichir l'État et les particuliers; et lui, pauvre diable, n'avait jamais un sou dans sa poche. Roland était moins brave que lui, et il était sans cesse battu et mutilé; per-

» sonne ne chérissait autant la concorde
» et la paix, et il n'avait pas été un seul
» moment de sa vie sans procès.... »

Cet original, intrépide discoureur, s'adressant un jour, dans une réunion, à Rousseau, avait cru le flatter et se concilier un auditeur bénévole, en lui disant : « Monsieur, j'ai lu tous vos ouvrages ! — Ah ! Monsieur, lui répondit Rousseau, vous auriez bien mieux fait de labourer vos terres.... » (*a*)

Quant au marquis de BEFFROY de la GRANGE AUX BOIS, baron d'ESCANQUOURT, c'etait un gentilhomme parent des grandes

(*a*) Voici une lettre , que Rousseau, peu de temps après son arrivée à Bourgoin, écrivait à M. de Montcizet , qui se trouvait momentanément à Lyon :

« Bourgoin, le 9 septembre 1768.

« je suis assurément, Monsieur, bien touché de votre complaisance et de votre diligence ; je voudrais bien même que vous en eussiez eu dans cette occasion un peu moins ; cela vous eût évité une double peine, et à moi la mortification de vous la causer. Mon cher Monsieur, je vois que vous vous connaissez mieux en livres qu'en sistres, le chaudron que vous m'avez envoyé sous ce dernier nom étant détestable et même injouable, puisque les basses qui sont pour moi les principaux sons n'en rendent aucun, à cause que la corde porte sur toutes les touches, lesquelles interceptent sa vibration. Permettez donc que je profite, quoique à regret, de la précaution que vous avez très-prudemment prise de vous réserver le droit de rendre cet instrument. Je le ferai remettre demain matin à la messagerie, à l'adresse que vous m'avez donnée, et, de peur d'équivoque, M. de Champagneux a jugé à propos d'ajouter *au bureau restant*, ce qui vous donnera la nouvelle peine de l'envoyer chercher ; mais aussi , il ne sera pas exposé à s'égarer, au cas que vous fussiez déjà parti. Si le vendeur exige quelque dédommagement, vous aurez la bonté de le

familles de Bouillon et de Montmorency, ancien militaire, que son mariage avec la nièce de M. le comte de GRUEL-DORTAN du MARTERAY, avait amené dans nos contrées. Il avait reçu le titre de *gouverneur militaire* de Bourgoin, véritable sinécure, car la place qu'il était appelé à commander, sans le moindre soldat sous ses ordres, pouvait être comparée à ce fameux fort de Notre-Dame-de-la-Garde, dont on dit plaisamment :

« Gouvernement solide et beau,
« Qui présente pour toute garde,
« Un Suisse avec sa hallebarde,
« Peint sur la porte du château.... »

M. de Beffroy, qui fit avec Rousseau plusieurs courses d'herborisation (*), vivait

satisfaire en tout ce qui vous paraîtra raisonnable et d'ajouter cet article aux frais de la caisse, des ports et autres que vous pouvez avoir faits en cette occasion, et dont je vous prie de tenir note. Je vous laisse aussi payer le port du renvoi, parce que les commissions payées d'avance sont sujettes à se faire plus négligemment.

« Je suis, Monsieur, plein de reconnaissance pour toutes vos bontés et du désir de les mériter ; je souhaite de tout mon cœur que l'agrément que je trouve dans votre commerce ne vous rende jamais le mien importun.

« Agréez, je vous prie, mes très-humbles salutations.

RENOU.

L'adresse porte : « à Monsieur, Monsieur Moret de Montcizet, chez M. J. M. Roch, négociant, rue de la Gerbe, à Lyon. »

(*) «... J'ai vu des plantes nouvelles qui m'ont amusé, et après » quelques jours de repos, me voilà prêt à repartir demain » pour aller herboriser sur le mont Pila avec M. le Gouverneur » de Bourgoin et quelques autres messieurs à qui je tâche de

encore à Bourgoin dans ses *hautes* fonctions de *gouverneur*, au moment de la Révolution. Ce vieillard inoffensif n'émigra pas, même aux approches de la Terreur; il en fut quitte pour être porté sur la liste des *suspects*, à cause de son titre de marquis. A la réaction du 9 thermidor, le *citoyen Beffroy*, dépouillé de ses titres aristocratiques, fut élu commandant de la garde nationale, et ne tarda pas à terminer sa carrière dans un état voisin de la pauvreté.

Tels étaient les principaux éléments de la société dont Rousseau se trouva environné.

De toutes les personnes distinguées qui habitaient Bourgoin, M. de Saint-Germain était le seul qui, loin de rechercher la société de Rousseau, semblait au contraire, éviter de le voir. Ce fut précisément cette circonstance, jointe, sans doute,

» persuader qu'ils aiment la botanique, et qui, en effet, ont » fait quelques progrès. Notre pélerinage doit être de sept à » huit jours et toujours pédestre..... »

(*Lettre de Rousseau à M. Dupeyrou, du 12 août 1769.*)

Dans ses lettres des 27 août, 16 septembre et 10 octobre, il raconte les incidents de ce voyage, et s'y moque d'une manière assez piquante de ceux qui l'accompagnaient, et notamment du médecin MEYNIER, de Bourgoin, qui prenait l'*aconit* pour l'*ancolie*.

la bonne réputation dont M. de Saint-rmain jouissait, qui porta Rousseau à rechercher lui-même. Il lui écrivit donc us le nom de RENOU, qu'il portait encore, lettre suivante :

9 novembre 1768.

« Je n'ai pas, Monsieur, l'honneur d'être connu de vous, et je sais que vous n'aimez pas mes opinions; mais je sais que vous êtes un brave militaire, un gentilhomme plein d'honneur et de droiture, qui a dans son cœur la véritable religion, celle qui fait les gens de bien; voilà tout ce que je cherche. On ne séduit pas M. de Saint-Germain, on l'intimide encore moins; passez-moi, monsieur, la familiarité du terme : vous êtes précisément l'homme qu'il me faut. » J'aurais, Monsieur, à mettre en dépôt dans le cœur d'un honnête homme des confidences qui n'en sont pas indignes, et qui soulageraient le mien. Si vous voulez bien être ce généreux dépositaire, ayez la bonté de m'assigner chez vous le jour et l'heure d'une audience paisible, et je m'y rendrai. Je vous préviens

» que ma confidence ne sera mêlée d'au-
» cune indiscrétion ; que je n'ai à vous
» demander ni soins, ni conseils, ni rien
» qui puisse vous donner la moindre peine,
» ni vous compromettre en aucune façon :
» vous n'aurez d'autre usage à faire de
» ma confidence que d'en honorer un jour
» ma mémoire, quand il n'y aura plus de
» risques à parler. Je ne vous dis rien
» de mes sentiments pour vous, mais je
» vous en donne la preuve. »

La demande fut accueillie comme elle devait l'être :

« Si vous avez, Monsieur, » lui répondit M. de Saint-Germain, « à me confier
» des choses qui ne s'accordent point
» avec la religion que je professe, je ne
» peux y prendre aucune part. Si elle n'est
» point compromise, elle me prescrit de
» vous être agréable et utile en tant qu'il
» est en mon pouvoir. Vous faut-il, pour
» ce que vous avez à me confier, un
» homme ami de la vérité et qui n'ait
» d'autre crainte que de faire le mal ?
» En ce cas, vous pouvez disposer de
» moi.... »

Rousseau lui répondit :

» Ne craignez de ma part, rien qui
» puisse vous déplaire ; je respecte trop
» pour cela, et vous et vos sentiments;
» les miens, qui ne vous sont pas connus,
» en sont moins éloignés que vous ne
» pensez... »

L'entrevue eut lieu, et, dans une notice dont les dernières éditions des œuvres de Rousseau ont donné l'extrait, M. de Saint-Germain rend compte de ce qui se passa entr'eux ; de l'agitation convulsive de Rousseau, du tableau pathétique que celui-ci fit de ses malheurs, de l'affliction que lui, M. de Saint-Germain, en ressentit, des conseils qu'il lui donna et du langage tout à la fois sévère et consolant qu'il lui tint.

Rousseau, tout en pleurs, et subjugué par l'empire de la raison, se jeta à son cou : — « Il n'y a, » dit-il, « que des
» militaires qui parlent avec cette fran-
» chise ! « Puisqu'elle ne vous offense
» pas, répliqua M. de Saint-Germain,
» j'observerai que, plein d'amour-propre,
» vous êtes puni par où vous avez péché.
» Vous croyiez avoir tellement étonné les
» humains, qu'ils allaient vous élever des

» autels. Vous deviez assez les connaître
» pour savoir que ce qu'ils approuvent
» aujourd'hui, ils le blâment demain.
» Si dans vos ouvrages vous aviez eu
» d'autres vues, vous jouiriez d'une con-
» solation qui vous manquera et que vous
» n'aurez jamais. »

Il paraît que, loin de déplaire à Rousseau, ce langage le confirma dans le choix qu'il voulait faire de M. de Saint-Germain, pour être le dépositaire de ce que ses biographes ont appelé son *Testament mystique* ou *Adresse à la postérité.* C'est la lettre du 26 février 1770, la plus longue de toutes celles dont sa correspondance se compose. Mais il y eut, de part et d'autre, plusieurs entrevues et d'assez nombreuses lettres, dont les plus intéressantes se trouvent dans la correspondance générale de Rousseau.

Il suffit de consulter les lettres de celui-ci à M. de Saint-Germain, pour concevoir la plus haute idée de l'esprit et du caractère de ce dernier. On trouvera ces lettres depuis la date du 9 novembre 1768, jusqu'à celle du 7 janvier 1772.

En lui adressant sa longue lettre du

26 février 1770, Rousseau dit à M. de St-Germain : « Je ne vous demande » point de secret sur cette lettre ; j'ose » prévoir qu'un jour, elle sera dans votre » famille un monument non méprisable » de vos bontés pour celui qui l'a écrite, » et de l'honneur qu'il sut rendre à vos » vertus.

» Mon état ne me permet pas de me » rendre à Bourgoin par le temps qu'il » fait, et je m'oppose absolument à tout » désir que vous pourriez avoir de re- » nouveler pour moi cette œuvre de mi- » séricorde ; au lieu du plaisir que me » donne toujours votre présence, vous ne » m'apporteriez que des alarmes pour » votre santé et pour votre retour. Cepen- » dant, avant de nous séparer, vraisem- » blablement pour toujours, que j'aie au » moins, s'il m'est possible, la douceur » d'embrasser encore une fois mon con- » solateur. Je compte, Monsieur, sur ce » que vous me dîtes dernièrement, que » vous aviez encore au moins dix jours » à rester à Bourgoin, et je tâcherai d'en » prendre un s'il m'est possible, pour me » rendre auprès de vous. Si malheureu-

» sement votre départ était accéléré, je
» vous prierais de vouloir bien me le
» faire dire, afin que je ne fisse pas un
» voyage inutile.

» Monsieur, veuille le ciel vous payer
» en prospérités, tant sur vous que sur
» madame de St-Germain et sur votre
» aimable et florissante famille, le prix
» des bontés dont vous m'avez comblé !
» Souvenez-vous quelquefois d'un infor-
» tuné qui ne mérite point ses malheurs,
» qui vous prouva sa vénération pour
» vous par sa confiance, et qui, par le
» droit qu'il se sent à votre estime, se
» glorifiera toujours d'y avoir part. »

La fameuse lettre du 26 février débute ainsi :

« Où êtes-vous, brave Saint-Germain ?
» Quand pourrai-je vous embrasser et
» réchauffer au feu de votre courage celui
» dont j'ai besoin pour supporter les
» rigueurs de ma destinée ?.....

Monquin, 28 février 1770.

« Votre lettre, Monsieur, m'attendrit et
» me touche ; je croyais n'être plus sus-
» ceptible de plaisir, et vous venez de

m'en donner un moment bien pur. Il n'est troublé que par le regret de ne pas pouvoir me rendre à vos généreuses sollicitations; mais mon parti est pris. Je connais trop les gens à qui j'ai affaire pour croire qu'ils me laisseront exécuter mon projet; je m'attends d'avance à ce qui doit m'arriver ; je ne me dois pas le succès, il est dans les mains de la Providence; mais je me dois la tentative et l'emploi de mes forces : rien ne m'empêchera de remplir ce devoir.

» Je ne suis point encore dans la situation que vos offres généreuses vous font prévenir, ni même près d'y tomber. Je prévois seulement, que si j'avançais dans la vieillesse, elle me deviendrait dure à plus d'un égard, et c'est moins là pour moi un sujet d'alarmes qu'une consolation de n'y pas parvenir : je crois si bien connaître votre âme noble, que, dans la situation supposée, je vous aurais moi-même prouvé la vérité de mes sentiments pour vous en vous mettant dans le cas d'exercer les vôtres.

» Si la crainte de contrister votre bon

» cœur m'empêche, Monsieur, de suivre
» les mouvements du mien dans les
» adieux que je désirais vous aller faire,
» je sens ce que me coûtera cette défé-
» rence; mais je sens aussi dans la résolu-
» tion que j'ai prise, le danger de l'expo-
» ser à des attaques d'autant plus redou-
» tables, que mon penchant ne seconde-
» rait que trop bien vos efforts.

» Adieu donc, homme respectable, je
» partirai sans vous voir puisqu'il le faut,
» mais vous laissant la meilleure partie
» de moi-même, dans les sentiments d'un
» cœur toujours plein de vous (*a*). »

Lyon, 19 mai 1770.

« . . . . Je prends la liberté de me re-
» commander à votre souvenir, et de vous
» assurer que rien n'affaiblira jamais les
» sentiments immortels que vous m'avez
» inspirés. »

Paris, 18 août 1770.

« Me voici à Paris.... J'ai eu le plaisir

(*a*) M. de Saint-Germain avait fait de vains efforts pour retenir Rousseau dans notre contrée, et pour l'empêcher de reprendre sa vie errante. Toutefois, Jean-Jacques ne put partir qu'à la fin de mai. L'hiver avait été très-long cette année-là ; les neiges couvrirent les hauteurs de Maubec jusqu'en avril, et les chemins furent impraticables jusqu'en mai. — V. la lettre *à MOULTOU*, du 28 mars.

de parler ici de vous avec des personnes de votre connaissance et qui partagent les sentiments que vous m'avez inspirés. Je mets à leur tête Mgr l'archevêque *** avec lequel j'ai eu l'honneur de dîner il y a deux jours.... Vous avez fait la conquête de trois voyageurs très-aimables qui vous demandèrent de mes nouvelles à Bourgoin, et qui m'ont ici beaucoup demandé des vôtres. Je me propose, aussitôt qu'on me laissera respirer, d'aller rappeler à M. D... une connaissance faite sous vos auspices, et lui demander de vos nouvelles en attendant le plaisir d'en recevoir directement... »

Paris, 17 septembre 1770.

» Je suis pénétré, Monsieur, je vous
» assure, de retrouver toujours en vous
» les mêmes bontés, et l'assurance qu'elles
» sont à l'épreuve du temps et de l'éloi-
» gnement et de l'astuce des hommes me
» rendra toujours cher le séjour de Bour-
» goin, qui m'a valu un bonheur dont je
» sens bien le prix, et que je cultiverai
» autant qu'il dépendra de moi... Vous

» connaissez, Monsieur, les sentiments
» que je vous ai voués, ils sont inaltérables
» comme vos vertus..... »

C'est sur ce ton que, dans toutes ses lettres et jusqu'à la fin, Rousseau parle à M. de St-Germain. Les sujets dont il l'entretient, les pensées élevées qu'il lui exprime, prouvent, d'ailleurs, qu'il s'adresse à une intelligence d'élite, et ce sera un éternel honneur pour le nom de notre compatriote, d'avoir su imposer à un homme tel que Rousseau, une confiance et un respect aussi complets et aussi persistants.

Il ne paraît pas que, dans le temps où il résidait dans notre contrée, Rousseau se soit occupé d'un travail littéraire de quelque importance. Sauf une assez volumineuse correspondance, il s'adonnait presque exclusivement à la botanique. Ses lettres datées de Bourgoin et de Monquin, témoignent des chagrins incessants qui le dévoraient (*a*). Son caractère, devenu de

(*a*) Parmi les lettres de Rousseau, datées de Bourgoin et de Monquin, qu'on trouve dans les recueils, les plus dignes d'attention, après sa longue lettre du 26 février 1770, à M. de St-Germain, sont celles adressées à l'abbé M*** sur l'éducation d'un jeune homme, et surtout celle du 15 janvier 1769, écrite à M. de *** qui lui avait communiqué ses doutes sur l'existence de Dieu. Jean-Jacques lui répondit par cette longue lettre qui

plus en plus ombrageux, lui faisait voir partout des ennemis et des traîtres; il se croyait toujours environné de complots et d'embûches. Toutefois, son cœur n'avait pas cessé d'être sensible et généreux. Bien que ses ressources fussent faibles, il montrait le plus grand empressement à venir en aide aux infortunes. J'ai entendu des vieillards qui l'ont connu dans leur enfance, citer avec attendrissement les nombreux actes de bienfaisance qui avaient marqué son séjour à Bourgoin ou dans le voisinage.

Le logement que cet homme célèbre a occupé à Monquin, était autrefois l'objet de fréquents pélerinages. Aujourd'hui même encore, des visiteurs fervents, venus souvent de loin, s'y acheminent de temps

fut écrite à Bourgoin, dans l'auberge de la *Fontaine d'or,* où il était logé d'une manière si incommode, et à l'une des époques de sa vie où il fut le plus tourmenté. Toutes les fois que, dans ses malheurs, on interrogeait Rousseau sur de grandes questions, il sortait de son léthargique accablement et réprenait toute son énergie :

« J'ai cru dans mon enfance par autorité, dans ma jeunesse » par sentiment, dans mon âge mûr par raison ; maintenant je » crois parce que j'ai toujours cru... » — C'est ainsi qu'il débute dans sa lettre ; puis, après avoir réfuté avec beaucoup d'éloquence et de force les objections matérialistes de son correspondant, il termine par un passage remarquable, qui témoigne de sa vive admiration pour Jésus-Christ et sa doctrine.

Les charmantes lettres sur la botanique, qu'il a écrites de ce pays-ci, à la duchesse de Portland, en Angleterre, sont pareillement dignes de remarque.

en temps. Ce n'est pas sans un certain recueillement, qu'on pénètre dans cette silencieuse retraite de l'éloquent et sympathique philosophe.

M. le comte de Meffray-Césarges, propriétaire de la ferme de Monquin, a eu le bon goût de ne rien laisser changer aux deux pièces qui ont été habitées par Rousseau. Le temps seul les a dégradées; elles sont vides de meubles, les murs sont nus; seulement une grossière peinture représentant le *sacrifice d'Abraham*, décore la cheminée de la première pièce.

On accédait jadis à cette chétive demeure par un escalier établi dans une tourelle, aujourd'hui démolie.

Beaucoup de villageois de Maubec se souviennent encore du nom de JEAN-JACQUES (c'est le seul que la tradition locale lui donne); mais ils commencent à ne plus guère savoir ce qu'était cet être mystérieux. A leurs yeux, ce devait être quelque grand sorcier, un homme étrange, dans tous les cas. Ils vous indiquent de loin, la maison isolée où il demeurait, et voilà tout.....

Je voulus visiter, dernièrement, cet

appartement que je n'avais pas vu depuis vingt-cinq ans, et j'arrivai à la ferme. — Ah ! vous voulez voir la chambre de JEAN-JACQUES ? me dit une fille de la maison ; je vais vous y conduire. Je lui demandai s'il y avait encore dans la maison des meubles qui eussent servi à Rousseau. — Non ! répondit-elle, il n'y a plus rien, si ce n'est ceci, qu'on assure être son portrait : et elle me désignait du pied dans l'âtre de la cheminée, de vieux chenêts en cuivre, ornés d'affreuses têtes de chimères.

Voilà l'idée qu'elle se faisait de ce JEAN-JACQUES qui avait passé par là....

O Génie ! ô gloire, à quoi n'êtes-vous pas exposés !

SUPPLÉMENT.

—

Je suis heureux de pouvoir donner, à la suite de ma notice sur le séjour de Rousseau à Bourgoin, un fragment des mémoires manuscrits de M. Champagneux, dans lequel il fait le récit des principales circonstances de ses relations avec Jean-Jacques. Ce témoignage d'un contemporain, et, surtout d'un homme aussi distingué que l'était M. Champagneux, ne peut manquer d'exciter un véritable intérêt. Il paraît que M. Champagneux avait écrit sur les différentes époques de sa vie des mémoires intimes qui n'ont jamais été publiés, et qui sont en grande partie perdus. Le hasard a fait tomber dans mes mains un seul cahier de ces mémoires, écrit en entier de la main même de M. Champagneux; j'en extrais, pour le donner textuellement ici, le passage relatif à Rousseau. C'est en forme de *lettres à un ami* que l'auteur rédigeait ses souvenirs.

« Je ne t'ai rien dit encore, mon ami, d'une circonstance à laquelle ta curiosité attachera quelque prix : c'est du voyage et du séjour que J.-J. ROUSSEAU a fait à Bourgoin.

» Comme rien de ce qui intéresse ce grand homme ne saurait être indifférent, je vais réunir dans cette lettre ce qui s'est passé sous mes yeux. Tu y verras Rousseau quelquefois en robe de chambre, et sans cesser de le respecter, tu le plaindras sur les erreurs que sa trop grande sensibilité lui faisait commettre.

» Après son voyage d'Angleterre, les courses et les stations qu'il avait faites çà et là en France et en Suisse, il s'arrêta enfin à Bourgoin, où il crut pouvoir faire un établissement pour le reste de sa vie. Il arriva dans cette petite ville le 14 août 1768. Les relations d'amitié qu'il avait eues avec un de mes oncles, à Paris, le portèrent à me voir et à me témoigner de la confiance. J'en profitai pour le déterminer

» à préférer Bourgoin à tous les autres
» pays qui se disputaient l'honneur de le
» posséder.

» Je l'accompagnais assez souvent dans
» ses promenades. Il faisait alors de la
» botanique son occupation et son délas-
» sement ; une plante, un brin d'herbe
» entre ses mains, donnaient lieu à la
» conversation la plus intéressante, et le
» temps que je passais avec lui s'écoulait
» toujours trop vite.

» Je me rappelle que dans une de nos
» courses d'herborisation, ayant aperçu
» une plante qu'il n'avait pas vue depuis
» très-longtemps, il se met à genoux, la
» cueille, la porte à sa bouche, lui donne
» des baisers et lui fait les mêmes ca-
» resses qu'aurait pu exciter une maî-
» tresse qu'il n'aurait pas vue depuis le
» même temps. Mais ses empressements
» furent de courte durée. Le champ que
» nous parcourions était jonché des mêmes
» fleurs, et ses pieds foulèrent bientôt et
» sans attention la plante pour laquelle je
» venais de le voir à genoux.

» Je me souviens encore que ce même
» jour nous fîmes une assez longue course,

» et que nous étant trouvés à côté de ma
» campagne, je l'engageai à visiter mon
» jardin.

» Pendant que nous le parcourions, un
» de ceux qui nous avaient accompagnés,
» me demanda à goûter. Aussitôt un repas
» champêtre nous est servi. Cet impromptu
» charme Rousseau. La simplicité des mets,
» la liberté qu'inspirait la campagne, la
» sérénité du ciel, le chant des oiseaux
» excitèrent sa gaîté et son appétit. Le
» plaisir brillait dans ses yeux; son âme
» s'ouvrit à la plus intime confiance, et
» nous eûmes véritablement avec nous
» l'auteur d'*Héloïse*, d'*Emile* et du *Contrat*
» *social*.

» Rousseau était arrivé seul à Bourgoin.
» Peu de jours après, nous revenions
» ensemble de la promenade; je l'accom-
» pagnai jusqu'à son logement. Avant
» d'entrer, une femme lui saute au cou,
» l'embrasse, en est embrassée; des larmes
» coulent de leurs yeux, et pendant un
» quart d'heure que dura cette scène
» attendrissante, je n'entendis prononcer
» par Rousseau que ces mots: *Ah! ma*
» *sœur!*

« Je le vis le lendemain : il me laissa
» croire que c'était sa sœur ; il l'appelait
» Mlle Renou, et c'était ainsi qu'il se faisait
» appeler lui-même.

» Le 29 du même mois, il me convie à
» dîner pour le lendemain ; il fait la même
» invitation à M. de Rosière, capitaine
» d'artillerie, mon cousin. Il nous prie
» de nous rendre chez lui une heure
» avant le repas. Nous devançâmes le
» moment indiqué. Rousseau était paré
» plus qu'à l'ordinaire ; l'ajustement de
» Mlle Renou était aussi plus soigné. Il
» nous conduit l'un et l'autre dans une
» chambre reculée, et là, Rousseau nous
» pria d'être témoins de l'acte le plus im-
» portant de sa vie ; prenant ensuite la
» main de Mlle Renou, il parla de l'amitié
» qui les unissait ensemble depuis vingt-
» cinq ans et de la résolution où il était
» de rendre ces liens indissolubles par le
» nœud conjugal.

» Il demanda à Mlle Renou si elle par-
» tageait ses sentiments, et sur un *oui*
» prononcé avec le transport de la ten-
» dresse, Rousseau tenant toujours la
» main de Mlle Renou dans la sienne,

» prononça un discours où il fit un tableau
» touchant des devoirs du mariage, s'ar-
» rêta sur quelques circonstances de sa
» vie et mit un intérêt si ravissant à tout
» ce qu'il disait, que Mlle Renou, mon
» cousin et moi, versions des torrents de
» larmes commandées par mille senti-
» ments divers où sa chaude éloquence
» nous entraînait ; puis, s'élevant jusqu'au
» ciel, il prit un langage si sublime, qu'il
» nous fut impossible de le suivre ; s'aper-
» cevant ensuite de la hauteur où il s'était
» élevé, il descendit peu à peu sur la
» terre, nous prit à témoins des serments
» qu'il faisait d'être l'époux de Mlle Renou,
» en nous priant de ne jamais les oublier.
» Il reçut ceux de sa maîtresse ; ils se
» serrèrent mutuellement dans leurs bras.
» Un silence profond succéda à cette scène
» attendrissante, et j'avoue que jamais de
» ma vie mon âme n'a été aussi vivement
» et aussi délicieusement émue que par
» le discours de Rousseau.

» Nous passâmes de cette cérémonie
» au banquet de noce. Pas un nuage ne
» couvrit le front du nouvel époux ; il fut
» gai pendant tout le repas, chanta au

» dessert deux couplets qu'il avait com-
» posés pour son mariage, résolut dès ce
» moment de se fixer à Bourgoin pour le
» reste de ses jours, et nous dit plus
» d'une fois, à mon cousin et à moi, que
» nous étions pour quelque chose dans le
» parti qu'il prenait.

» J'ai dit que le jour de l'arrivée de
» Mlle Renou, il me donna à entendre
» qu'elle était sa sœur : il se rappela ce
» mensonge et en demanda pardon.

» Dans les ouvrages imprimés de Rous-
» seau, je n'ai trouvé qu'un seul endroit
» où il parle de son mariage : c'est dans
» la lettre qu'il écrit à son ami Laliaud,
» datée de Bourgoin, du 31 août 1768.
» Elle est à la page 344 du 33e volume
» de ses œuvres, édition de Genève, in-8°.

Ici M. Champagneux copie cette lettre que j'ai donnée plus haut dans la notice.

» Je continuai à voir fréquemment
» Rousseau après son mariage, et il
» m'honorait de marques continuelles
» d'amitié. Etant allé un jour le prendre
» pour la promenade, je le trouvai inquiet
» et rêveur. J'en fus ému, il s'en aperçut
» et me confia la cause de son chagrin.

» L'avocat Bovier venait de lui écrire
» de Grenoble que le nommé Thevenin,
» garçon chamoiseur, réclamait quinze
» livres qu'il disait avoir prêtées à Rous-
» seau quelques années auparavant, et
» lorsque, disait Thevenin, Rousseau se
» faisait appeler le *voyageur perpétuel*.
» Bovier offrait de lui rembourser cette
» somme si Rousseau l'en chargeait.

» Jamais l'amour-propre de l'auteur
» d'*Emile* ne fut blessé comme dans cette
» occasion. Rousseau emprunter quinze
» livres! et d'un garçon chamoiseur!
» Rousseau n'avoir pas rendu cette somme!
» une telle conduite ne pouvait être celle
» d'un homme qui refusait et foulait aux
» pieds les libéralités des rois. Rousseau
» ne vit dans cette imputation que de
» nouvelles trames ourdies par ses enne-
» mis pour le persécuter, et il considéra
» l'avocat Bovier comme un des agents
» de la persécution (*a*).

(*a*) Rousseau venait de faire un voyage à Grenoble, et comme il avait des lettres de recommandation pour l'avocat Bovier, ce négociant-jurisconsulte se crut en droit de s'emparer du grand homme, de le suivre à la promenade,, dans ses visites et de ne plus le quitter. Rousseau fatigué d'un pareil acolyte, quitta brusquement Grenoble à cause de lui. Il parle de Bovier, dans quelques-unes de ses lettres, avec peu de ménagement. Il raconte, entr'autres, qu'étant un jour à la promenade avec lui,

» Pour connaître les fils de cette ca-
» lomnie et la repousser, il convenait
» d'aller à Grenoble. Mais, faire ce voyage
» seul, c'était pour Rousseau une entre-
» prise pénible. Je vois son embarras et
» j'offre de l'accompagner; il me saute au
» cou; accepte ma proposition et pleure
» de joie.

il cueillit quelques grappes d'un fruit que porte un arbuste très-commun dans les haies du Dauphiné, et s'en portait de temps en temps des graines à la bouche. Un tiers les ayant abordés et s'étant aperçu de l'usage que Rousseau faisait de ce fruit, le lui arracha avec émotion, en lui disant : *Que faites-vous là, Monsieur, vous mangez du poison.* Qu'alors Rousseau s'étant retourné avec surprise du côté de Bovier et lui ayant demandé pourquoi il ne l'avait pas averti, l'avocat lui répondit *qu'il n'avait pas osé prendre cette liberté.* Sur quoi Rousseau s'égaya un peu aux dépens du jurisconsulte et le gourmanda d'importance sur sa timide discrétion. — J'ai questionné Bovier sur ce fait; il m'a dit que l'anecdote est vraie, mais que Rousseau avait retranché une circonstance bien essentielle pour ôter le vernis de stupidité ou de malice dont il avait voulu entacher cette réponse. L'explication soustraite est que reconnaissant les lumières de Rousseau dans l'histoire et les propriétés des plantes, lui, Bovier, avait cru que ce fruit n'était pas poison, puisque Rousseau en mangeait ; et c'est d'après cette opinion et pour ne pas paraître ignorant qu'il n'osa faire aucune observation à ce célèbre botaniste. Un autre fait relatif à Bovier, bon à connaître, est ce qui suit : — Il avait donné à dîner deux fois à Rousseau, pendant son séjour à Grenoble, et avait rassemblé dans ces deux occasions plusieurs convives pour lui faire compagnie. Quand Rousseau s'aperçut ou crut s'apercevoir que Bovier s'était emparé de lui comme d'un objet de curiosité qu'il montrait aux Grenoblois, il résolut de sortir de ses mains, et de fuir une ville où il craignait de devenir le jouet de ses ennemis. Mais il lui était pénible de s'en aller avec le poids de reconnaissance que lui imposaient les deux dîners du jurisconsulte. Pour s'en délivrer, il va chez lui et l'invite à dîner pour le lendemain : « Je fais, » dit-il, « porter le dîner à la » Bastille (au sommet de la montagne qui domine Grenoble), » vous y respirerez un bon air et vous aurez un très-bon » appétit; mais j'exige une chose, c'est que toutes les personnes

» Nous nous mettons en route le lende-
» main, dans mon cabriolet, et nous voilà
» à causer ; c'est-à-dire moi à écouter ce
» grand homme qui me fit tellement oublier
» le temps que nous passâmes pour faire
» dix lieues, qu'en arrivant à Grenoble il
» me semblait que je venais de monter en
» voiture.

» Ce fut en me racontant quelques
» anecdotes de sa vie qu'il captiva et
» transporta mon âme. Oh ! mon ami,
» que Rousseau était supérieur aux autres
» hommes ! quelle connaissance lui fut
» étrangère ! quelle vertu n'a-t-il pas pos-
» sédée ! — La lecture de ses ouvrages
» enchante ; mais sa conversation intime
» était la source de sentiments plus déli-

» avec lesquelles vous m'avez fait dîner soient du repas. » Bovier ne se sentant pas d'aise, promet pour lui et pour ses amis. Il allait sortir pour leur faire part de cette agréable fête, lorsque Rousseau l'arrête et ajoute : « Il est bon que je vous » prévienne d'une petite circonstance, c'est que je ne pourrai » pas être du dîner, car je pars demain; mais je serai en esprit » avec vous, ce qui est à peu près la même chose. » Bovier stupéfait de la réflexion, prend du sérieux et refuse. Rousseau insiste ; ce combat dure quelques moments, après quoi Rousseau se retire en disant : « le dîner est commandé ; il sera porté » demain à la Bastille ; j'ai payé le traiteur, j'ai même donné » les étrennes; si vous ne vous rendiez pas à mon invitation, » ce ne sera pas de ma faute ; adieu, monsieur Bovier..... » Rousseau partit, en effet, le lendemain, et avait réellement commandé et payé le dîner, qui lui coûta, avec les étrennes, cent livres.....

(*Note de M. Champagneux.*)

» cieux. *On ne me connaît pas*, disait-il en
» me serrant la main, *ou du moins, les mé-*
» *chants me défigurent et sont accueillis.*
» *On me rendra justice un jour, mais ce*
» *ne sera qu'après ma mort! On m'élèvera*
» *alors des statues, mais elles ne soustrai-*
» *ront pas mes citoyens à la honte de*
» *m'avoir persécuté. Vous qui êtes bon,*
» ajoutait-il les larmes aux yeux, *qui êtes*
» *venu à mon aide quand tout le monde*
» *m'oublie ou m'outrage, vous n'aurez pas*
» *à vous repentir de ces sentiments, et ce*
» *ne sera pas un titre vain que d'avoir été*
» *l'ami de Jean-Jacques.* Mes expressions
» rendaient mal les divers sentiments
» qui se pressaient dans mon cœur; mais
» mon embarras naissait de leur énergie
» même, et ce fut un langage éloquent
» auprès de mon compagnon de voyage.

» Notre premier soin, en arrivant à
» Grenoble, fut de voir Bovier et de lui
» demander Thevenin. Il promit de l'en-
» voyer à notre auberge, et en effet, ce
» prétendu créancier parut demi-heure
» après. A peine eut-il considéré Rous-
» seau et connu ses reproches, qu'il avoua
» ne l'avoir jamais vu, encore moins lui

avoir prêté de l'argent. Il ajouta qu'ayant ouï parler de lui, lors de son dernier séjour à Grenoble, comme d'un voyageur qui parcourait le monde, et ayant réellement prêté quinze livres à quelqu'un qui prenait le nom de *voyageur perpétuel*, il avait cru que Rousseau pourrait bien être son emprunteur, et qu'il s'en était expliqué ainsi à quelques personnes de la ville; mais que voyant aujourd'hui son erreur, il s'empressait d'en convenir et de lui faire ses excuses.

» Nous pressâmes Thevenin par beaucoup de questions pour savoir s'il parlait sincèrement, ou si, au contraire, il n'était pas poussé par des ennemis secrets. Ses réponses m'ayant confirmé de plus en plus qu'il était de bonne foi, je dis à Rousseau qu'il fallait lui pardonner son imprudence, et je devins, en quelque sorte, l'avocat du stupide Thevenin.

» Je n'eus pas plutôt fait paraître cet intérêt dicté par la pitié, que j'aperçus un changement subit sur le visage et dans les paroles de Rousseau. Je compris, mais trop tard, la faute que je

» venais de commettre. Pour m'être livré
» trop promptement aux mouvements de
» mon cœur, je m'étais perdu sans sauver
» Thevenin.

» Que fallait-il donc faire pour échap-
» per à ses soupçons? Le voici : si, au lieu
» d'excuser Thevenin, je l'eusse pris au
» collet et que, l'abattant aux pieds du
» trop sensible Jean-Jacques, je lui eusse
» dit : « *Malheureux! vois le grand homme*
» *que tu as offensé. Ton crime est impar-*
» *donnable; tu mérites de succomber sous*
» *mes coups.* » Si en prononçant ces mots,
» j'eusse fait semblant de porter sur lui
» une main vengeresse, Rousseau se
» serait aussitôt jeté sur moi et m'aurait
» demandé grâce pour Thevenin. Moins
» j'aurais eu l'air de m'apaiser, plus il
» aurait sollicité sa grâce avec émotion,
» jusqu'à ce qu'enfin, me laissant toucher,
» j'aurais bien voulu me contenter de
» chasser Thevenin et de lui dire qu'il
» eût à ne jamais paraître devant moi,
» s'il voulait échapper à ma vengeance.

» Rousseau voulait être trompé ainsi,
» et je me suis mille fois repenti d'avoir
» connu trop tard le remède qui conve-

naît à son caractère. Ne pas douter du crime de ce prétendu fourbe, exhaler beaucoup d'indignation, être prêt à en suivre le mouvement, tout cela eût produit dans l'âme de Rousseau un ravissement, une extase dont elle eût été délicieusement enivrée; et ce même événement qui remplit son âme de chimériques terreurs, qui lui fit croire à la constante persécution de ses ennemis, qui rendit mes sentiments suspects, aurait été le plus beau de sa vie, et il m'aurait chéri comme son patron et son vengeur.

» Il est fâcheux d'avoir à reprocher tant de faiblesse à un si grand homme; mais la vérité m'imposait ce devoir, et cette anecdote servira à faire connaître Rousseau dans d'autres circonstances. Les malheurs et les persécutions qu'il avait essuyés l'avaient rendu extrêmement inquiet et soupçonneux. Le moindre événement dont il ne voyait pas sur-le-champ la cause, lui semblait une trame ourdie contre son honneur, sa tranquillité et sa vie. Il ne voyait partout qu'ennemis ou émissaires de ses

» ennemis. Mais à qui en était la faute ?
» Au Parlement de Paris, qui, en le décré-
» tant de prise de corps, avec autant
» d'irrégularité que d'injustice, avait ou-
» vert un champ vaste aux haines par-
» ticulières, et leur fournissait le moyen
» de se satisfaire avec impunité. Il faut
» attribuer encore cette faute aux or-
» gueilleux et perfides magistrats de Ge-
» nève, qui employaient, contre le citoyen
» qui les honorait le plus, la même arme
» que le Parlement de Paris. Il faut en
» accuser enfin l'envie de ces auteurs,
» qui, écrasés par la supériorité de Rous-
» seau, ne voyaient d'espoir de faire quel-
» que bruit dans la république des lettres,
» qu'en écartant un si redoutable adver-
» saire.

» Après avoir été froissé par tant de
» vices, de passions et d'injustices, Rous-
» seau fut porté à croire tous les hommes
» méchants; du moins ses affections furent
» très-chancelantes et ne tinrent pas con-
» tre le plus léger soupçon. S'il ne put
» pas toujours interdire à son âme sen-
» sible, ces élans qui la portaient malgré
» elle au-devant des hommes qu'il voyait

pour la première fois, et qui savaient lui inspirer de la confiance, le moindre souvenir de ses maux passés, ou un seul mot équivoque faisaient un crime à son cœur de ce premier mouvement, et dès-lors il devenait sombre et sauvage.

« Telle fut la cause des doutes qui s'élevèrent à mon égard dans l'affaire de Thevenin; et l'effet en fut si prompt et si sensible, que nous étant mis en route pour nous rendre de Grenoble à Bourgoin, il ne m'adressa presque pas la parole. Mon cousin, qui fut du voyage, partagea mon infortune. Pour diminuer autant qu'il lui était possible, le service que je lui rendais, Rousseau voulut nous laisser la place du fond et se mit sur un méchant strapontin, où il eut à souffrir beaucoup d'une pluie froide qui tomba presque tout le jour. Nous voulûmes nous plaindre de l'incongruité qu'il nous faisait commettre et lui dire qu'il était honteux, à nous jeunes gens, d'occuper une place qui était due à son âge; nos observations ne produisirent aucun effet; au contraire, il nous menaça de continuer la route à pied si nous ne cessions nos instances.

» Quand on fait le voyage de Grenoble à
» Bourgoin avec ses chevaux, il faut s'ar-
» rêter deux fois. En descendant dans les
» deux auberges, il nous imposa la loi de
» laisser toute la dépense à sa charge. Il
» fallut lui obéir, autrement il nous eût
» échappé.

» Tel fut le résultat d'un voyage dont je
» m'étais promis une bien meilleure issue.
» Cependant Rousseau ayant réfléchi, de-
» puis son arrivée à Bourgoin, sur la ridi-
» cule affaire du chamoiseur et sur l'im-
» possibilité que j'y eusse aucune part,
» me rendit peu à peu son amitié et m'admit
» dans ses promenades comme aupara-
» vant (*a*).

» Il passa l'hiver dans l'auberge où il
» était descendu et alla ensuite demeurer
» sur une montagne, à demi-lieue de

(*a*) Voyez sur tout cela, et sur ce voyage qui se fit du 13 au 18 septembre 1768, les lettres qui se trouvent dans la correspondance de Rousseau. Dans la lettre au comte de Clermont-Tonnerre, du 18 septembre, il raconte son entrevue avec Thevenin, en présence de MM. Champagneux et de Rosière. Il s'y plaint amèrement de l'abandon qu'il impute à ces messieurs : « Je vis Thevenin, tard, à la hâte, en deux reprises, » dit-il; « j'étais en proie à mille idées cruelles, indigné, navré de me « voir, après soixante ans d'honneur, compromis, seul, loin de » vous, *sans appui, sans amis*, vis-à-vis d'un pareil misérable, » *et surtout de lire dans le cœur des assistants, et de ceux même* » *à qui je m'étais confié, leur mauvaise volonté secrète.* (Note de l'auteur de la Notice).

» Bourgoin, dans une maison d'une dame
» de Césarges, qui tint à grand honneur
» de donner l'hospitalité à cet homme
» célèbre. Pendant le séjour de quinze
» mois qu'il y fit, tous les malheureux du
» village se ressentirent de ses bienfaits;
» un incendié reçut un secours considé-
» rable, ce qui suppose qu'il avait des
» fonds et qu'il ne craignait pas d'en
» manquer.

» Rousseau aimait les fruits, le poisson
» et quelques autres objets propres à ma
» contrée. Il n'aurait pas été possible de
» lui en faire accepter en présent; je lui
» en faisais vendre; mais la personne que
» je chargeais de cette commission, ne
» réclamait que la moitié de la valeur, et,
» par cette ruse innocente, je me procu-
» rais la satisfaction de faire du bien à
» Jean-Jacques et de le faire sans qu'il en
» sût rien.

» Pendant qu'il habita Bourgoin ou la
» montagne, il reçut de nombreuses vi-
» sites; mais il ne les accueillit pas toutes
» également; il y eut même des personnes
» pour lesquelles il resta invisible.

» Parmi les femmes enthousiastes de

» Rousseau, je te citerai une Provençale,
» épouse du gouverneur de Marseille, Pille.
» Elle fit un voyage de soixante lieues
» pour le voir. Un de mes amis de Lyon
» l'accompagnait, et je leur procurai une
» entrevue. Elle fut toute de feu de la
» part de la femme, et de glace de la part
» de Rousseau. Malgré cela, je fus comblé
» de remercîments de la part de l'admi-
» ratrice de Jean-Jacques. Ce n'était pas
» un homme pour elle, mais une divinité.
» Elle me fit promettre de correspondre
» avec elle et de l'entretenir de l'objet de
» ses vœux. Je lui tins parole, et ce com-
» merce eut lieu aussi longtemps que
» Rousseau resta dans mon voisinage.
» Je suis fâché de n'avoir pas sous ma
» main les lettres de cette femme ; je t'en
» citerais quelques fragments qui te prou-
» veraient la supériorité de ce sexe sur les
» hommes en matière de sentiments et
» dans la façon de les exprimer.

» Rousseau n'a eu d'attachement à
» l'épreuve du temps que pour sa femme.
» Cependant beaucoup de gens l'ont ju-
» gée peu digne de fixer le choix et la
» constance de l'auteur d'*Héloïse*. Lui-

même ne s'aveuglait point sur son compte ; c'est ainsi qu'il en trace le portrait dans ses CONFESSIONS : *Je voulus former son esprit, j'y perdis ma peine : je ne rougis pas d'avouer qu'elle n'a jamais bien su lire, quoiqu'elle écrive passablement. Quand j'allai loger dans la rue des Petits-Champs, j'avais vis-à-vis mes fenêtres un cadran sur lequel je m'efforçai pendant plus d'un an, à lui faire connaître les heures ; à peine les connaît-elle encore à présent. Elle n'a jamais pu suivre l'ordre des douze mois de l'année, et ne connaît pas un seul chiffre, malgré les soins que j'ai pris pour les lui montrer. Elle ne sait ni compter l'argent, ni le prix d'aucune chose. Le mot qui lui vient le plus souvent en parlant, est souvent l'opposé de celui qu'elle veut dire. Autrefois, j'avais fait un dictionnaire de ses phrases pour amuser Madame de Luxembourg, et ses* quiproquos *sont devenus célèbres dans les sociétés où j'ai vécu.*

» Et voilà celle qui a possédé un cœur que tant d'autres femmes du plus grand mérite se seraient disputé ! Mais on

» cessera d'être surpris de ce rare atta-
» chement, quand on connaîtra ce que
» cette femme faisait pour l'obtenir. Rous-
» seau avait des infirmités, et il en éprou-
» vait de temps en temps des atteintes
» cruelles ; c'est dans ces moments sur-
» tout, que sa maîtresse lui prodiguait
» ses soins. Elle souffrait réellement des
» maux de Rousseau ; les larmes qu'elle
» versait, sa patience que rien ne rebutait,
» avaient amené le cœur de Jean-Jacques
» à la plus intime confiance. D'ailleurs un
» grand homme ne l'est pas toujours en
» robe de chambre ; il se lasse d'être
» toujours en représentation, et devient
» avec plaisir un être fort ordinaire au
» coin de son feu. C'est là que l'âme de
» Rousseau s'abaissant au niveau de celle
» de sa maîtresse, jouissait véritablement,
» et sans la moindre inquiétude. Les plus
» petits détails intéressaient l'auteur du
» *Contrat social.* Il prenait plaisir à l'en-
» tendre raconter les petites historiettes
» du voisinage, et recevait irrévocable-
» ment les impressions qu'elle voulait bien
» lui donner, au point qu'elle en est de-
» venue l'épouse, comme je te l'ai raconté.

» L'aveugle confiance qu'il eut en ses rapports fut cause de brouilleries fréquentes avec ses voisins ; ce qui lui fit changer souvent de domicile. C'est à la même cause qu'il faut attribuer son départ de notre contrée. Thérèse se brouilla avec une femme de chambre de son hôtesse Mme de Césarges. Il ne tarda pas à regarder celle-ci comme une affidée de ses ennemis, chargée d'examiner sa conduite, et de le retenir prisonnier chez elle sous les apparences de la liberté (*a*).

(*a*) Voici la singulière lettre que Rousseau écrivit à ce sujet M. de Césarges :

« Monquin, 1770.

» Je vous avoue, monsieur, que vous connaissant pour un gentilhomme plein d'honneur et de probité, je n'apprends pas sans surprise la tranquillité avec laquelle vous avez souffert en mon absence les outrages atroces que ma femme a reçus du bandit en cotillon, auquel madame de Césarges a jugé à propos de nous livrer, après nous avoir ôté les gens qu'elle nous avait tant vantés elle-même, et avec qui nous vivions en paix.

» Je sais bien, monsieur, qu'on vous taxe d'avoir peu d'autorité chez vous, et que le capitaine *Vertier* vous a subjugué, dit-on, comme les autres; mais je ne vous aurais jamais cru dénué de crédit dans votre propre maison, au point de n'y pouvoir procurer la sûreté aux hôtes que vous y avez placés vous-même. Puisqu'en cela, toutefois, je me suis trompé, puisque vous ne pouvez vous délivrer des mains des susdits bandits en cotillon, et puisque madame de Césarges elle-même ne voit d'autre remède aux mauvais traitements que je puis recevoir des gens qui dépendent d'elle, que d'en être désolée; ne trouvez pas mauvais, jusqu'à ce que je puisse me procurer une autre demeure, que réduit à moi seul pour toute ressource, je tâche de me faire la justice que je ne puis ob-

» Dès que Rousseau s'était déplu dans
» un lieu, il avait une impatience incon-
» cevable de le fuir. Cette impatience l'em-
» pêchait de calculer de sang-froid les
» avantages et les inconvénients de la
» nouvelle demeure qu'il se choisissait, et
» de là venait l'inconstance qu'on lui a
» reprochée.

» En quittant le voisinage de Bourgoin,
» Rousseau vint habiter Paris (*a*). Je l'y
» vis en 1775; il me reçut, ainsi que sa
» femme, avec affection, dans son loge-
» ment rue Platière. Il copiait habituelle-
» ment de la musique. Dès la seconde
» visite, il me demanda la permission de
» continuer ce travail, dont il me dit qu'il
» était obligé de se faire une ressource
» pour vivre. Il notait et causait tout à

» tenir, en pourvoyant de mon mieux à ma propre défense et
» à la protection que je dois à ma femme. Que s'il en arrive
» du scandale dans votre maison, je vous prends vous-même à
» témoin qu'il n'y aura pas de ma faute, puisque ne pouvant,
» sans manquer à moi-même et à ma femme, éviter d'en venir
» là, je ne l'aurai fait cependant qu'à la dernière extrêmité, et
» après vous en avoir prévenu. »

(Note de l'auteur de la Notice).

(*a*) Cette expression *vint habiter Paris*, et d'autres indications que fournit le fragment que j'ai sous les yeux, prouvent que M. Champagneux se trouvait à Paris, pendant la révolution, quand il écrivait ceci. Il avait, bien certainement, laissé à Bourgoin des documents écrits et des lettres qu'on regrette de ne pas voir retracés par lui.

(Note de l'auteur de la Notice)

» la fois; mais quand j'avais le talent
» d'amener la conversation sur des sujets
» qui piquaient sa curiosité ou qui flat-
» taient son cœur, adieu règle et notes;
» il oubliait tout cela pour se livrer à
» l'expansion de ses idées.

» Ayant vu qu'il tenait sur sa fenêtre,
» hors de la croisée, des grains, des
» miettes de pain, de l'eau, je lui deman-
» dai pourquoi ces objets étaient là. Il
» me dit que c'était pour de braves voisins
» qu'il aimait beaucoup. Ces voisins étaient
» les moineaux du quartier. Quelques-uns
» étaient si familiers qu'ils entraient dans
» l'appartement. *J'adoucis les animaux,*
» me dit-il en soupirant, *et je n'ai pu*
» *adoucir les hommes.* Et, un moment
» après : *Ce n'est pas que je n'aie à me*
» *plaindre des moineaux; quand les halles*
» *sont ouvertes et qu'ils y trouvent à*
» *manger, je les vois peu; c'est le besoin qui*
» *les ramène : mais il faut aimer ses amis*
» *avec leurs défauts.*

» Voilà, mon bon ami, ce que j'avais à
» te dire sur le plus grand homme des
» siècles modernes ; je ne sais pas même
» s'il convient d'en excepter les siècles

» anciens. Son savoir l'a égalé aux
» grands écrivains ; il les a effacés p
» vertus. — Il me resterait encore
» d'autres anecdotes à te raconte
» reviendrai si tu m'y encourages. Ad

LA MARÉCHALE DE LHOSPITAL

« On a vu des rois épouser des bergères. »

Ce nom se rencontre souvent dans les ieux registres de délibérations conservés la Mairie de Bourgoin, à l'occasion une série de procès que cette ville avait u à soutenir contre la Maréchale, vers milieu du 17e siècle. Des liasses de rocédures relatives à ces contestations xistent encore dans les archives, et l'on trouve même des autographes de la elle Dauphinoise, qui avait des posses-ions considérables dans le mandement e Bourgoin et surtout à Ruy.

La destinée singulière de cette femme, son humble origine et son élévation inouïe, tiennent plus, malgré leur incontestable réalité, du roman que de l'histoire. Il ne sera donc pas hors de propos de les retracer ici, car les documents que je signale sont autant de preuves à l'appui de la biographie de celle que les gens de son village appelaient *la bella Lhauda*, et qui fut chantée sous ce nom par les poètes dauphinois.

Claudine-Françoise Mignot était la fille d'une herbière du Bachet, près de Meylan, dans la vallée de Graisivodan; douée d'une beauté remarquable et surtout de ces grâces naturelles, plus séduisantes encore que la beauté, elle avait ébloui un secrétaire de M. de *Portes d'Amblérieu*, trésorier général du Dauphiné. Entraîné par une passion irrésistible, le jeune homme résolut de l'épouser et fit facilement agréer ses soins et sa demande en mariage. La chronique rapporte que le jour fixé pour ses fiançailles, la jeune fille, étant auprès de son amant, laissa tout à coup échapper un de ces vents qui choquent en même temps l'odorat, l'oreille et la bienséance.

Ce vulgaire incident produisit un désenchantement subit chez le secrétaire, qui se retira fort offensé, et le projet de mariage fut abandonné.

Cependant l'amour ne tarda pas à l'emporter sur cette ridicule susceptibilité, et le jeune homme, s'humanisant, s'empressa de renouer le projet d'union qu'un souffle malencontreux avait renversé. Il demanda et obtint l'assentiment de M. d'Amblérieu, son protecteur, avec l'invitation de lui présenter sa fiancée.

M. d'Amblérieu, vieux garçon, possédait, près de Meylan, un château où il se rendit et où Françoise Mignot lui fut amenée. Il en fut si charmé et, tout à coup, si épris, qu'il songea, sur-le-champ, à éloigner son sécretaire. Il lui donna des commissions pressantes pour Grenoble, chargea ses amis de l'y retenir pendant quelques jours, et, pour s'assurer sa conquête, forcé de parler mariage, il envoya le soir même demander des dispenses de publications de bans à M. de Scarron, évêque de Grenoble, épousa la Mignot et congédia son secrétaire avec de l'argent.

Dès qu'elle se vit devenue grande dame, Françoise Mignot prit des mesures pour ne point rester inférieure à son rang, et travailla à acquérir, à force de soins, ce que sa naissance et l'éducation qu'elle avait reçue de ses parents n'avaient pu lui donner. Elle eut toute sorte de maîtres et employa à se former l'esprit tout le temps qu'elle fut avec son vieux mari.

Ce mariage avait brouillé M. d'Amblérieu avec sa famille. Ce fut pour lui un motif de plus pour faire de son épouse sa légataire universelle. Il mourut, et son testament fut attaqué par ses parents. Madame d'Amblérieu alla à Paris, munie de lettres de recommandation , pour solliciter un arrêt d'évocation. Elle fut au cas de réclamer la protection du Maréchal de Lhospital, alors âgé de 75 ans. Le Maréchal la vit, l'aima et l'épousa dans la même semaine. Il vécut deux ans avec elle, et mourut après lui avoir dissipé la plus grande partie de sa fortune , mais en la laissant avec un titre et dans une position sociale qui lui donnaient accès dans les hautes régions de la société parisienne.

Quelques années après son second veuvage, la Maréchale eut l'occasion d'être connue de *Jean-Casimir*, roi de Pologne, qui, après avoir abdiqué, vivait à Paris dans la retraite. Subissant à son tour l'influence fascinatrice de cette femme, l'ex-roi l'aima et l'épousa presqu'aussitôt qu'il l'eut vue.....

Elle mourut à Paris, le 30 novembre 1711, à un âge fort avancé, plus de 40 ans après son troisième mari.

« La Mignot (dit l'un des récits où nous puisons ces détails) avait les traits beaux et réguliers, un peu d'embonpoint, un air modeste et décent, et elle remplaçait l'esprit par beaucoup d'amabilité. »

Telle est, en substance, la très-véridique histoire de Françoise Mignot, dite la *Bella Lhauda.*

C'est dans la succession de M. de Portes d'Amblérieu, son premier mari, qu'elle avait recueilli les biens qu'elle possédait à Bourgoin et à Ruy. Elle avait, entr'autres prérogatives, le droit de disposer de l'office de collecteur des tailles du mandement de Bourgoin et d'en percevoir les produits. Ceci avait donné lieu

à de longs démêlés entre la communauté de Bourgoin et la Maréchale. A diverses reprises intervinrent des traités pour régler ces débats qui se renouvelaient sans cesse.

Nous avons sous les yeux un de ces traités, qui est à la date du 27 mars 1657, et dont les stipulations sont assez étendues. En voici le préambule :

« Pardevant le notaire du Roi, au » Châtelet de Paris, soussigné, furent » présents : haute et puissante dame » Françoise Mignot, épouse non com- » mune ès-biens de haut et puissant » seigneur Messire François de Lhospital, » comte de Rosnay, maréchal de France, » chevalier des ordres du Roi, conseiller » en ses conseils et sa Cour de Parlement, » seul lieutenant-général pour Sa Majesté » en ses provinces de Champagne et » Brie, gouverneur de la ville de Paris, » ministre d'Etat (*a*), dudit seigneur

(*a*) François de Lhospital était le frère de Nicolas de Lhospital, marquis de Vitry, qui fut aussi maréchal de France, sous Louis XIII, après avoir présidé et coopéré au meurtre de Concini. Le maréchal François de Lhospital avait eu une carrière militaire distinguée. Ce fut lui qui fut choisi pour guider et contenir le jeune et fougueux Condé, dans la courte campagne qui se termina par la bataille de Rocroy, où il commandait concurremment avec le prince.

» Maréchal, pour ce présent, duement
» et suffisamment autorisée à l'effet des
» présentes, demeurant en leur hostel,
» rue Neuve-des-Fossés-Montmartre,
» paroisse Saint-Eustache; ladite dame
» auparavant veuve de feu messire Pierre
» de Portes, aussi conseiller du roi en ses
» conseils, trésorier-général du pays de
» Dauphiné, d'une part; — sieur Jacques
» Miraillon, agent de mesdames les prin-
» cesses de Carignan et de Longueville,
» en Dauphiné, y demeurant ordinaire-
» ment, étant, de présent, dans cette ville
» de Paris, logé rue Vieille-Monnaie,
» paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie,
» procureur de la communauté de Bour-
» goin et Jallieu, suivant délibération
» prise, etc.... d'autre part. »

Suit la transaction sur les nombreux procès existant entre la Maréchale et la communauté de Bourgoin, au sujet de l'office de collecteur des tailles que la maréchale soutenait lui appartenir, ainsi que les droits de collecte en dépendant, comme héritière de son premier mari.

Par le même acte, elle donne à titre de bail à ferme, pendant huit ans, aux

sieurs Roux et Lacroix, de Bourgoin, représentés par le sieur Miraillon, les maisons, prés, vignes, bois et héritages à elle appartenant, situés aux lieux de Bourgoin et Ruy, avec l'étang de Vernieu, acquis par ledit feu sieur de Portes, situé au lieu de Montceau. Ce bail est passé pour le prix annuel de 1500 livres tournois.

Voici maintenant la copie d'un mandat souscrit par la Maréchale :

« Messieurs Roux et Lacroix, je vous
» prie de payer comptant au sieur Voi-
» sin, la somme de trois cents livres, sur
» la partie de 4200 livres du sol pour li-
» vre, dont je vous ferai tenir compte en
» rapportant quittance avec le présent. —
» Fait à Paris, le 14e avril 1660.

» *La Mle de Lhospital, pour la*
» *somme de trois cents livres.*

La signature et les mots qui l'accompagnent sont d'une écriture nette et assez belle.

Le petit château de Ruy, qui subsiste encore aujourd'hui et qui vient d'être élégamment restauré, faisait partie des propriétés de la maréchale.

On peut consulter sur Françoise Mignot, dite *la Lhauda :*

Lettres historiques et galantes de Madame Dunoyer, tom. 1er, pag. 316 et suiv. et 336 ;

Delandine Saint-Esprit , Les Fastes de la France , — Histoire de la Révolution , tom. 7, pag. 263 ;

Champollion-Figeac, Recherches sur les idiomes vulgaires de la France , Paris , 1809, pag. 87 et suiv.;

De Jouy , L'hermite en province, département de l'Isère, nº 72, intitulé *la Lhauda.*

NOTA. — Parmi ces récits, les seuls qui paraissent exacts et conformes à la vérité historique sont ceux de *Madame Dunoyer*, qui écrivait à une époque contemporaine et qui avait vu la maréchale de Lhospital, et de *Champollion-Figeac* , qui avait dû consulter, à Grenoble , des documents inédits.

Quant à Delandine Saint-Esprit, sa version n'est évidemment qu'une mauvaise légende, chargée de détails imaginaires et écrite en style prétentieux et peu supportable.

Quoique plus convenablement écrit ,

le récit de M. de Jouy n'est également qu'une œuvre de fantaisie, où le fonds réel de l'histoire se trouve noyé dans un conte dénué de toute vraisemblance.

Par exemple, ces deux écrivains, dont l'un suit évidemment la narration de l'autre, supposent, pour donner une couleur plus dramatique à leur récit, qu'au commencement de la Révolution, on voyait à Grenoble une jeune fille qui descendait de la Mignot et de Casimir et qui mendiait en disant : *Faites l'aumône à la petite-fille du roi de Pologne.* — Or, ce fait, s'il eût été vrai, n'aurait pas échappé à Champollion, qui a résidé pendant longtemps à Grenoble, après la Révolution, et qui s'est occupé avec un soin minutieux de tout ce qui concernait l'histoire anecdotique de cette ville et de ses environs.

Dans son écrit, cité plus haut, après avoir dit que Françoise Mignot avait eu de son premier mariage deux filles qui n'avaient pas vécu, il ne mentionne nullement qu'elle ait eu des enfants de ses deux autres unions, et il ajoute ceci :

« Si nous avons insisté sur les parti-
» cularités de sa vie, peut-être les détails

» piquants que nous avons rapportés nous
» serviront-ils d'excuse. Toutefois, *nous*
» *n'avons pas dû oublier que l'histoire de*
» *la Lhauda est aussi peu connue dans le*
» *pays qui l'a vu naître que partout ail-*
» *leurs*, et il nous a paru intéressant de
» pouvoir fixer l'opinion publique sur ce
» qui lui est relatif..... »

Ainsi, l'on peut considérer M. Champollion comme le premier de ceux qui, au commencement de ce siècle, ont tiré de l'oubli l'histoire de Françoise Mignot; et, certes, si, peu d'années avant le moment où il écrivait, on eût vu mendier à Grenoble la prétendue petite-fille de celle dont il rappelait l'étrange destinée, il eût pu difficilement l'ignorer, et n'aurait pas omis de signaler ce fait récent.

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR

MM. DE MERCY & RAILLON.

Nous n'avons pu parler du village de Ruy, à propos de la maréchale de Lhospital, sans nous souvenir que deux hommes de notre pays, nés dans le XVIIIe siècle, ont atteint les honneurs les plus élevés de l'épiscopat et que le nom de l'un d'eux a été dernièrement livré à une polémique irritée, qui a eu un assez grand retentissement.

Le souvenir de tous les deux se présente simultanément à l'esprit; car, in-

dépendamment de ce qu'ils étaient compatriotes et contemporains, ils vécurent longtemps rapprochés dans les relations les plus intimes, l'un déjà évêque, l'autre jeune prêtre encore. Ils traversèrent ensemble, et dans les mêmes sentiments de fidélité à Dieu et à l'Eglise, les temps de persécution, partagèrent les misères de l'exil sur la terre étrangère, et, durant plus de trente années, conservèrent l'un pour l'autre une affection toute paternelle d'un côté et toujours filiale de l'autre.

Le premier, issu d'une famille aristocratique, dut à son nom autant qu'à son mérite les dignités ecclésiastiques auxquelles il parvint,et ses pas dans la carrière ne durent guère rencontrer d'obstacles.

Le second, au contraire, né dans les rangs modestes de la bourgeoisie, ne dut qu'à de brillantes dispositions naturelles, à un savoir étendu, à des travaux persévérants et à un caractère des plus sympathiques, l'avantage de sortir de la foule et de se créer dans l'Eglise et dans le monde un nom et une position qui n'ont pas été sans éclat.

Ces deux personnages sont M. de Mercy,

archevêque de Bourges, et M. Raillon, archevêque d'Aix.

M. DE MERCY.

M. de Mercy (Marie-Charles-Isidore) naquit à Maubec, le 3 février 1736 (*a*). Sa famille paternelle, originaire de la Lorraine, où elle occupait un rang fort distingué (*b*), avait été amenée dans nos contrées par les princes de Guise de la branche d'Harcourt, à l'époque où le mariage de François de Lorraine, comte d'Harcourt, avec l'héritière du marquisat de Maubec, fit passer cette terre aux mains de cette puissante maison. Les de Mercy représentaient les princes de Guise dans

(*a*) Sur les registres des baptêmes, déposés à la Mairie de Maubec, on trouve écrit ce qui suit :

« Ce 3 février 1736, a été baptisé par moi, soussigné, Marie-
» Charles-Isidore de Mercy, fils naturel et légitime de noble
» Jean-Baptiste-Joseph de Mercy et de Suzanne-Françoise
» Meffray de Césarges, ses père et mère. Le parrain a été noble
» Marie-Joseph de Gratet, seigneur de la maison forte de la
» Tivolière ; la marraine a été demoiselle Marie-Marguerite
» de Neyrieu de Domarin. En foi de quoi a été signé au registre :
» — F. G. Magnin, curé ; — Gratet: — Montquin: — Suzanne
» Montquin; — Marianne de Césarges ; — de Mercy. »

(*b*) Le célèbre Mercy, général des Impériaux, adversaire
» parfois heureux de Turenne et de Condé, était de cette fa-
» mille.

la seigneurie de Maubec, et j'ai vu des actes où le titre de *capitaines des chasses* des comtes d'Harcourt, marquis de Maubec, leur était donné. Ils s'étaient fixés dans ce pays où ils avaient acquis la maison forte *de la Salière*, à Ruy, et d'autres propriétés importantes.

A l'époque de la Révolution, le comte de Mercy, frère de celui qui nous occupe ici, émigra, ainsi que tous les siens; les biens de cette famille furent confisqués et vendus au nom de la nation. Le château de la *Salière*, qu'il ne faut pas confondre avec le petit château de Ruy, qui a appartenu à la maréchale de Lhospital, avait été rebâti au siècle dernier, par les de Mercy; il a passé successivement dans plusieurs mains; M. Faulcon, propriétaire actuel, y a fait faire des restaurations importantes et a considérablement embelli les jardins (*a*).

(*a*) Au mois de juillet 1789, au milieu du soulèvement des campagnes qui suivit la prise de la Bastille, le château de la *Salière* échappa à grand'peine au pillage et à l'incendie. Voici, en effet, ce qu'on lit à la fin d'un mémoire justificatif adressé à cette époque par la municipalité de Bourgoin, à la commission intermédiaire des Etats du Dauphiné :

« Qu'il nous soit permis encore de retracer ici les soins que nous avons pris pour garantir les propriétés de la noblesse... que tous les membres de cet ordre, que nous avons eus

Une fille de ce comte de Mercy, née à Ruy, vivait encore il y a peu d'années. Elle avait épousé un marquis de la Tour-du-Pin.

M. Marie-Charles-Isidore de Mercy avait été destiné à l'église. Admis de bonne heure dans le chapitre noble de Saint-Pierre de Vienne, il devint archidiacre et vicaire-général du diocèse de Sens, fut le conclaviste du cardinal de Luynes dans le conclave où fut élu, le 15 février 1775, le pape Pie VI, et le roi le nomma, la même année, évêque de Luçon (*a*).

La Révolution arriva, et, en 1789, le clergé du Poitou l'élut député aux Etats généraux. Il se rangea parmi les défen-

parmi nous, soient appelés en témoignage; nous ne doutons pas qu'ils ne nous rendent justice, car ils nous ont déjà fait les remerciements les plus affectueux. M. le comte de Mercy, qui a trouvé un asile chez nous dans ces moments périlleux, nous a témoigné toute sa reconnaissance. M. l'évêque de Luçon, son frère, dans une lettre adressée à tous nos citoyens, n'a pas donné une preuve moins vive de sa gratitude. Toute cette maison attestera que nous avons préservé son château de Ruy, de la dévastation et du pillage.... »

(*a*) La cloche de l'église du village de Ruy nous fournit un document assez curieux sur M. de Mercy. On lit sur cette cloche la légende suivante, que M. Gustave Vallier, de Grenoble, a bien voulu me faire connaître :

ILLVSTRISSIME ET REVERENDISSIME SEIGNEUR MONSEIGNEUR MARIE CHARLES ISIDORE DE MERCY, EVEQUE ET BARON DE LUÇON, CONSEILLER DV ROI EN TOVS SES CONSEILS, CHANOINE, COMTE DE SAINT PIERRE DE VIENNE, DLLE DLLE MARIE ERNESTINE DE MERCY, SA NIECE, MESSIRE JOSEPH DVC CVRÉ, 1785.

C. CAGET NRE † MICHEL BERGER, CONSUL.

seurs des principes de l'ancienne monarchie et de ce qu'il regardait comme les droits de l'Eglise. Son caractère et ses lumières lui acquirent promptement une considération et une prépondérance telles, que ses collègues de l'épiscopat n'hésitèrent pas à le faire entrer dans la commission des évêques chargés de défendre les intérêts de l'Eglise dans ces temps orageux. Il fut l'un des signataires des fameuses protestations des 12 et 15 sep-septembre 1791. Enfin, au mois de juillet 1792, voyant qu'il ne pouvait plus lutter utilement en France pour le succès de ses idées, et qu'il était personnellement exposé aux plus grands périls, il se décida à quitter Paris et à gagner l'étranger (*a*).

(*a*) Une note qu'on trouve sur un journal écrit de la main de M. de Mercy, et dont on a bien voulu me transmettre de nombreux extraits, porte ce qui suit :

« J'avais quitté mon diocèse au mois d'août 1789, pour » aller aux Etats généraux. Pendant mon séjour à Versailles et » à Paris, j'écrivais exactement tous les huit jours à mes » vicaires-généraux, pour leur donner et, par eux, à tout le » diocèse, les instructions convenables, suivant que l'exigeaient » les circonstances du temps. Après le décret de l'Asssemblée » constituante qui avait dissous mon chapitre; après, surtout, » que la schismatique et impie constitution civile du clergé eut » été mise à exécution, et particulièrement après le serment » schismatique, la plupart de mes vicaires-généraux s'étant » éloignés et dispersés, je donnai mes pouvoirs généraux à » M. Paillou, chanoine de ma cathédrale, qui fut chargé de cor- » respondre avec moi, ce qu'il fit exactement. Je quittai Paris » le 11 juillet 1792 et me retirai à Chambéry. »

Le journal manuscrit et autographe, tenu par M. de Mercy pendant tout le temps de son émigration et contenant l'extrait de sa volumineuse correspondance, nous permet de le suivre pas à pas pendant tout le temps de son exil.

L'on y voit qu'il partit de Paris le 11 juillet 1792, pour se retirer à Chambéry, où son séjour ne se prolongea que jusqu'au mois d'octobre suivant, époque où l'arrivée des troupes françaises l'obligea à chercher un refuge à *Soleure*, en Suisse. C'est là qu'il fut rejoint par M. Raillon, son compatriote, curé de Montaigu. Il y resta d'abord jusqu'en avril 1793. On le voit alors se fixer pour quelques mois à *Chiazzo*, où sejournait aussi son frère, le comte de Mercy, avec sa famille. Au mois d'août 1793, on le voit revenu à Soleure, où il se trouvait encore le 5 novembre, car c'est de ce lieu qu'il écrivait, à cette date, à l'archevêque de Sarragosse, pour lui recommander ses prêtres, réfugiés en Espagne. Au 1er janvier 1794, M. de Mercy se trouvait établi avec M. Raillon à *Mindrisio*, dans la Suisse-Italienne, car il adressait,

de là à son diocèse, une lettre pastorale qui se termine ainsi : « *Donné à Mindrisio, baillage Suisse-Italien, où nous souffrons l'exil pour la foi, le 1er janvier* 1794. » On voit de nombreuses lettres par lui écrites de ce lieu, jusqu'au mois d'août suivant. C'est alors que M. de Mercy, à bout de ressources, écrivit au Pape Pie VI, pour lui demander asile dans ses Etats, pour lui et pour les abbés Belluard et Raillon, ses compagnons d'exil; mais, en raison de la multitude de prêtres français, déjà accueillis par le Pape, il ne put obtenir que pour lui seul un refuge dans la riche abbaye de St-Vital, à Ravenne.

Au mois de septembre 1796, les Français menaçant la Romagne, M. de Mercy crut devoir quitter momentanément sa retraite, sauf à y revenir, si les événements le permettaient. Il se rendit à Venise, où il séjourna peu de temps; mais, au lieu de retourner à Ravenne, il se rendit à Vienne, en Autriche, où il obtint un asile plus assuré, dans l'abbaye de *Lilienfeld*, près St-Polten, ou St-Hyppolite, dans la basse Autriche, dès les premiers mois de 1797. C'est là qu'il resta jusqu'à sa

rentrée en France, en février 1802. Son journal mentionne, écrites de lui et là reçues par lui, un grand nombre de lettres, jusqu'au mois de décembre 1801. On y voit que toute la famille de Mercy était venue habiter dans le voisinage et que la comtesse de Mercy y mourut en 1798.

Ces détails, qui sont attestés par les documents les plus dignes de foi, réfutent d'une manière péremptoire la supposition de ceux qui ont prétendu que M. de Mercy serait rentré secrètement en France et aurait joué un rôle actif et personnel dans les effroyables guerres civiles de la Vendée.

S'y serait-il associé moralement et ses instigations agissaient-elles de loin sur ses diocésains armés contre la République?

Le caractère bien connu de sagesse et de mansuétude de ce digne prélat, et les principes par lui proclamés démentiraient complètement tout ce que la malveillance a pu dire à ce sujet. Ecoutons-le parler lui-même sur cette question, dans une lettre, en date du 12 novembre 1800, écrite à Lilienfeld et adressée à l'évêque

de Langres (cardinal de la *Luzerne* sous la Restauration), l'un des plus ardents avocats de l'opinion qu'il n'était pas permis de se soumettre aux lois de la République, grande question qui divisait vivement les sommités du clergé :

« Vous me demandez, Monseigneur, de
» vous envoyer copie de ce que j'ai écrit
» pour prouver que la promesse pour
» laquelle on se bat (il s'agit d'une guerre
» de plumes) est légitime à faire et qu'elle
» ne blesse aucun droit de la religion,
» qu'elle ne saurait alarmer une cons-
» cience éclairée. Il m'est impossible de
» vous satisfaire, parce que tout ce que
» j'ai écrit sur cette matière est épars
» dans différentes lettres et instructions
» que j'ai adressées à mon clergé du
» dedans et à celui du dehors, à mon
» troupeau fidèle et particulièrement à
» ceux qui le dirigent en mon nom, et
» cela se trouve confondu avec cent
» autres choses d'un autre genre. Je n'ai
» point fait d'ouvrage particulier *ad hoc ;*
» je n'ai travaillé que pour l'instruction
» et la direction de mon diocèse et nulle-
» ment pour le public, nullement pour

paraître comme athlète dans l'étrange combat dont je suis le témoin, lequel, je vous le dis de bonne foi, je n'avais pas prévu. Ce fut au mois de janvier, du moment que je connus les bases de la nouvelle constitution française et ce qu'elle avait de favorable à la religion, que j'écrivis à mes diocésains pour leur prescrire la conduite que je croyais qu'ils devaient tenir, et j'étais alors dans la persuasion ou, du moins, dans la douce confiance que nous tiendrions tous le même langage. A cette époque, une nouvelle insurrection avait éclaté dans la Vendée; mais mon diocèse n'y avait pas pris part, et je voulais, dans le cas où il s'y trouverait mêlé, empêcher au moins le scandale qui eut lieu lors de la première, celui de voir des prêtres, agitant le flambeau de la guerre civile, prendre les armes, se ranger parmi les combattants et imiter toutes leurs fureurs et tous leurs excès. Beaucoup en ont été les victimes et ceux qui ont échappé avaient tant perdu dans l'estime publique, pour avoir joué un pareil rôle, que les fidèles les repous-

» saient avec indignation et ne recher-
» chaient que ceux qui n'avaient joué que
» le véritable rôle qui leur appartient,
» celui d'anges de paix, etc.... »

M. de Mercy fut, en effet, l'un des premiers qui, après le retour de l'ordre, fit entendre des maximes de paix et de conciliation. Il avait adressé du fond de l'Allemagne à ses diocésains, une lettre pastorale qui produisit un excellent effet.

Après le concordat, dans le but de faciliter la réorganisation de l'église de France, M. de Mercy, comme le plus grand nombre de ses collègues dans l'épiscopat, donna, sur la demande du Pape, sa démission d'évêque de Luçon et fut appelé, au mois d'avril 1802, au siége archiépiscopal de Bourges.

Dans ce nouveau diocèse, il eut tout à reconstituer, et il s'acquitta de cette tâche avec un zèle des plus éclairés. On cite de lui un acte de tolérance religieuse qui témoigne de son esprit de paix et de son désir de prévenir tout prétexte de trouble et d'empêcher un grand scandale : — Le 17 septembre 1802, trois mois après avoir pris possession de l'archevêché de Bourges,

on lui annonça la mort de Michel-Joseph Duffraisse, ancien évêque constitutionnel du Cher. Quoique cet ex-prélat eût refusé, à ce qu'on assure, les secours de la religion dans ses derniers instants, M. de Mercy ne crut pas devoir tenir compte des paroles prêtées à un mourant qui n'avait plus sa raison, et il donna des ordres pour que la sépulture ecclésiastique lui fût accordée. Il considéra que la religion n'avait déjà que trop d'ennemis et qu'il importait de ne pas en augmenter le nombre par des procédés contraires à la charité.

M. de Mercy fut regardé, jusqu'à la fin de sa carrière, comme l'un des prélats français les plus dignes de considération par sa vertu et sa haute raison. Il fut l'ami de Pie VI (*a*). Nommé officier de

(*a*) Une personne digne de foi et qui se trouvait parfaitement à même de me fournir des informations sûres sur M. de Mercy, m'écrivait en réponse à une demande de renseignements que je lui avais adressée à ce sujet : « La lecture d'une partie » de la correspondance de ce digne prélat, pendant son émi- » gration, me l'a fait aimer et estimer. Je sais par là qu'il » était un homme d'un grand savoir ecclésiastique et d'un rare » bon sens. Il entretenait alors une correspondance active avec » les gros bonnets de son ordre, dispersés aux quatre vents » de l'Europe. Je serais très-heureux de savoir que vous avez » pu recueillir sur sa vie les matériaux d'une biographie. C'est » bien en réalité une illustration de notre pays. La renommée » a été juste envers lui et l'a laissé dans l'ombre, parce qu'il » n'était pas orateur; *Peritus consilio*, c'est dans la commission

la légion-d'honneur le 15 janvier 1805, et comte de l'Empire le 1er mars 1808, ce vénérable archevêque mourut à Bourges, le 11 février 1811.

M. RAILLON.

Le disciple et l'ami de M. de Mercy M. Jacques Raillon, était né à Bourgoin, le 17 juillet 1762, dans une famille de commerçants (*a*). De bonne heure il avait manifesté des dispositions à la vocation ecclésiastique. Après avoir fait d'excellentes études au collége des Augustins de Bourgoin, il était entré au grand-sémi-

» des évêques et, pour ainsi dire, à huis clos, qu'il montrait » sa supériorité. Tout le bien que vous pourrez dire de lui, sera » au-dessous de ses mérites....

On lit en note du 5e chant du *Temple de l'amitié*, ces lignes par lesquelles M. Raillon caractérise l'âme gracieuse du noble pontife : « On a voulu désigner Mgr. de Mercy, évêque de Luçon, » prélat digne des premiers siècles de l'Eglise, par ses émi- » nentes vertus. Ce qu'on dit de sa bienfaisance ne paraîtra » pas exagéré à ceux qui l'ont connu. Ils verront *dans ce groupe* » *de jeunes hommes qui l'appellent leur père*, le grand nombre » de jeunes gens qu'il a fait élever à ses frais depuis le com- » mencement de son épiscopat, et la comparaison de cet oiseau » *qui s'ouvre les entrailles pour nourrir ses petits*, leur rappel- » lera que, depuis son émigration même, il n'a point cessé de » partager avec les prêtres qui l'ont suivi les faibles res- » sources qui lui restaient. »

(*a*) Voici ce qu'on trouve sur les registres des baptêmes de la paroisse de Bourgoin :

« Jacques, fils légitime du sieur Pierre Raillon, marchand, » et de demoiselle Marie Polosson, mariés, est né et a été bap- » tisé le 17 juillet 1762. Son parrain, sieur Jacques Pollosson, » bourgeois ; sa maraine, demoiselle Marguerite Pile : — en » présence des soussignés : — Marguerite Pile, — Polosson, — » Buisson, Ginet, — Berlioz, curé. »

naire de Vienne, en 1777, et il y reçut la tonsure des mains de l'archevêque, M. Lefranc de Pompignan.

M. de Mercy, alors évêque de Luçon, venait quelquefois séjourner dans son pays natal, au sein de sa famille, qui résidait à Ruy. Aux vacances de l'année 1778, le jeune Raillon lui fut présenté par son frère aîné ; dès cette première entrevue, le prélat charmé par son intelligence, sa piété et sa bonne grâce, le prit en amitié. Il sut d'ailleurs, par la voix publique, que le jeune lévite donnait les plus belles espérances pour son avenir, et il fit tous ses efforts pour l'emmener dans son diocèse. Ce fut ainsi que M. Raillon partit avec M. l'évêque de Luçon, et entra la même année au grand-séminaire de cette ville. M. de Mercy avait antérieurement décidé à le suivre un autre jeune ecclésiastique très-distingué, l'abbé Belluard , de Grenoble, qui devint son vicaire-général, et le rejoignit plus tard dans l'émigration.

Ses études théologiques terminées, M. Raillon, trop jeune encore pour recevoir les ordres sacrés, professa avec un

grand succès la rhétorique pendant plusieurs années, au petit-séminaire de Luçon. Aussitôt après son ordination, en 1787, M. de Mercy le nomma à la cure importante de Montaigu.

La révolution ne tarda pas à venir, et M. Raillon refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé. Sur l'appel de son évêque, il se rendit à Paris et y publia, pour la défense de leurs opinions communes, un écrit intitulé *Appel au peuple catholique.* Plus tard, après la promulgation des décrets rendus contre les prêtres insermentés, les 27 mai et 26 août 1792, M. Raillon quitta Paris en fugitif, vint se cacher à Bourgoin, où son frère lui fournit les moyens de gagner la frontière de Savoie, et de là il se rendit en Suisse, où il rejoignit M. de Mercy, à Soleure.

Nous avons vu plus haut, qu'après être resté avec son évêque pendant deux ans sur la terre d'exil, M. Raillon fut obligé de se séparer de lui, quand M. de Mercy dut accepter seul l'asile que le Pape lui offrait à Ravenne. M. Raillon se dirigea sur Venise, où il trouva le moyen de pourvoir à sa subsistance en donnant

des leçons de langue française. Ses qualités et ses talents lui ouvrirent d'utiles relations parmi les personnes les plus distinguées de la ville. Il s'y lia, entr'autres, avec de grandes familles de la Provence, fugitives comme lui, qui, plus tard, après sa rentrée en France, le produisirent chez M. Portalis.

En 1795, il publia, à Venise, le *Temple de l'amitié*, opuscule allégorique plein d'âme et de goût, où sa reconnaissance se donne carrière envers d'illustres amitiés, et célèbre, notamment, les vertus de M. de Mercy.

La conquête de Venise, par les armées de la République française, vint obliger, en 1798, M. Raillon à chercher un autre refuge. Il le trouva à Florence, où il resta jusqu'à la fin de son émigration.

Pendant son éloignement de la France, qui dura près de dix ans, il s'adonna avec ardeur à l'étude des langues étrangères et à la littérature, et travailla à divers ouvrages.

Rentré en France, sous le Consulat, vers la fin de 1801, il fut se fixer à Paris, où son mérite et son rare savoir furent appréciés par les hommes les plus com-

pétents. Il fut d'abord chargé par l'illustre Portalis, ministre des cultes, de présider comme précepteur à l'éducation de son second fils, M. Marius Portalis. Bientôt après, il fut nommé interprète des langues étrangères au ministère des cultes. En 1806, le cardinal de Belloy, archevêque de Paris, nomma M. Raillon chanoine titulaire de Notre-Dame, avec le titre d'archidiacre de Sainte-Geneviève. En cette qualité, il fit entendre d'éloquentes prédications dans la cathédrale et fut appelé successivement à prononcer plusieurs oraisons funèbres de personnages très-marquants, et notamment celles de M. Crétet, ministre de l'intérieur, de l'illustre peintre Vien, le maître de David, devenu sénateur et comte de l'Empire, du maréchal duc de Montebello, de Portalis, ministre des cultes, et du comte de Fleurieu, ancien ministre de la marine sous Louis XVI et savant distingué. A la réorganisation de l'Université, en 1809, M. Raillon fut nommé professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne. En cette même année 1809, ce fut lui qui prononça, à Notre-Dame, le discours de la solennité

du 15 août, fête à la fois de Napoléon et du rétablissement du culte catholique en France. M. Raillon fut éloquent et son succès fut universel, ainsi que le constatent les journaux du temps, le *Journal des Débats*, surtout.

Ces emplois, ces honneurs,ces missions, à lui décernés, démontrent que M. Raillon était incontestablement un homme supérieur. Aussi le Gouvernement impérial saisit-il avec empressement l'occasion de l'appeler à un évêché important, en le nommant, par un décret du 22 octobre 1810, au siége d'Orléans, devenu vacant par la mort de M. Rousseau. De plus, des lettres patentes de l'Empereur, du 23 décembre suivant, lui conféraient le titre de baron de l'Empire, titre transmissible à l'un de ses neveux (*a*).

(*a*) Après la mort de l'archevêque Raillon, son titre de *baron* passa, suivant sa volonté, à l'un de ses neveux, M. Pierre Molroguier, directeur des contributions indirectes pour le département du Nord. M. Pierre Molroguier, qui n'existe plus depuis quelques années, était un fonctionnaire d'une haute capacité, et a laissé des écrits fort appréciés sur des matières qui se rattachaient à son administration, notamment sur l'importante question des sucres. Parmi ses frères, on ne peut se dispenser de signaler ici: 1° l'abbé François Molroguier, prédicateur savant et éloquent qui, après avoir été sous son oncle vicaire-général d'Aix, était devenu aumônier du collége royal de Saint-Louis, à Paris, et dont une mort prématurée, arrivée vers 1837, vint briser la carrière; — 2° Enfin, M. Jacques Molroguier, qui a exercé avec distinction diverses

Mais le nouvel évêque ne put, pas mieux que tous les autres prélats nommés par l'Empereur dans les mêmes circonstances, recevoir du Pape ses bulles d'institution. La mésintelligence qui existait alors entre le chef du Gouvernement français et le souverain Pontife, fut l'unique cause de ce refus. M. Railllon dut donc se borner à administrer le diocèse vacant d'Orléans, en vertu des pouvoirs du chapitre. Sa conduite fut si sage et si prudente que, seul des évêques nommés dans les mêmes conditions que lui, il fut maintenu administrateur capitulaire, par les suffrages unanimes de son chapitre, à la grande satisfaction de tous ses diocésains.

Après la chute de l'Empire, M. Raillon continua à administrer son diocèse en la même qualité, jusqu'à la fin de 1816. A cette époque, le Gouvernement de la Restauration, qui avait admis en principe qu'aucun des évêques nommés par l'Empereur et non encore institués par le Pape, ne serait appelé à un évêché, dut procéder à de nouvelles nominations. M. Rail-

fonctions élevées dans l'enseignement universitaire, et a publié plusieurs écrits justement estimés.

Tous sont nés à Bourgoin.

lon quitta Orléans, accompagné des regrets universels, et rentra dans la vie privée.

Ses loisirs ne furent pas stériles et il sut les employer dignement. Il composa divers écrits, parmi lesquels on signale une histoire de saint Ambroise, avec une appréciation des écrits de ce Père, ouvrage considérable, dont la publication a été arrêtée par des circonstances fortuites, mais qui avait été lu et hautement loué par des personnes dignes de le juger.

Dans sa retraite, M. Raillon reçut des témoignages signalés de haute estime et de sympathie des membres les plus distingués du clergé français.

M. Frayssinous, en remettant, en 1828, le portefeuille des affaires ecclésiastiques à M. Feutrier, évêque de Beauvais, lui disait: « Je vous laisse une grande injustice à réparer, c'est de rendre à l'épiscopat M. Raillon. »

Cet appel fut entendu, et, sur le rapport du nouveau ministre des cultes, M. Raillon fut nommé à l'évêché de *Dijon*, par ordonnance royale du 7 juin 1829, et M. Frayssinous voulut être à son sacre le prélat consécrateur.

Tous les journaux du temps reproduisirent la belle lettre pastorale adressée par lui à ses nouveaux diocésains. Pendant les dix-huit mois qu'il fut à la tête du diocèse de Dijon, il y déploya ses éminentes qualités de cœur et d'esprit.

Il n'est pas sans intérêt de signaler ici que, bientôt après son arrivée à Dijon, M. Raillon avait su discerner l'aptitude et les qualités éminentes d'un jeune ecclésiastique, qui a fini par devenir archevêque de Paris, cardinal et grand-aumônier de France. Je veux parler de M. Morlot, mort en décembre 1863. M. Raillon l'avait trouvé, en 1829, simple vicaire de paroisse à Dijon, en avait fait son secrétaire, puis son vicaire-général, lui ouvrant ainsi la voie des grandes dignités auxquelles il est parvenu dans la suite.

L'opinion publique plaçait justement M. Raillon parmi les membres les plus éminents du clergé français ; aussi, vers la fin de 1830, l'archevêché d'Aix s'étant trouvé vacant, ce fut lui qui fut désigné pour occuper ce siége, par ordonnance royale du 14 décembre ; il fut immédiatement préconisé à Rome par le Pape

Léon XII, qui lui envoya le Pallium.

C'est dans cette haute position et au moment où l'on allait très-probablement lui décerner le chapeau de cardinal, que M. Raillon termina sa carrière si bien remplie, ne laissant après lui que le souvenir de ses talents et de ses vertus ecclésiastiques et sociales.

Ce fut à Hyères, où sa mauvaise santé l'avait déterminé à passer l'hiver, qu'il mourut, le 13 février 1835 (*a*).

—

Des œuvres littéraires ou religieuses de M. Raillon, on ne connaît guères, comme ayant été imprimées ou publiées,

(*a*) Peu de jours après, l'*Orléanais*, journal d'Orléans, publiait les lignes suivantes, qui témoignent du souvenir affectueux et flatteur qu'on avait gardé de M. Raillon dans une ville qu'il avait quittée depuis plus de 20 ans:

N° du 22 février :

« Le 13 février dernier, Mgr. l'archevêque d'Aix, d'Arles et » d'Embrun, est mort à Hyères. Il fut longtemps, et dans des » moments difficiles, administrateur-capitulaire du diocèse d'Or- » léans, et nous avons gardé le souvenir de ses vertus sa- » cerdotales, de sa douceur et de cette aménité de mœurs qui » donnait tant de charmes aux relations qu'on était assez heu- » reux pour entretenir avec lui. »

N° du 15 mars :

« Nous n'avons payé qu'un faible tribut d'hommages et » de respect à la mémoire de Mgr. l'archevêque d'Aix, » lorsqu'au moment où la nouvelle de sa mort nous fut connue, » nous insérâmes dans ce journal quelques lignes rapidement » tracées. Peu de jours après, la chaire évangélique retentit à

que les suivantes: *Appel au peuple catholique*, 1792, in-8° ; — *le Temple de l'amitié*, — Venise, 1795; — *Idylles dans le genre de Gessner*, Paris, 1803, in-16 ; — *Discours pour la solennité du 15 août* 1809, prononcé dans l'église métropolitaine de Paris, Paris, 1809, in-8° ; — quelques-unes de ses oraisons funèbres, ses mandements et ses lettres pastorales, à Orléans, à Dijon et à Aix.

Dans ces divers écrits, on remarque beaucoup d'élévation dans les idées, une grande pureté de style et une connaissance approfondie de la littérature ancienne, de l'Ecriture sainte et des Pères de l'Eglise.

Les idylles, composées pendant l'émigration de l'auteur, ne furent, comme on l'a vu, publiées qu'en 1803. Par une coïncidence singulière, à l'exemple des églogues de Virgile, elles sont dédiées au consul Cambacérès, ce moderne Pollion.

Si canimus silvas, silvæ sint consule dignæ.

Elles ont eu un certain succès au temps

» Orléans d'éloges bien plus dignes d'un prélat qui laissa parmi » nous de si honorables souvenirs. La grandeur qui n'est plus » ne trouve pas de flatteurs, la vérité seule se fait entendre sur » un tombeau, et le soupçon de flatterie ne pouvait atteindre » les ministres des autels qui élevèrent la voix dans nos » églises »

où elles parurent; car, au sortir des longues et violentes convulsions que venait de subir la société, les esprits étaient naturellement portés par la loi des contrastes, à goûter les œuvres littéraires qui offraient des tableaux de paix, de vertu et de bonheur champêtres. Mais nous doutons qu'il en fût ainsi de nos jours, et M. Raillon lui-même nous semble avoir conçu, sur le sort de son petit livre, des craintes fondées, lorsqu'il a dit modestement dans sa préface :

« Ces bagatelles, fruit d'un loisir forcé » dans les temps les plus orageux de » la révolution, n'étaient pas destinées » à voir le jour, et ce n'est pas sans » crainte que je les y expose. Je sais que » le jugement de quelques amis, même » éclairés, n'est pas un garant assez sûr » de l'indulgence du public..... Encore » des idylles! dira-t-on, et l'on jettera le » livre sans être tenté d'en voir davan- » tage..... »

Toutefois, il faut reconnaître que les douze idylles en prose, qui forment le recueil, sont écrites avec une rare élégance et qu'elles réflètent la morale la

plus pure. Aussi ne faut-il pas s'étonner de ce que ce petit ouvrage eût été adopté par l'Université, comme œuvre classique et comme un modèle de style.

Si la lecture en peut sembler aujourd'hui un peu fade, il faut plutôt s'en prendre au vice d'un genre de composition qui s'attache à peindre avec une simplicité plus recherchée que réelle, une nature et des mœurs de convention, que d'en accuser la faiblesse du talent de l'auteur. Gessner, à force d'originalité et de grâce, a bien pu momentanément charmer le public blasé de son temps; mais ses imitateurs, n'ayant pas comme lui le prestige de la nouveauté, n'ont pas dû se flatter d'obtenir le même succès. D'ailleurs, suivant de très-bons esprits, la langue poétique est la seule qui convienne à l'églogue et à l'idylle.

Il est fort à regretter que le grand ouvrage sur saint Ambroise (*ce Fénélon des Pères de l'Eglise latine*, comme l'appelle Chateaubriand) n'ait pas été publié, car tout démontre que là eût été le véritable titre de gloire de M. Raillon et le fondement sérieux de ses droits au souvenir de la postérité.

Je voudrais, par quelques citations des écrits de M. Raillon, essayer de donner une idée de son talent exceptionnel d'écrivain, de la noblesse de ses sentiments et de sa vaste érudition ; mais, en traçant ces lignes, je n'ai sous les yeux que ses idylles, quelques-uns de ses mandements, de ses discours et de ses lettres pastorales. Aussi, devrai-je me borner à détacher quelques fragments de ces opuscules fort remarquables, sans doute, mais trop resserrés par leur nature, pour que l'auteur ait pu y donner carrière à toutes les ressources de son génie.

Au commencement de la fatale année 1814, l'ère des splendeurs et des prospérités de l'Empire avait disparu sans retour ; le temps des calamités et des revers était arrivé pour notre patrie, et la chute du grand Empereur, sous le poids des attaques de l'Europe entière, apparaissait imminente à tous les yeux. Dans ces funestes circonstances, M. Raillon adressait, le 28 janvier, à ses diocésains, un mandement pour ordonner des prières publiques, et voici le langage patriotique et touchant dont il se servait :

« Accourez dans les temples, N. T. C. F.; que tout ce qui a conservé des principes de foi, lève vers le ciel des mains suppliantes. La guerre, ce fléau dont nous n'avons cessé de déplorer les ravages, même au milieu de nos plus beaux triomphes; la guerre, que toutes les chances de la fortune semblaient devoir tenir éloignée de nous, quelques mois ont suffi pour la ramener du fond des contrées du nord sur les anciennes limites de nos Gaules. Exemple mémorable à ajouter à tant d'autres que Dieu s'est plu à donner au monde de l'instabilité des prospérités les plus étonnantes.

» Oui, N. T. Ch. F., cet Empire, si constamment protégé du ciel, cette France, naguère encore si redoutée, et qui, sans doute, n'a pas entièrement cessé de l'être, réduite aujourd'hui à combattre, non-seulement pour les intérêts de sa gloire, mais pour son indépendance, entend de toutes parts l'insulte et la menace de l'ennemi qui frémit à ses portes. Les peuples qu'elle a protégés s'unissent contre elle aux peuples qu'elle a vaincus. Du nord au midi et du

couchant à l'aurore, dans sa vaste étendue, ils l'entourent, ils la serrent comme une effroyable ceinture de maux, et déjà la dévastation est entrée avec eux sur quelques points de son territoire.

» Ah ! sans doute, il fallait qu'il fût dans les desseins de Dieu de nous mettre à cette rude épreuve, puisque le génie, si fécond en ressources d'un grand monarque, ni la valeur toujours indomptable de nos légions n'ont pu retenir plus longtemps cette horrible calamité loin de nos provinces.

» C'est dans ces graves circonstances, N. T. C. F., que la religion et la patrie se réunissent pour imposer les mêmes devoirs. Quel cœur demeurerait fermé, quand le cri de la foi, quand le cri de l'honneur, quand le cri de l'intérêt propre de chaque citoyen se fait entendre ?

» Que notre première pensée, N.T. C. F., soit de recourir à la protection de ce Dieu puissant qui tient dans ses mains le sort des peuples et des empires. Mais en levant les yeux vers la montagne sainte, d'où les âmes fidèles attendent

leur secours, pénétrons-nous de cette idée que nos prières ne peuvent être exaucées, ni agréables à Dieu qu'autant que nous ferons nous-mêmes pour la patrie tout ce que les dangers qui la pressent la mettent en droit d'exiger de ses enfants, et que nous nous prêterons, non-seulement sans résistance et sans murmure, mais avec résignation et avec zèle, à tous les sacrifices que les besoins de l'Etat auront rendus nécessaires. Eh ! quels sacrifices pourraient paraître pénibles à un peuple qui combat pour ses propres foyers, et à qui tous les nobles sentiments qui ont action sur le cœur de l'homme, font un besoin comme un devoir d'éloigner l'ennemi de ses demeures ?

» Suivons, N. T. C. F., l'exemple de dévouement qui nous est donné du haut du trône. Ce grand prince, que nous avons vu aussi ferme dans les revers qu'il a toujours paru calme et sans orgueil dans les triomphes, s'élance de ses palais, tout ému des gémissements de nos provinces envahies qui l'implorent. Il part ; il va exposer pour nous à de nouveaux dangers

cette tête auguste et cette vie précieuse qu'il semble ne compter pour rien dès qu'il s'agit du salut de ses peuples.

» Enflammons-nous du même zèle, N. T. C. F.; ayons pour la patrie, menacée de tant de périls, les sentiments qui conviennent à des chrétiens, qui conviennent à des Français. Loin d'une si grande nation, l'abattement qui accroît les maux, parce qu'il trouble la sagesse même, et qu'en obscurcissant les lumières, il empêche d'apercevoir les ressources. Si l'esprit du christianisme est un esprit de résignation et de paix, il est aussi un esprit de confiance et de force. Ouvrez les livres saints, ouvrez les fastes de l'Eglise, vous y verrez que le découragement n'entra jamais dans une âme vraiment chrétienne.

» Mettons Dieu dans nos intérêts, N. T. C. F.; voilà ce qui importe au salut de l'Etat, aussi bien qu'au salut de nos âmes. En quelque nombre que soient nos ennemis, que peut-il nous rester à craindre, si nous avons pour nous Celui qui commande aux vents et aux tempêtes et qui n'a besoin que d'un souffle pour briser les cèdres du Liban..... »

Plus tard, devenu évêque de Dijon, M. Raillon s'attachait, dans son mandement pour le carême de 1832, à faire ressortir l'instabilité des choses humaines, surtout dans notre siècle si agité, pour en conclure que la religion seule pouvait offrir un refuge assuré :

« Jusqu'à ces derniers temps, disait-il, les révolutions successives arrivées dans le monde, n'avaient guère franchi le territoire du peuple qui les éprouvait. Par quel changement inouï les mouvements d'une seule nation sont-ils devenus les mouvements de toutes les nations de la terre? Quel est ce peuple qui, comme le dieu de l'antiquité fabuleuse, ne peut remuer la tête que toute la nature ne s'ébranle autour de lui?

» Au milieu de cette fluctuation générale des sociétés humaines, dans ces moments de crise encore si proches de nous, mais dont on commence heureusement à sortir; quand on a vu tout l'édifice social chancelant sur ses bases et comme balancé entre deux abîmes, qui n'a pas senti le besoin de chercher au-dessus de cette région des tempêtes

quelque chose de ferme et d'assuré pour y trouver un appui? Chrétiens, la foi vous l'a montré : Dieu est cette inébranlable colonne au pied de laquelle les plus violentes agitations de la terre viennent mourir. Seul il voit tout changer et ne change point, parce que seul il est en possession de la vie véritable; le reste n'a qu'une vie d'emprunt, une vie de quelques jours. La terre n'aura qu'un temps, les cieux passeront, le jour viendra où ils se replieront sur eux-mêmes, comme un livre que l'on cesse de tenir ouvert. Vous seul, ô mon Dieu, vous ne passerez point. Après que ces ouvrages de vos mains auront fourni leur carrière et rempli la tâche assignée à chacun d'eux, vos années éternelles suivront leur cours, vous serez ce que vous étiez, ce que vous êtes à jamais dans votre immuable éternité.

» Que peut craindre une âme élevée à cette hauteur et comme abritée dans le sein de Dieu? Que les passions s'émeuvent; à quelque degré d'exaltation qu'elles puissent monter, l'âme, affermie dans la foi, sait que les passions n'enfan-

teront rien qui n'entre, en dernier résultat, dans les vues de Dieu sur les enfants des hommes. Dieu seul règle en maître nos destinées. Toujours attentif à l'accomplissement de ses desseins, toujours également sage, puissant et bon, soit que sa main se montre d'une manière sensible, soit que sa main se cache et laisse prendre au gouvernement du monde l'apparence du hasard; dans les agitations comme dans le calme de la terre, il opère son œuvre, il enfante ses élus.....

» Ministres de l'Eglise, souvenons-nous que la charité donne la vie à tout. C'est par la charité que nous sanctifierons le jeûne et les autres œuvres méritoires du carême. Redoublons d'efforts pour ramener, autant qu'il est en nous, la paix parmi les hommes. Que nulle différence de partis ne nous arrête, la religion n'en connaît point. Evêque, nous n'avons que des diocésains; vous n'avez que des paroissiens, prêtres vénérables, qui êtes chargés à la ville et dans les campagnes de la direction des âmes. Dieu ne hait rien de ce qu'il a créé. La religion embrasse dans sa charité de mère tous les hommes.

Elle compatit aux maux de tous. A tous elle s'efforce de les adoucir. Combien donc sont à plaindre ceux qui la délaissent! Combien sont plus malheureux encore ceux, s'il en est, qui la haïssent! Apprenons-leur qu'eux-mêmes ne sont pas exclus du sein de sa charité. Oh! si un jour ils venaient à reconnaître le fantôme odieux qu'ils prenaient pour elle, comme ils s'en voudraient d'avoir haï ce qu'ils devaient aimer, attaqué ce qu'ils devaient défendre!.... Ainsi, dans les horreurs d'un combat nocturne, les bras s'égarent, les coups portent sur ceux qu'on couvrirait de son corps si la lumière du jour les montrait. Douce et tranquille au milieu des attaques les plus acharnées, inaccessible aux traits dirigés contre elle, insensible aux outrages, la religion poursuit sa marche en faisant partout du bien aux hommes.... »

Le 13 novembre 1832, à la rentrée de la cour royale d'Aix, M. Raillon célébrait, comme archevêque, la messe du Saint-Esprit, et prononçait un discours de circonstance, dont la cour ordonna l'impression. Dans ce discours, après avoir

développé cette idée que toute justice, digne de ce nom, dérive de Dieu, il poursuit en ces termes :

« Ici, Messieurs, se présente peut-être à vos souvenirs comme au mien, un trait mémorable entre tous les actes de cet homme extraordinaire qui a fait à la France, selon les époques, tant de bien et tant de mal. Car, il faut bien enfin commencer à parler de lui sans passion et avec l'impartialité de l'histoire à laquelle il appartient désormais tout entier. Lorsqu'après avoir arraché la France à l'anarchie qui la dévorait, il conçut le noble et hardi dessein de rendre à la magistrature son ancien lustre, aux tribunaux leur dignité, aux jugements leur autorité et leur force, il commença par relever les Autels, sur lesquels il savait que doivent reposer les balances et le glaive de la justice, et, avant de publier ces lois célèbres, qui servent aujourd'hui de règles à vos jugements et dont l'admirable ensemble est peut-être le monument le plus durable qu'il ait laissé de son passage sur la terre, son vaste et puissant génie, si habile à saisir les divers rapports

des choses entre elles, avait senti la nécessité de rendre d'abord aux vœux empressés et aux respects des peuples, ce code primordial, ce code descendu du ciel, ce code où tout est lumière, justice et vérité, l'Evangile, en un mot, source et base de toute bonne législation.

» Et que seraient des lois qui n'auraient d'appui que sur la terre? Quelle garantie donneraient-elles contre le crime ignoré et secret? Quelle sûreté mettraient-elles dans le commerce de la vie ?..... »

En voilà assez, sans doute, pour faire connaître la manière d'écrire de M. Raillon, pour donner la plus haute idée de son cœur et de son esprit, et pour prouver qu'il savait atteindre la véritable éloquence. Quelle que soit, au surplus, l'opinion qu'on se forme sur son mérite littéraire, il fut incontestablement l'un des prélats de son temps les plus dignes de respect et de sympathie pour ses bonnes mœurs et les charmes de son caractère. Malgré les préventions qui avaient pu accueillir son arrivée dans certains de ses diocèses, et notamment dans celui d'Aix, les biographes qui lui

sont le moins favorables sont les premiers à reconnaître que sa bonté et sa douceur lui avaient en peu de temps gagné tous les cœurs.....

—

Vingt-cinq ans s'étaient écoulés depuis sa mort, lorsqu'une attaque imprévue, dirigée contre sa mémoire par un de ses successeurs, M. Dupanloup, évêque actuel d'Orléans, est venué rappeler sur son nom et sur sa vie l'attention publique et fournir à ses amis et à sa famille l'occasion de le justifier. M. Jacques Molroguier, neveu et filleul de M. Raillon, et ancien inspecteur de l'Université, me paraît avoir dignement rempli cette tâche dans une brochure fort remarquable à plus d'un titre, publiée en 1860 (*a*).

Les reproches dirigés contre la mémoire de M. Raillon pouvaient se réduire à ceci: 1° Il se serait montré trop complaisant et trop adulateur pour le chef du gouvernement impérial; 2° il aurait rempli les fonc-

(*a*) Paris. — Dentu, libraire. — 1860. — in-8°. — 79 pages.

tions d'évêque d'Orléans comme une espèce d'intrus et sans investiture régulière et légitime.

La première de ces imputations n'a pas de valeur, car si, avant et après sa nomination à l'évêché d'Orléans, M. Raillon a pu manifester avec un certain enthousiasme son admiration pour l'homme extraordinaire qui avait tout relevé en France, qui avait rétabli le culte catholique, et porté la gloire du nom français au point le plus élevé qu'elle ait jamais atteint, il n'a fait que céder à un entraînement qu'ont subi alors de bien nobles caractères, et ne paraît pas avoir dépassé une mesure convenable, dans les éloges qu'il s'est permis. D'ailleurs, rien ne prouve que, pour plaire au pouvoir impérial, M. Raillon ait jamais transigé avec ses devoirs de prêtre et d'évêque de l'église romaine (*a*).

(*a*) Dans la première lettre pastorale qu'il publia en prenant possession de l'archevêché d'Aix, M. Raillon explique très-nettement comment il a toujours compris ses devoirs d'évêque au point de vue de la politique et la ligne de conduite qu'il a cru devoir suivre dans ses rapports avec les pouvoirs civils. Voici en quels termes il s'exprime :

« Nous ne voulons être parmi vous, N. T. C. F., que ce que nous avons tâché d'être parmi les peuples de Bourgogne, un ministre de concorde et de charité. Tous nos efforts tendront

Quant à l'imputation d'avoir exercé les fonctions d'évêque d'Orléans sans pouvoirs canoniques, M. Jacques Molroguier l'a, suivant l'avis des hommes les plus compétents, victorieusement réfutée. Il a parfaitement démontré que l'administration de M. Raillon n'avait été exercée qu'en vertu de la délégation unanime du chapitre diocésain, délégation pleinement

à la conciliation des esprits, au rapprochement des cœurs, à faire aimer et rechercher la paix, le premier besoin de toute société humaine, comme le premier bien que la religion promet sur la terre aux hommes de bonne volonté. Cette paix désirable, le moindre désordre l'altère, le moindre trouble la corrompt pour longtemps ; elle ne règne que là où les lois s'observent, où, selon le commandement de l'Apôtre, tout se soumet à la puissance, où tout honore et respecte l'autorité, non-seulement par la crainte du châtiment, mais par devoir et par conscience. C'est la doctrine de l'Evangile; elle sera dans notre bouche et nous donnerons l'exemple de cette soumission que notre devoir est de prêcher à tous. — A ces principes fondamentaux de toute société civile et religieuse, se borne la politique pour un évêque; nous y bornerons la nôtre, fidèle, du moins, en cela aux saints exemples que nous ont laissés les saints évêques des premiers siècles. Osons invoquer une autorité plus haute et plus sacrée ; osons dire qu'en cela, du moins, nous serons fidèle à l'exemple de Jésus-Christ. Qui ne sait à quel point le divin Seigneur a voulu rester étranger aux affaires de la terre ? Deux frères l'invitent à faire entr'eux le partage des biens de leur père; il leur repond : *Qui m'a établi votre juge ?* — On lui demande si l'on doit payer le tribut à l'Empereur ; il ordonne *de rendre à Cesar ce qui est à César*; et, joignant l'exemple au précepte, il fait payer le tribut pour lui et pour saint Pierre. C'est ainsi que la religion dégage ses ministres de toutes les querelles de la terre. Les principes de la foi, la règle des mœurs, le salut de nos frères, voilà les seuls intérêts qu'elle nous confie. Rien de tout le reste n'est de notre ressort ; grâce à Dieu, nous n'avons pas à nous en mêler. Nous laisserons donc, comme disent les saints docteurs de l'Eglise, nous laisserons aux gens du dehors à régler les choses du dehors. Qui pourrait souffrir que des laïcs prétendissent nous dicter des formules de foi ou régler des cérémonies

uffisante d'après la doctrine ancienne de Eglise de France.

Mais qu'est-il besoin de se lancer dans es controverses ? — ne suffit-il pas des umières du simple bon sens et de l'enseignement que donnent les faits, pour reser convaincu que M. Raillon ne s'est ullement exposé au blâme ?

Pourrait-il être regardé comme s'étant ngéré, contre les lois de l'Eglise, dans le gouvernement du diocèse d'Orléans, ce prélat qui, même après la double chute le l'Empire et les deux Restaurations, fut, en connaissance de cause, maintenu par e libre choix du chapitre, dans les foncions d'administrateur capitulaire de ce liocèse, jusqu'à la fin de 1816, et qui ne es quitta alors qu'en exécution d'une nesure générale ?

aintes ? Le scandale ne serait guère moindre si, ce qu'à Dieu ne plaise ! on nous voyait mettant, comme dit le saint concile le Trente, un pied dans les choses du ciel et l'autre dans les choses profanes, consumer en des intérêts purement terrestres une influence que nous devons tout entière aux grands intérêts du salut. Que la politique et ses disputes restent donc aux hommes du siècle ; notre ministère est tout de paix et de conciliation. Ce ministère saint ne nous permet d'intervenir dans les crises politiques que pour essayer d'adoucir le parti qui triomphe et l'empêcher, s'il est possible, d'abuser de la victoire. Voilà le seul rôle que la religion laisse à ses ministres dans les temps de trouble, et ce rôle est assez beau, puisque c'est celui de la charité. »

Les témoignages de considération et d'estime qu'il reçut ensuite dans sa retraite de la part des hommes les plus éminents du clergé, son institution comme évêque de Dijon en 1828 et sa promotion au siége primatial d'Aix en 1831, avec l'assentiment empressé de la cour de Rome, prouveraient à eux seuls que, même au point de vue des règles canoniques, sa conduite antérieure avait été à l'abri de toute inculpation.

En définitive, la lutte si regrettable, provoquée par l'éloquent, mais trop impétueux évêque d'Orléans, n'aura eu d'autre résultat que de faire mieux connaître, par le public, notre vénéré compatriote, et la ville de Bourgoin pourra toujours, avec une fierté sans mélange, revendiquer l'honneur de lui avoir donné le jour (*a*).

(*a*) Il existe au palais de l'Archevêché, à Aix, un beau et fidèle portrait de l'archevêque Raillon. Son arrière-neveu, M. Joseph Raillon, de Bourgoin, qui cultive avec succès la peinture, en a fait deux copies fort bien réussies, dont l'une est encore en son pouvoir.

APPENDICE.

Nous devons à l'obligeance de M. Gustave Vallier, de Grenoble, qui nous a déjà procuré le dessin relatif à la famille Alleman , la communication des deux légendes suivantes , qui se trouvent sur les cloches de Demptézieu et de St-Savin.

Ces inscriptions fournissent des indications qui ne sont pas sans intérêt, sur les familles qui ont possédé les seigneuries de ces deux localités. Elles prouvent qu'au point de vue de l'histoire locale,la publication que prépare M. Vallier sur les cloches du département de l'Isère, pourra souvent fournir des preuves et des documents précieux.

I. — *Légende de la cloche de Saint-Savin* :

† IHS MARIA SANCTE SAVINE ORA PRO NOBIS — M JEAN DVBOIS PBRE CVRE DE SAINCT SAVIN — NOBLE HERCVLES DE BUFFEVANT SIEUR DE VILLE OOO DAMOISELLE MARIE DE DORNE DAME DE DENTHESIEV — M. LES CONSEVL MONT FAICT FAIRE EN LAN 1613.

II. — *Légende de la cloche de Demptézieu*:

PARRAIN MRE LOVI HENRI COMTE DE VIENNE MESTRE DE CAMP CHER DE LORDRE DE ST LOUIS MAREINE D URSLE HENRIETTE DE VIENNE SA FILLE DERNIERE DE SON NOM ISSUE EN LIGNE DIRECTE DE GUY DE VIENNE A QUI HVMBERT DAUPHIN SON PARENT DONNA LA TERRE DE DEMPTEZIEU EN 1353 EPOUSE DE MRE LAURENT COMTE DE VALLIN SEIGNEUR DE DEMPTEZIEU VALLIN ET AUTRES PLACES MRE GME PERNOD CURE DE DEMPTEZIEV FOIS CHARVET CHN BOT GUICHARD GER.

† C VECILLIE ALDRE PRIE JES CONTAMIN CONSULS C G 1788.

TABLE.

ptézieu. . . . . *Page.* 5
ıef. 33
ɔcc. 64
ır de J.-J. Rousseau à Bourgoin 127
aréchale de Lhospital 183
de Mercy, archevêque de Bourges. . . . 197
Raillon, archevêque d'Aix. 208

FIN.